



Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

8388625

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/12/2022

Retour Préfecture : 22/12/2022

EPAGE de la Bourbre

Contrat environnemental de la Bourbre

EPAGE de la Bourbre
Octobre 2022

2023-2027



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Citation recommandée	ACTeon et Biotopie, 2022, Contrat environnemental de la Bourbre, 2023-2027, EPAGE de la Bourbre. Biotopie - ACTeon. 156. + Cartes + Annexes.	
Version/Indice	Vf	
Date	25/10/2022	
Nom de fichier	_EPAGE_Bourbre_Projet_contrat_V20221024.docx	
Maître d'ouvrage	EPAGE de la Bourbre	
Interlocuteur	Mme Claire JEUDY 244, montée du Village, 38110, Saint-Victor-de-Cessieu	Contact : Mail : claire.jeudy@epagebourbre.fr Téléphone : 07 56 24 16 23
Groupement	Biotopie – ACTeon	
Biotopie, Responsables du projet	Anaïs BUATIER	Contact : Mail : abuatier@biotopie.fr Téléphone : +336 68 24 13 98
	Lucie WEGENER	Contact : Mail : lwegener@biotopie.fr Téléphone : +33621512532
ACTeon, Responsables du projet	Maité FOURNIER	Contact : Mail : m.fournier@acteon-environment.eu Tél : +33 (0)4 57 39 41 97
	Maëlle DROUILLAT	Contact : Mail : m.drouillat@acteon-environment.eu Tél : +33 (0)4 57 39 41 97

Sommaire

1	Contexte	6
1	Le bassin versant de la Bourbre	7
2	Périmètre du contrat environnemental de la Bourbre 2022-2027	9
3	L'EPAGE de la Bourbre, pilote du contrat	11
4	Gouvernance d'élaboration du contrat	11
5	Un engagement en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité	12
2	État des lieux - Diagnostic	16
1	Synthèse du diagnostic de la trame verte et bleue et de la ressource en eau	17
1.1	La trame bleue et la ressource en eau	17
1.2	La trame verte	34
1.3	La trame noire	36
1.4	Les pressions sur la trame verte et bleue et la ressource en eau	39
1.5	Cartographie de la trame verte et bleue du territoire	42
2	Les enjeux et facteurs clefs de réussite	47
2.1	Les enjeux environnementaux	47
2.2	Les facteurs clefs de réussite	48
3	La stratégie du futur contrat de territoire	50
1	Les secteurs d'intervention stratégiques	51
2	Les orientations et objectifs à long terme	55
3	Cohérence avec le SAGE	57
4	Cohérence avec les SCOT Nord-Isère et Boucle du Rhône en Dauphiné	58
4.1	SCOT Nord-Isère	58
4.2	SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné	58
4	Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027	59
1	Quatre volets d'actions	60
2	Méthodologie d'élaboration et de concertation	63
3	Un plan de communication pluriannuel	66
4	Contribution du programme d'actions aux orientations stratégiques	67
4.1	Trame bleue et trame verte	67
4.2	Type d'actions	67
4.3	Actions transversale ou actions par secteur d'intervention stratégique	68
4.4	Type de maître d'ouvrage	68
4.5	Réponse aux Orientations et objectifs à long-terme	70

4.6	Budget des secteurs d'intervention stratégiques	73
4.7	Masses d'eau concernées par des actions	79
4.8	Lien avec le SDAGE Rhône Méditerranée Corse	80
4.9	Lien avec les mesures du PDM (SDAGE 2022-2027)	80
5	Budget prévisionnel et analyse coûts bénéfiques du programme d'actions	81
6	Financements du programme d'actions	82
6.1	Financements de l'Agence de l'eau RMC	82
6.2	Financements du Département de l'Isère	83
6.3	Financement par les maîtres d'ouvrages	83
7	Moyens humains au sein de l'EPAGE	83
5	Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027	84
1	Engagements des partenaires	85
1.1	EPAGE de la Bourbre	85
1.2	Maîtres d'ouvrages des actions	85
1.3	Partenaires financiers	87
2	Modalités d'exécution du contrat	92
2.1	Gouvernance	92
2.2	Demande de subvention	93
3	Propriété intellectuelle et communication	93
3.1	Droits liés aux données et à leur transmission	93
3.2	Communication	93
4	Contrôle, évaluation, révision et résiliation	94
4.1	Contrôle	94
4.2	Bilans	94
4.3	Révision	95
4.4	Résiliation	95
5	Signature des partenaires	96
6	Annexes	99
	Annexe 1 : Etat des masses d'eau, pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état en 2027, objectifs des masses d'eau et programme de mesures	100
	Annexe 2 : Croisement entre les mesures du PDM et les actions prévues au contrat ou déjà réalisées sur le territoire	105
	Annexe 3 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat environnemental de la Bourbre et les enjeux du SAGE.	107
	Annexe 4 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat Environnemental de la Bourbre et les orientations et objectifs des SCOT	113
	Annexe 5 : Fiches des secteurs d'intervention stratégique	128
	Annexe 6 : Fiches actions	128
	Annexe 7 : Tableau de bord du programme d'actions	128

1.1	Orientation A : Maintenir les trames écologiques fonctionnelles	129
1.2	Orientation B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	130
1.3	Orientation C : Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif	144
1.4	Orientation D : Facteurs de réussite	148

Tables des cartes

Carte 1	: Présentation du territoire du contrat environnemental de la Bourbre	10
Carte 2	: État chimique sans ubiquistes 2020 des masses d'eau superficielles du BV de la Bourbre par rapport à 2015	22
Carte 3	: État écologique 2020 des masses d'eau superficielles du BV de la Bourbre par rapport à 2015	23
Carte 4	: Trame bleue sur le territoire du contrat environnemental de la Bourbre	33
Carte 5	: Zoom de localisation des haies sur des secteurs spécifiques	35
Carte 6	: Localisation des haies plantées dans le cadre du contrat 2017-2022	36
Carte 7	: Radiance mesurée sur le périmètre du contrat environnemental de la Bourbre	38
Carte 8	: Evolution des pressions sur les masses d'eau superficielles du BV de la Bourbre	44
Carte 9	: Nouvelles pressions recensées en 2020 sur les masses d'eau superficielles du BV de la Bourbre	45
Carte 10	: Trame verte et bleue sur le territoire du contrat environnemental de la Bourbre	46
Carte 11	: Localisation des secteurs d'intervention stratégique	54
Carte 12	: Budget prévisionnel 2023-2027 par secteur d'intervention stratégique	78

1

Contexte

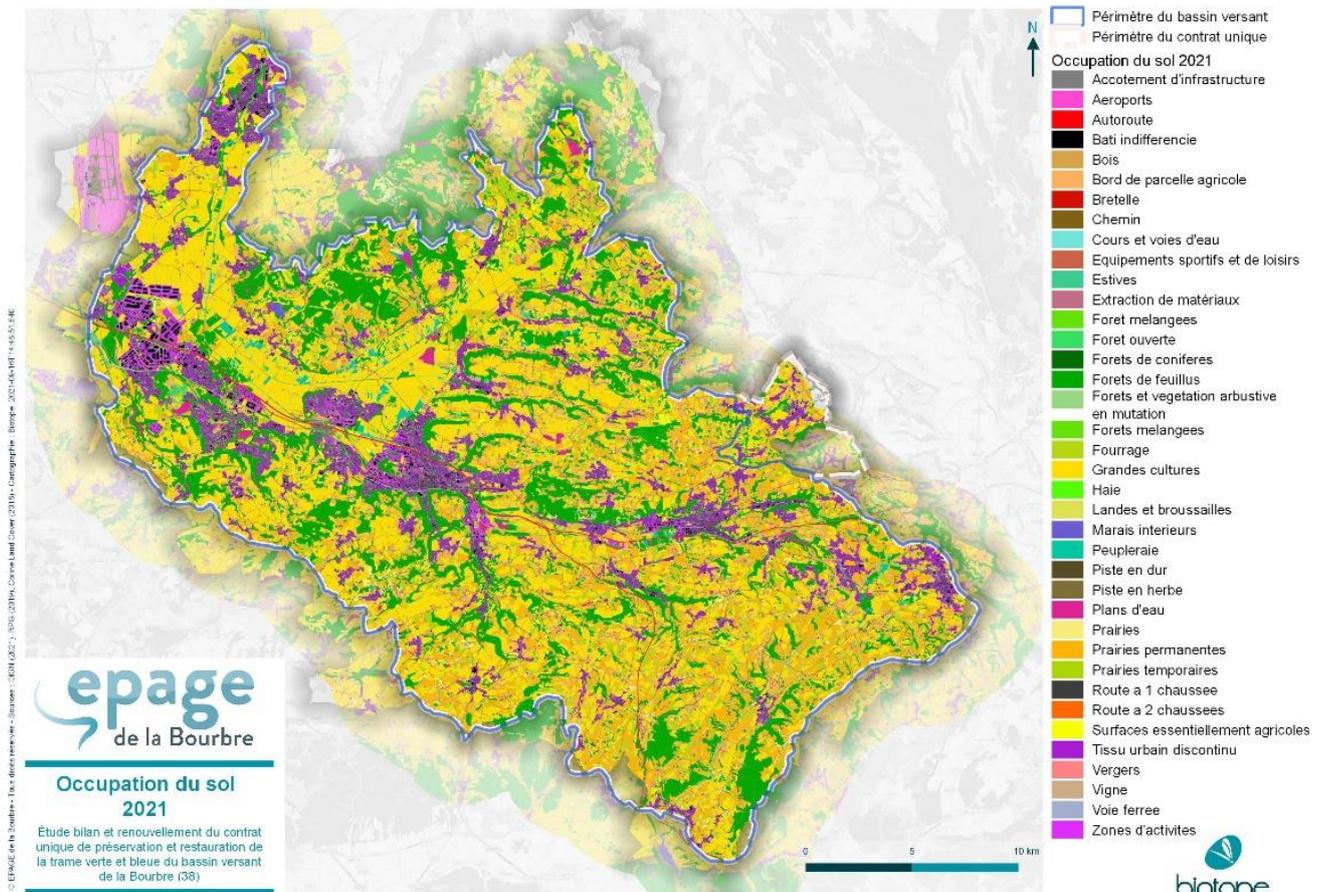


1 Contexte

1 Le bassin versant de la Bourbre

Le **bassin versant de la Bourbre**, rivière affluent du Rhône, s'étend sur 750 km² au nord du département de l'Isère, à la croisée des agglomérations de Lyon, Grenoble et Chambéry.

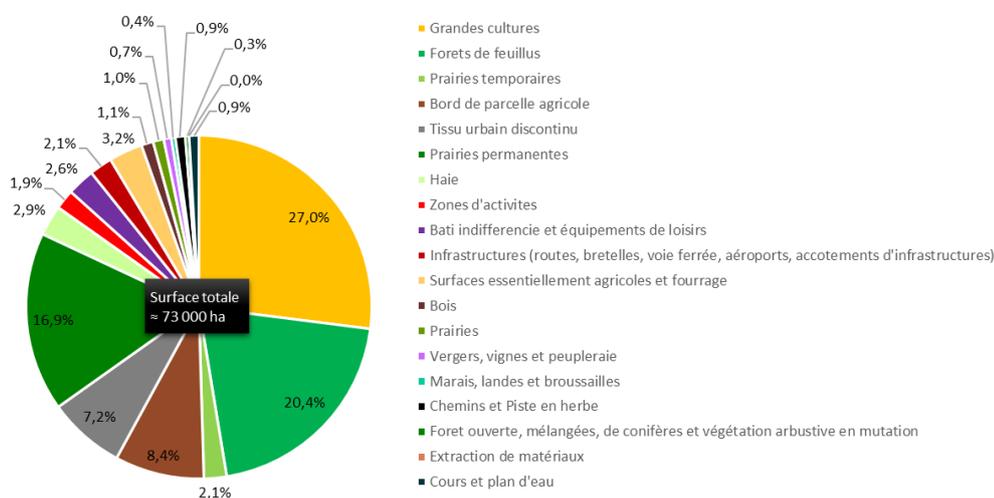
Les événements géologiques successifs ont façonné un territoire de collines et de plateaux dominant des vallées, des combes et de vastes dépressions occupées par des marais.





1 Contexte

Surface en 2021(ha)



Le territoire est principalement composé de grandes cultures (27%), de forêts de feuillus (20,4%) ainsi que de prairies permanentes (16,9%). Les milieux urbanisés correspondent à un total de 14% comprenant en majorité du tissu urbain discontinu et des infrastructures de transport. Les zones agricoles de manière globale concernent 62% du territoire avec une tendance à la diminution entre 2016 et 2021 pour les prairies temporaires et les grandes cultures et à l'inverse une augmentation des prairies permanentes.

Le bassin versant est limité :

- au nord, par le plateau de Crémieu ;
- au sud, par les bassins de la Fure, de l'étang du Grand Lemps, de Bièvre Valloire, puis par les vallées du Bas Dauphiné ;
- à l'ouest, par les plaines de l'Est lyonnais ;
- à l'est, par l'ensemble des bassins versants constituant les marais de Morestel et les Avenières.

Son altitude varie entre 200 m et 770 m NGF.

La Bourbre prend sa source sur la commune de Burcin et se jette dans le Rhône, à Chavanoz. Cette rivière de plaine a vu son lit fortement rectifié au fil du temps, pour l'utilisation de la force hydraulique, la valorisation des terres agricoles et l'urbanisation.

Elle reçoit 3 principaux affluents en rive gauche, à caractère torrentiel : l'Hien, l'Agy et le Bion. La Bourbre reçoit également en rive droite, les eaux du Canal du Catelan, émissaire creusé par l'homme pour drainer une vaste plaine marécageuse.

L'ensemble de ces principaux cours d'eau forme un réseau hydrographique d'environ 150 km.

Le bassin de la Bourbre s'étend sur **73 communes** et compte une population d'environ 211 000 habitants, principalement centrée autour de la vallée urbaine. Son contexte géographique singulier conduit à une dynamique démographique et socio-économique en pleine expansion.

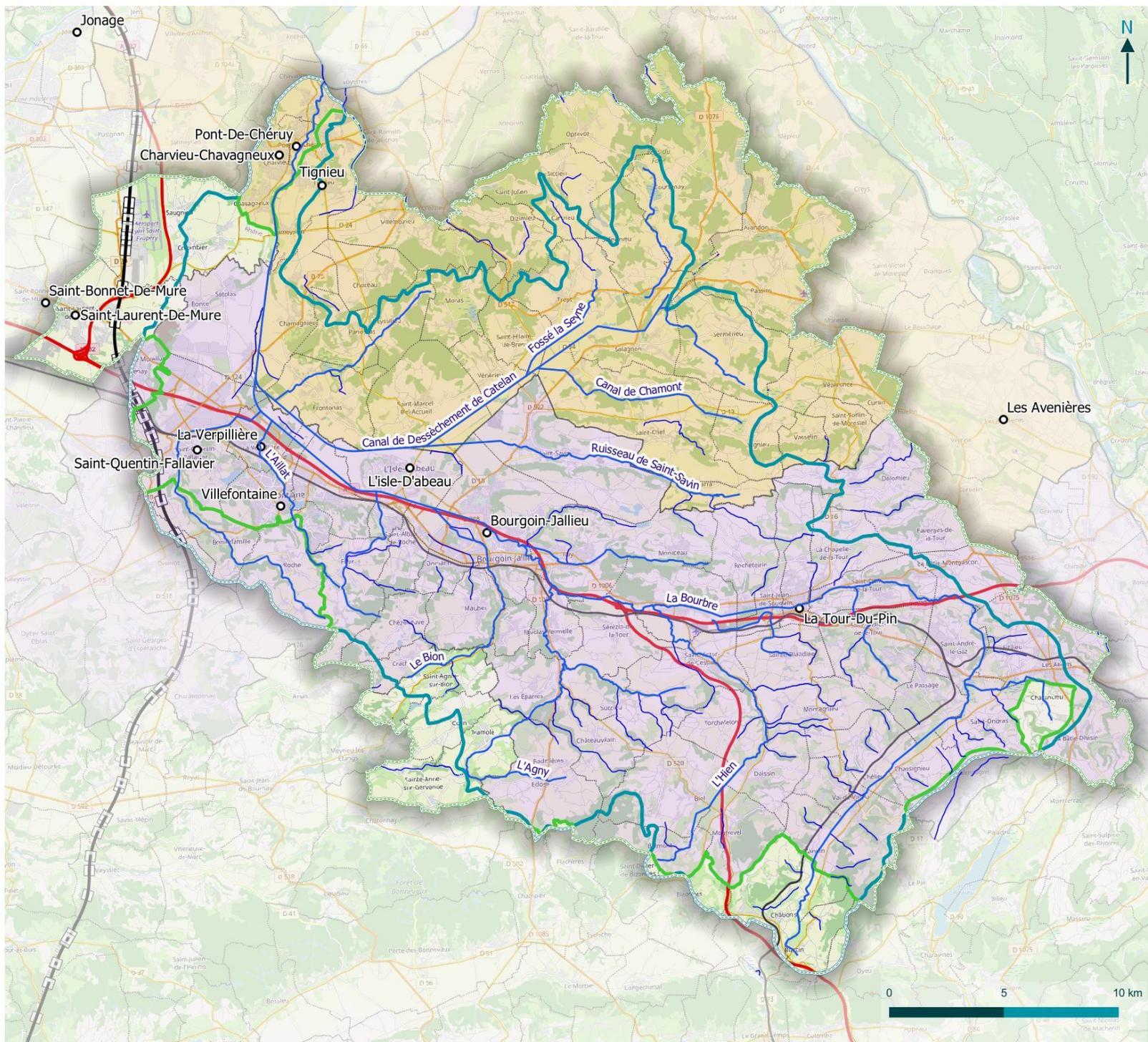


1 Contexte

2 Périmètre du contrat environnemental de la Bourbre 2022-2027

Le périmètre du contrat environnemental de la Bourbre 2022-2027 correspond à deux périmètres distincts :

- Pour la **trame bleue** : il s'agit du bassin versant de la Bourbre ;
- Pour la **trame verte** : il s'agit des territoires engagés par les 5 intercommunalités volontaires, à savoir l'intégralité des communes qui recoupent le bassin versant hydrographique de la Bourbre et la commune de Saint-Laurent-de-Mure de la communauté de communes de l'Est lyonnais, étant donné l'enjeu du corridor fuseau stratégique régional.



Présentation du territoire du contrat de la vallée de la Bourbre

Étude bilan et renouvellement du contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre (38)

- Masses d'eau superficielles du SAGE
- Cours d'eau
- Chef Lieu
- Limites communales
- SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné
- SCoT Nord-Isère
- Périmètres 2022-2027**
- Périmètre d'application du contrat
- Périmètre trame verte du contrat
- Périmètre trame bleue du contrat
- Voie ferrée**
- LGV
- Voie normale
- Tronçon de route**
- Autoroutes
- Routes principales



1 Contexte

3 L'EPAGE de la Bourbre, pilote du contrat

L'EPAGE de la Bourbre (ex-SMABB) est un établissement public, sous forme de syndicat mixte ouvert.

Créé en 1968, notamment pour lutter contre les inondations, ses missions ont évolué avec le temps. Aujourd'hui, l'EPAGE de la Bourbre agit sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la Bourbre. Il est composé des neuf EPCI du territoire (CC de Bièvre Est, CA Porte de l'Isère, CA du Pays Voironnais, CC Bièvre Isère, CC Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, CC Les Vals du Dauphiné, CC des Collines du Nord Dauphiné, CC de l'Est Lyonnais, CC Les Balcons du Dauphiné). 73 communes en sont également membres, ainsi que le Département de l'Isère.

Ses compétences statutaires lui permettent, sur décision du comité syndical, d'assurer ou de promouvoir la mise en œuvre de toute action intéressant la gestion globale et cohérente de la ressource en eau en lien avec l'équilibre socio-économique et environnemental de son territoire de compétence.

Le syndicat est compétent pour la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de la Bourbre depuis la modification de ses statuts en février 2019. Il a été labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) en décembre 2020.

Les autres structures compétentes pour le cycle de l'eau sont les intercommunalités et les syndicats de gestion des eaux.

Il porte ainsi la mise en œuvre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** de la Bourbre, du **Contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre** depuis juillet 2017 et du **Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)**. Il assure également le pilotage du **Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** de la Bourbre et la mutualisation des démarches sur les captages prioritaires en eau potable.

4 Gouvernance d'élaboration du contrat

L'élaboration du contrat environnemental de la Bourbre a nécessité une approche concertée

Le contrat environnemental de la Bourbre 2023-2027 a été élaboré en concertation avec les partenaires du contrat et les différents acteurs locaux.

Deux types de commission ont été mises en place :

- Deux séries de **commissions globales** avec tous les partenaires et acteurs du contrat pour échanger sur la globalité du territoire du contrat environnemental.
- Deux séries de **commissions géographiques** avec les partenaires et acteurs concernés par les secteurs d'intervention stratégiques uniquement.

Le détail des commissions est présenté dans la partie 4, chapitre 4.2.

L'élaboration a été suivie par le Comité Technique qui a été réuni 2 fois au cours de l'élaboration du contrat et par un Comité de Pilotage (COPIL) qui a été réuni 2 fois également. Des réunions communes ont été organisées entre le COPIL et la Commission Locale de l'Eau pour assurer une bonne organisation entre la révision du SAGE et le renouvellement du contrat.

La composition du COPIL, non exhaustive, est la suivante :

- la Région Auvergne Rhône-Alpes ;



1 Contexte

- l'EPAGE de la Bourbre ;
- le Département de l'Isère ;
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- le CEREMA Direction Centre-Est ;
- la Chambre d'agriculture de l'Isère ;
- la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ;
- la Communauté de Communes Bièvre Isère ;
- la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné ;
- la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné ;
- la Communauté de Communes Est Lyonnais ;
- le Conservatoire départemental des Espaces Naturels de l'Isère ;
- la Direction Départementale des Territoires de l'Isère ;
- la DREAL Auvergne Rhône-Alpes ;
- la Fédération Départementale de Chasse de l'Isère ;
- la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Isère ;
- la FRAPNA Isère ;
- l'APIE ;
- le PIC VERT ;
- LO PARVI ;
- la LPO Isère ;
- la SARA Aménagement ;
- le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné ;
- le Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère ;
- l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
- la SNCF Mobilités - Pôle Régional d'Ingénierie ;
- le groupe autoroutier APRR-AREA.
- La CLE du SAGE : les membres du bureau de la CLE font partis du COTECH et du COPIL suit le contrat lors de son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation finale.

La composition du COTECH est variable en fonction des thématiques mais intègre une majorité des structures composant le COPIL.

5 Un engagement en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité

La politique de l'eau sur le territoire de la Bourbre est née principalement des crues de 1988 et de 1993. Elle s'est progressivement tournée vers une vision plus globale intégrant la vulnérabilité quantitative des enjeux mais aussi qualitative à travers la prise en compte des enjeux patrimoniaux et environnementaux comme les zones humides et la biodiversité. Cette évolution s'est inscrite à travers la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) arrêté en août 2008, et le contrat de rivière de la Bourbre agréé en juin 2010 et terminé en juin 2016.

La Commission Locale de l'Eau (CLE), véritable parlement de l'eau dont le premier arrêté de constitution date de 1998, a mené un travail de près de dix ans où de nombreux débats, interrogations, réunions, contestations et discussions ont conduit à l'élaboration du document du SAGE de la Bourbre. Le respect de l'ambition du SAGE, de ses préconisations et de son



1 Contexte

règlement, passe par l'engagement des acteurs locaux pour mettre en œuvre des actions cohérentes et complémentaires sur le territoire.

Dans cette logique, **un contrat de rivière de la Bourbre a été signé en octobre 2010**. Le contrat a pris fin en juin 2016, mais, compte tenu des enjeux du territoire, les élus sont conscients qu'il ne peut suffire à améliorer durablement la qualité des eaux, la qualité des milieux et la prévention des inondations. Le territoire a ainsi souhaité poursuivre ses engagements dans des démarches transversales de ce type, en vue, notamment, d'assurer une cohérence des actions menées. A cette fin, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) a donc souhaité s'engager auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans **un contrat plurithématique sur l'ensemble du bassin versant de la Bourbre pour la période 2017-2022**.

En parallèle, et au regard du cumul d'enjeux dont le territoire fait l'objet, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Rhônalpin, adopté en juillet 2014, identifie « la vallée de la Bourbre de la plaine de l'Est Lyonnais aux terres froides » comme un secteur prioritaire d'intervention sur lequel l'objectif est de faire émerger une démarche opérationnelle en faveur de la trame verte et bleue via un outil financier régional : le Contrat vert et bleu. Dans le but d'améliorer la mise en cohérence des gouvernances et des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité, d'aménagement du territoire, d'agriculture et de cadre de vie, supports d'un développement harmonieux du territoire, les élus du bassin de la Bourbre ont décidé en 2015 de s'engager auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce dispositif opérationnel en élaborant **le Contrat vert et Bleu de la Bourbre pour la période 2017-2022**.

Devant la multiplicité des démarches contractuelles en cours sur le territoire du bassin de la Bourbre, des discussions ont été entamées aux côtés de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Département de l'Isère pour optimiser les outils et instances de suivi de ces programmes. Il a donc été proposé de réunir le Contrat Vert et Bleu de la vallée de la Bourbre avec le Contrat plurithématique du bassin de la Bourbre en un **contrat unique pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre pour la période 2017-2022**.

Ainsi, le contrat unique poursuit à la fois les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et les objectifs de la trame verte et bleue (outil du Grenelle de l'environnement). Ces deux dispositifs possèdent leurs propres procédés de planification locale : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son programme de mesure (PDM) pour la DCE, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunal) (PLU(i)) pour la trame verte et bleue.

La **Directive Cadre sur l'Eau** a pour objectif de protéger en Europe les eaux intérieures de surface, les eaux de transition, les eaux côtières et les eaux souterraines. Elle impose ainsi aux Etats membres d'atteindre et de maintenir le **bon état** de toutes les **masses d'eau**. En France, la DCE est traduite à l'échelon national par la loi sur l'eau puis à l'échelon des grands bassins versants, comme celui de Rhône-Méditerranée, par les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE).

Une masse d'eau peut être définie comme une portion homogène de cours d'eau, de canal, d'aquifère, de plan d'eau ou de zone côtière.

Le bon état d'une masse d'eau de surface se traduit par le cumul du bon état écologique et du bon état chimique, tandis que le bon état d'une masse d'eau souterraine se traduit par le cumul du bon état quantitatif et du bon état chimique. Différents **indicateurs d'état** écologiques, chimiques et quantitatifs, sont observés pour classer l'état de chaque masse d'eau de très bon à mauvais.



1 Contexte

Afin d'atteindre et ensuite de maintenir le bon état des masses d'eau, **des mesures** doivent être mises en œuvre sur les masses d'eau qui présentent des risques de ne pas atteindre ou ne pas rester en bon état. Pour cela, d'autres **indicateurs**, dits **de pression**, sont utilisés. Si une ou plusieurs pressions sont jugées trop fortes pour une masse d'eau, alors les mesures les plus efficaces sont recherchées et sont inscrites dans le programme de mesures (PDM) du SDAGE pour être mises en œuvre sur une durée de 6 ans. Les mesures sont toujours recherchées avec la participation des acteurs locaux ; le programme de mesures est soumis à consultation avant d'être approuvé par le comité de bassin qui est l'instance de concertation qui élabore la politique de gestion de l'eau pour le bassin Rhône-Méditerranée. Le programme de mesures s'appuie également sur le SDAGE qui fixe les grandes orientations à mettre en œuvre sur l'ensemble du bassin.

Les principales pressions observées pour identifier le risque de ne pas atteindre (ou de ne pas rester) en bon état sont les suivantes :

- Altération de la continuité écologique ;
- Altération de la morphologie ;
- Altération du régime hydrologique ;
- Pollutions par les nutriments agricoles ;
- Pollutions par les nutriments urbains et industriels ;
- Pollutions par les pesticides ;
- Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) ;
- Prélèvement d'eau.

Quant à **la trame verte et bleue inscrite au Grenelle de l'Environnement**, c'est une démarche qui vise à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer et assurer ainsi leur cycle de vie complet. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. Elle vient compléter les politiques de protection des espaces naturels en prenant en compte le fonctionnement écologique des écosystèmes et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

L'objectif de ce dispositif est d'enrayer la perte de biodiversité en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés **continuités écologiques**, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

La trame verte et bleue inclut une **composante verte** qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une **composante bleue** qui fait référence aux réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides...). Ces deux composantes se superposent dans des zones d'interface (milieux humides et végétation de bords de cours d'eau notamment) et forment un ensemble destiné à assurer le bon état écologique du territoire. La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques impliquent que l'on agisse partout où cela est possible : en milieu rural, à l'échelle des cours d'eau et dans les zones urbaines. La trame verte et bleue lutte contre la fragmentation des milieux naturels et participe à la préservation de la biodiversité.

Le contrat unique arrive à échéance en 2022. Face au constat du maintien sur le territoire des enjeux et pressions sur la trame verte et bleue et sur la ressource en eau, et appuyé par la volonté des acteurs de poursuivre la démarche, l'EPAGE de la Bourbre souhaite renouveler le contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre pour la période 2023-2027.

Ce nouveau contrat sera directement élaboré en réunissant les deux démarches : le contrat vert et bleu et le contrat plurithématique. Cependant, en réponse à l'évaluation environnementale et stratégique du contrat unique 2017-2022, des objectifs communs seront recherchés pour le

1 Contexte



Contrat environnemental de la
Bourbre
EPAGE de la Bourbre
Octobre 2022

contrat 2023-2027, prenant en compte les enjeux et objectifs des deux grands dispositifs DCE et trame verte et bleue du Grenelle de l'Environnement.

2

État des lieux - Diagnostic



2 État des lieux - Diagnostic

1 Synthèse du diagnostic de la trame verte et bleue et de la ressource en eau

1.1 La trame bleue et la ressource en eau

1.1.1 Caractéristiques de la trame bleue

La trame bleue du territoire est composée :

- **Du réseau hydrographique, qui constitue les masses d'eau superficielles**, composé de la rivière Bourbre et de ses affluents. Les affluents principaux en rive gauche sont à caractère plutôt torrentiel : l'Hien, l'Agny, le Bion. Elle reçoit un affluent en rive droite, le Canal du Catelan, émissaire creusé par l'homme pour drainer les marais et dont le bassin versant représente à lui seul 167 km². La totalité du chevelu hydrographique représente un linéaire de 350 km de cours d'eau ;
- **Des eaux souterraines** : constituées principalement des alluvions de la Bourbre-Catelan (FRDG340), de calcaires jurassiques et moraines de l'Isle Crémieu (FRDG105), des formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon (FRDG350), des Molasses miocènes du Bas Dauphiné depuis le seuil de Vienne - Chamagnieu au bassin de la Galaure (FRDG250) et des formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans le bassin versant du Rhône (FRDG511) ;
- Des **espaces de bon fonctionnement** (EBF) des cours d'eau, dont la délimitation est en cours préalablement à la mise en œuvre d'une stratégie de préservation, voire de restauration de ces espaces ;
- Des **zones humides** (8 412,6 ha), majoritairement des zones humides de plaine alluviale située dans la plaine de la Bourbre et du Catelan.

 **La Carte 4 en fin de chapitre présente la trame bleue sur le territoire du contrat environnemental de la vallée de la Bourbre.**

Le bassin versant est concerné par 24 masses d'eau superficielles et 10 masses d'eau souterraines, qui sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Liste des masses d'eau souterraines et superficielles du bassin versant de la Bourbre

Masse d'eau superficielle		Masse d'eau souterraine	
Libellé	Code	Libellé	Code
Canal de Chamont	FRDR10336	Calcaire jurassiques et moraines de l'Isle Crémieu	FRDG105
Ruisseau de Culet	FRDR10380	Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes	FRDG240
Ruisseau le bion	FRDR10408	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	FRDG303
Ruisseau de Gonas	FRDR10704	Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)	FRDG319
Ruisseau du Galoubier	FRDR10839	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon	FRDG334
Ruisseau des moulins	FRDR10888	Alluvions de la Bourbre - Catelan	FRDG340
La Seyne fossé	FRDR10922	Formations quaternaires en placage discontinus du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon	FRDG350
Ruisseau de Clandon	FRDR10943	Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	FRDG511
Ruisseau de sablonnière	FRDR10957	Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Isle de Miribel	FRDG326



2 État des lieux - Diagnostic

Masse d'eau superficielle		Masse d'eau souterraine	
Ruisseau l'Aillat	FRDR11231	Molasses miocènes du Bas Dauphiné depuis le seuil de Vienne - Chamagnieu au bassin de la Galaure	FRDG250
Ruisseau de Saint-Savin	FRDR11524		
Ruisseau l'Agny	FRDR11627		
Ruisseau de Bivet	FRDR11642		
Canal des marais	FRDR11758		
Ruisseau d'enfer	FRDR11906		
La Bourbre de la confluence Hien/Bourbre à l'amont du canal de Catelan	FRDR506a		
La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)	FRDR506b		
La Bourbre du seuil Goy au Rhône	FRDR506c		
Canal de Catelan	FRDR507		
L'Hien de sa source au Ruisseau de Bournaud	FRDR508a		
L'Hien du Ruisseau de Bournaud à la confluence Hien/Bourbre	FRDR508b		
La Bourbre de la source au Pont de Cour	FRDR509a		
La Bourbre du Pont de Cour à l'amont de l'agglomération de la Tour du Pin	FRDR509b		
La Bourbre de l'agglomération de la Tour du Pin à la confluence Hien/Bourbre	FRDR509c		

1.1.2 État écologique et chimique des masses d'eau

Les masses d'eau superficielles

24 masses d'eau superficielles ont été délimitées sur le territoire du bassin versant de la Bourbre.

L'analyse de l'état des masses d'eau présentée ci-dessous est basée sur les données disponibles au moment de l'évaluation du précédent contrat. Ainsi cette analyse n'intègre pas les données 2021 rendues disponibles depuis. Le tableau suivant présente l'état des masses d'eau superficielle en 2021. L'état chimique est inchangé par rapport aux données prises en compte dans l'analyse. Concernant l'état écologique une seule masse d'eau a un état écologique ayant changé en 2021 : il s'agit du Ruisseau du Culet (FRDR10380) qui passe d'un état écologique moyen à médiocre. L'analyse suivante est ainsi toujours valable.

 Cf. Carte 2 : État chimique sans ubiquistes 2020 des masses d'eau superficielles du BV de la Bourbre par rapport à 2015 et Carte 3 : État écologique 2020 des masses d'eau superficielles du BV de la Bourbre par rapport à 2015

Tableau 2 : Etat des masses d'eau superficielles – données 2021

Libellé	Code	Etat écologique	Etat chimique
Canal de Chamont	FRDR10336	Bon	Bon
Ruisseau de Culet	FRDR10380	Moyen	Bon
Ruisseau le bion	FRDR10408	Moyen	Bon
Ruisseau de Gonas	FRDR10704	Médiocre	Bon
Ruisseau du Galoubier	FRDR10839	Médiocre	Bon



2 État des lieux - Diagnostic

Libellé	Code	Etat écologique	Etat chimique
Ruisseau des moulins	FRDR10888	Moyen	Bon
La Seyne fossé	FRDR10922	Médiocre	Bon
Ruisseau de Clandon	FRDR10943	Moyen	Bon
Ruisseau de sablonnière	FRDR10957	Médiocre	Bon
Ruisseau l'Aillat	FRDR11231	Médiocre	Bon
Ruisseau de Saint-Savin	FRDR11524	Médiocre	Bon
Ruisseau l'Agny	FRDR11627	Moyen	Bon
Ruisseau de Bivet	FRDR11642	Bon	Bon
Canal des marais	FRDR11758	Moyen	Bon
Ruisseau d'enfer	FRDR11906	Moyen	Bon
La Bourbre de la confluence Hien/Bourbre à l'amont du canal de Catelan	FRDR506a	Moyen	Bon
La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)	FRDR506b	Moyen	Bon
La Bourbre du seuil Goy au Rhône	FRDR506c	Moyen	Mauvais
Canal de Catelan	FRDR507	Moyen	Bon
L'Hien de sa source au Ruisseau de Bourmand	FRDR508a	Moyen	Bon
L'Hien du Ruisseau de Bourmand à la confluence Hien/Bourbre	FRDR508b	Moyen	Bon
La Bourbre de la source au Pont de Cour	FRDR509a	Moyen	Bon
La Bourbre du Pont de Cour à l'amont de l'agglomération de la Tour du Pin	FRDR509b	Bon	Bon
La Bourbre de l'agglomération de la Tour du Pin à la confluence Hien/Bourbre	FRDR509c	Moyen	Bon

En 2020, la majorité des masses d'eau sont dans un état écologique moyen (58 %), 29 % dans un état médiocre et 13 % sont en bon état. Toutes les masses d'eau sauf une sont dans un état chimique considéré comme bon en 2020, avec ou sans ubiquistes¹. **L'état chimique sans ubiquistes des masses d'eau superficielles s'est amélioré sur cinq masses d'eau** qui sont passées d'un état mauvais à un état bon.

La synthèse des données de qualité de l'eau disponibles pour le bassin versant de la Bourbre par station montre que la qualité des cours d'eau est globalement bonne et en amélioration, excepté pour l'Hien sur Cessieu et sur Belmont, et la Bourbre sur Burcin pour des paramètres nitrates, phosphores et pollution spécifique et par des contaminants. **L'état écologique et biologique est très stable et globalement moyen ; l'état chimique est en amélioration et plutôt bon, et les pollutions sont stables.**

Plusieurs stations de la Bourbre étaient polluées au Benzo(A)pyrène jusqu'en 2017, et une nette amélioration a été constatée entre 2018 et 2020 pour passer d'un état chimique mauvais à bon (Chavanoz, Tignieu-Jamezieu, Isle d'Abeau et Cessieu). Par ailleurs, **une vigilance est à garder sur la Bourbre** au niveau de l'Isle d'Abeau car la présence de phosphore total a été

¹ Les substances dites ubiquistes sont très répandues dans tout type de milieu, il s'agit des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des dioxines et leurs composés, de l'acide perfluorooctanesulfonique (PFOS), de l'hexabromocyclododécane (HBCDD), l'heptachlore, le tributylétain (TBT), le diphénylétherbromés et le mercure.



2 État des lieux - Diagnostic

relevée en 2020. Des données de présence de nutriments N et P ont également été relevées en 2018 sur l'Hien au niveau de Bas-Belmont et Biol-Montrevel.

Le Tableau 3 ci-dessous présente la synthèse des données de qualité de l'eau disponibles pour le bassin versant de la Bourbre entre 2016 et 2020, ou entre 2016 et 2018 selon les stations de mesures.

Tableau 3 : (A) Synthèse de la qualité des eaux de surface de 2016 à 2020 et (B) de 2016 à 2018
(Données disponibles de l'Agence de l'Eau RMC) (NC = Non Connue ; → stagnation, ↗ amélioration, ↘ dégradation)
N = Nutriments azotés ; P = Nutriments phosphorés ; ECO = état écologique ; CHIM = état chimique ;
PSPC : Pollution spécifique et par des contaminants ; IBD = Indice Biologique Diatomées)

(A) Synthèse de la qualité des eaux de surface de 2016 à 2020										
Cours d'eau	Stations	Localisation	Masse d'eau	N	P	ECO	CHIM	PSPC	IBD	
Bourbre	80900	Blandin	FRDR509a	NC	NC	NC	NC	NC	NC	
	80920	Chélieu	FRDR509a	→	→	→	↗	→	→	
	80950	St Clair de la Tour	FRDR509b	→	→	NC	↗	→	NC	
	90975	Cessieu	FRDR509c	→	→	→	↗	→	→	
	80980	Cessieu	FRDR506a	NC	NC	NC	NC	NC	NC	
	82000	Isle d'Abeau	FRDR506a	→	↘	→	↗	→	→	
	82300	Satolas et Bonce	FRDR506b	NC	NC	NC	NC	NC	NC	
	82500	Tignieu Jamezieu	FRDR506b	→	→	→	↗	→	→	
	83000	Chavanoz	FRDR506c	→	→	→	↗	→	→	
Hien	80976	Doissin	FRDR508a	→	→	→	↗	→	→	
	80978	Cessieu	FRDR508b	→	→	→	→	→	NC	
Agny	80995	Nivolas-Vermelle	FRDR11627	→	→	→	NC	NC	NC	
Bion	81600	Bourgoin Jallieu	FRDR10408	→	→	NC	NC	NC	NC	
Catelan	82230	St Marcel Bel Accueil	FRDR507	NC	NC	NC	NC	NC	NC	
	82260	La Verpillère	FRDR507	→	→	→	→	→	→	

	=Très Bon Etat
	=Bon Etat
	=MOYEN
	=MEDIOCRE
	=MAUVAIS

(B) Synthèse de la qualité des eaux de surface de 2016 à 2018										
Cours d'eau	Stations	Localisation	Masse d'eau	N	P	ECO	CHIM	PSPC	IBD	
Bourbre	82215	Burcin	FRDR509a	→	→	→	NC	→	→	
	82265	Châbons	FRDR509a	→	→	→	NC	NC	→	
Hien	40205	Saint-Victor-de-Cessieu	FRDR508	→	→	→	→	→	→	
	40155	Belmont	FRDR508a	→	→	→	NC	NC	→	
	40165	Bas-Belmont	FRDR508a	→	→	→	NC	NC	→	
	40175	Biol-Montrevel	FRDR508a	→	→	→	→	→	→	
	40180	Doissin	FRDR508a	→	→	→	→	→	→	
	80010	Cessieu	FRDR508b	→	→	→	NC	NC	→	
	80015	Cessieu	FRDR508b	→	→	→	→	→	→	
	40185	Montagnieu	FRDR508b	→	→	→	→	→	→	
Bion	81550	Meyrié	FRDR10408	→	→	→	→	→	→	



2 État des lieux - Diagnostic

(B) Synthèse de la qualité des eaux de surface de 2016 à 2018									
Cours d'eau	Stations	Localisation	Masse d'eau	N	P	ECO	CHIM	PSPC	IBD
Agy	81555	La Combe-Les Eparres	FRDR11627	→	→	→	NC	NC	→
	81975	Les Eparres	FRDR11627	→	→	→	→	→	→
	81985	Tramolé	FRDR11627	→	→	→	NC	NC	→
	81990	Eclosé-Bardinières	FRDR11627	→	→	→	NC	NC	→
	81995	Le Chabert	FRDR11627	→	→	→	→	→	→

Le bilan est donc mitigé sur la qualité de l'eau, car certains éléments sont dans un état global bon comme les nutriments azotés et l'état chimique, mais d'autres sont dans un état moyen et ne semblent pas s'améliorer, comme c'est le cas pour l'état écologique.

État écologique 2020 des masses d'eau superficielles du bassin versant de la Bourbre et évolution par rapport à 2015

Étude bilan et renouvellement du
contrat unique de préservation et
restauration de la trame verte et bleue
du bassin versant de la Bourbre (38)

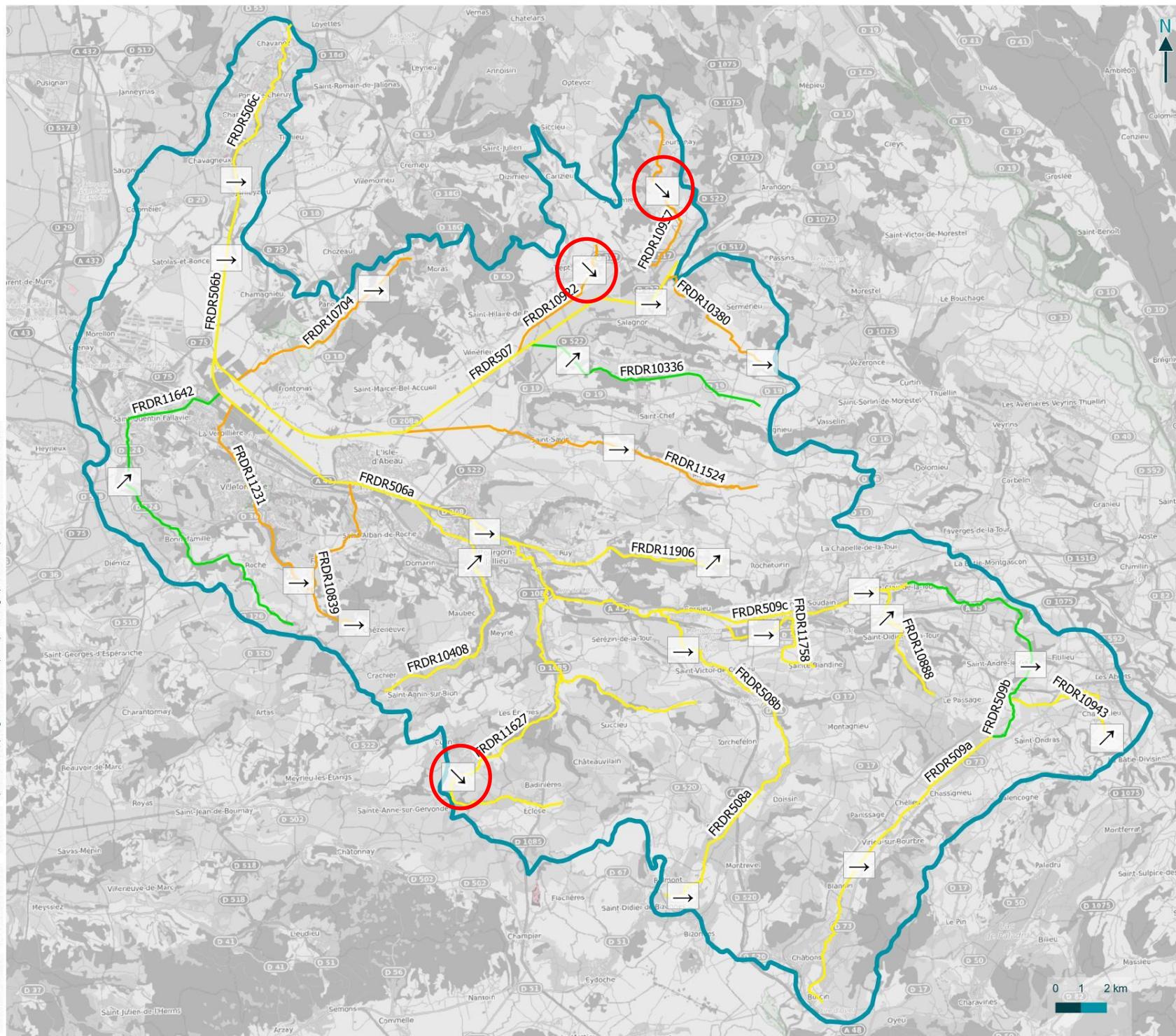
État écologique de 2020

- Bon
- Moyen
- Médiocre

Evolution par rapport à 2015

- ↗ = Augmentation
- = Stable
- ↘ = Baisse

 Périmètre du bassin
versant de la Bourbre





2 État des lieux - Diagnostic

Les masses d'eau souterraines

L'analyse de l'état des masses d'eau présentée ci-dessous est basée sur les données disponibles au moment de l'évaluation du précédent contrat. Ainsi cette analyse n'intègre pas les données 2021 rendues disponibles depuis. Le tableau suivant présente l'état des chimiques des 5 masses d'eau souterraines du bassin de la Bourbre en 2021.

Tableau 4 : Etat chimique des masses d'eau souterraines – données 2021

Libellé	Code	Etat chimique
Calcaire jurassiques et moraines de l'île Crémieu	FRDG105	Bon
Alluvions de la Bourbre - Catelan	FRDG340	Bon
Formations quaternaires en placage discontinus du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon	FRDG350	Médiocre
Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	FRDG511	Bon
Molasses miocènes du Bas Dauphiné depuis le seuil de Vienne - Chamagnieu au bassin de la Galaurie	FRDG250	Bon

Les données sont très stables en ce qui concerne la présence de métaux, de solvants chlorés et d'autres éléments chimiques. En revanche, les pesticides sont de plus en plus retrouvés dans les masses d'eau souterraines, notamment sur Chavanoz, Satolas-et-Bonce, et Soleymieu. Certaines stations relèvent même la présence de nitrates comme sur Colombier-Saugnieu et Tignieu-Jamezieu.

Le Tableau 5 ci-dessous synthétise les données de l'évolution de l'état chimique des masses d'eau souterraines entre 2016 et 2018.

Tableau 5 : Synthèse de l'état chimique des masses d'eau souterraines entre 2016 et 2018 (Données disponibles de l'Agence de l'eau RMC) (→ stagnation, ↗ amélioration, ↘ dégradation)
(CHIM = état chimique, Nit=Nitrate ; Pest = Pesticides ; Met : Métaux ; S.Chl = Solvants Chlorés)

Synthèse de l'état chimique des masses d'eau souterraines entre 2016 et 2018									
Commune	Code Station	Nom	Masse d'eau	CHIM	Nit.	Pest.	Met.	S.Chl.	Autre
Sermerieu	BSS001UVTH	PUITS DE SERMERIEU	FRDG340	→	→	→		→	→
Colombier-Saugnieu	BSS001UURE	FORAGE DE RECOLON	FRDG340	→	→	→		→	→
Grenay	BSS001UUGX	PUITS MORELLON	FRDG340	→	→	→		→	→
Ruy	BSS001UVNZ	FORAGE DU VERNAY NORD	FRDG340	→	→	→	→	→	→
Salagnon	BSS001UUXL	FORAGE DE SICARD	FRDG340	→	→	→	→	→	→
Four	BSS001UVEA	SOURCE MANIN NORD	FRDG250	→	→	→	→	→	→
Biol	BSS001VTPX	PUITS DE SAINT ROMAIN	FRDG350	→	→	→		→	→
Doissin	BSS001VUCS	SOURCE REYTEBERT (DURAND)	FRDG350	→	→	→		→	→
Chavanoz	BSS001TSFU	Puits des bruyères	FRDG340	↘	→	↘		→	→
Tignieu Jamezieu	BSS001TSKX	FORAGE DE CHOSELLE	FRDG340	→	→	→		→	→
Satolas Et Bonce	BSS001UURL	FORAGE AVINANS	FRDG340	↘	→	↘			→
Pont-De-Cheruy	BSS001TSGA	PUITS PRIVE DE PONT-DE-CHERUY	FRDG340	↗	→	↗	→	→	→
Soleymieu	BSS001UUXP	SOURCE DU MOULIN DE TIRIEU	FRDG105	↘	→	↘	→	→	→



2 État des lieux - Diagnostic

Synthèse de l'état chimique des masses d'eau souterraines entre 2016 et 2018									
Commune	Code Station	Nom	Masse d'eau	CHIM	Nit.	Pest.	Met.	S.Chl.	Autre
Roche	BSS001UVDX	SOURCE LA PISSEROTTE	FRDG350	→	→	→		→	→
Dolomieu	BSS001UWEJ	PUITS FONTAINE LAURENT	FRDG350	→	→				→
Panissage	BSS001VUCU	SOURCE DE CHARDENOUSE	FRDG350	→	→	→		→	→
St Ondras	BSS001VUFJ	FORAGE DE SAINT ONDRAS	FRDG340	→	→	→		→	→
Nivolas-Vermelle	BSS001UVJY	SOURCE DES RAVINAUX	FRDG350	↗	→	↗		→	→

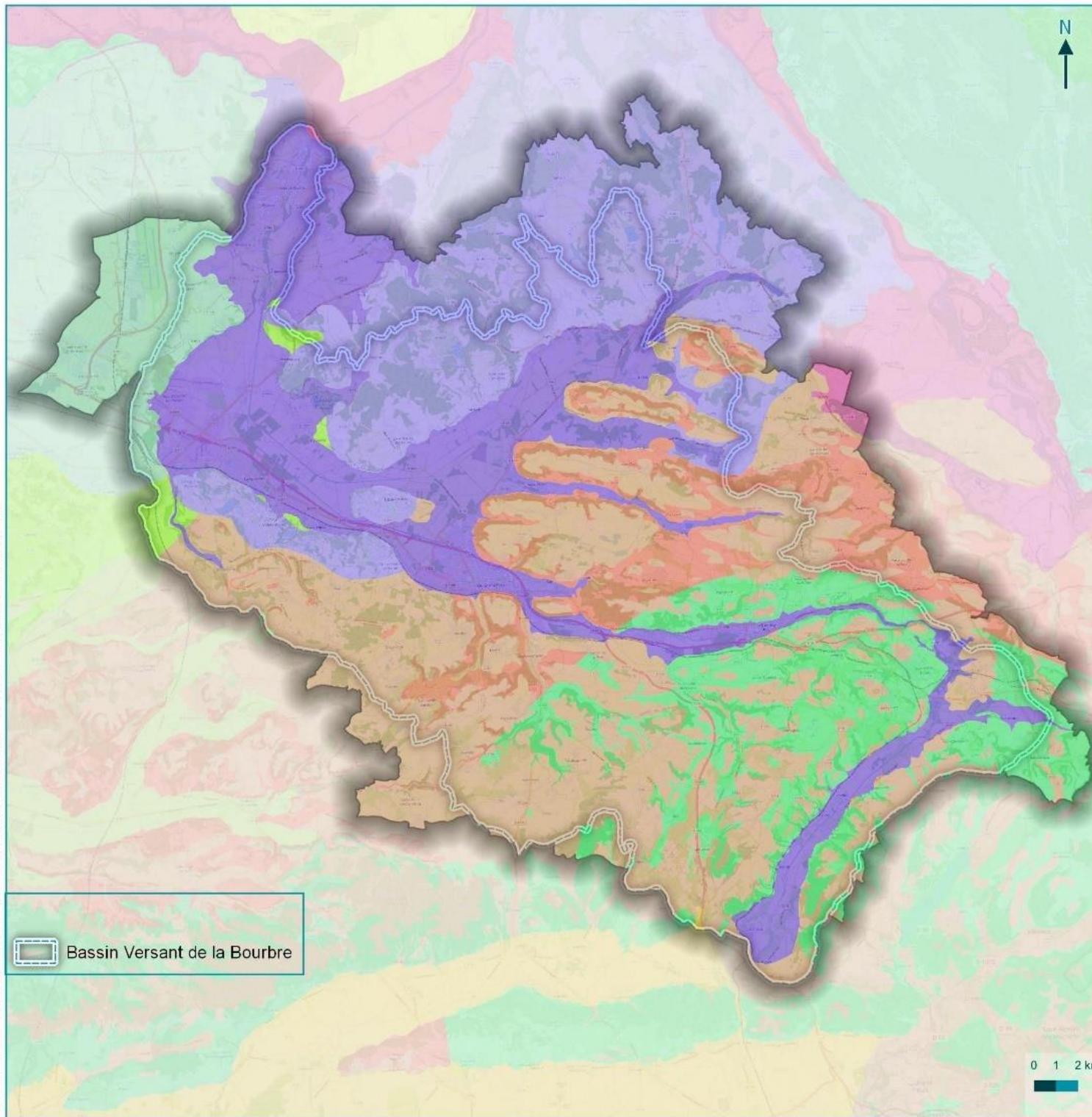
L'état chimique des masses d'eau souterraines est bon pour 56 % des masses d'eau et médiocre pour les 45 % des masses d'eau restantes. 17 % des masses d'eau sont en dégradation entre 2016 et 2018, et seulement 11 % sont en amélioration. Une vigilance est à garder vis-à-vis de l'augmentation des pesticides pour certaines masses d'eau.

Masses d'eau souterraines

Étude bilan et renouvellement du contrat unique de préservation et restauration de la trame verte et bleue du bassin versant de la Bourbre (38)

Masses d'eau souterraines

-  FRDG340 - Alluvions de la Bourbre - Cattelan
-  FRDG303 - Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
-  FRDG319 - Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne, Sévenne)
-  FRDG338 - Alluvions du Rhône - Ile de Miribel - Jonage
-  FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'Ile de Miribel
-  FRDG390 - Alluvions plaine de l'Ain Sud
-  FRDG105 - Calcaire jurassiques et moraines de l'Ile Crémieu
-  FRDG149 - Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey
-  FRDG334 - Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon
-  FRDG526 - Formations du Pliocène supérieur peu aquifères des plateaux de Bonnevaux et Chambarrans
-  FRDG350 - Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Roussillon
-  FRDG511 - Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône
-  FRDG240 - Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes
-  FRDG250 - Molasses miocènes du Bas Dauphiné depuis le seuil de Vienne - Chamagnieu au bassin de la Galaure





2 État des lieux - Diagnostic

1.1.3 État chimique des captages

Les ressources en eau potable du territoire sont exclusivement prélevées dans les eaux souterraines. Celles-ci présentent de manière générale une forte sensibilité aux pollutions diffuses et ponctuelles. Les pressions d'origine agricole (nitrates, pesticides...) sont la principale cause d'altération de la ressource en eau, et certains captages sont également vulnérables à d'autres types de pollutions (bactériologie, micropolluants, métaux lourds, etc.).

Onze captages sont identifiés comme prioritaires par le SDAGE 2022-2027 sur le territoire.

L'analyse des données de qualité de l'eau sur ces captages prioritaires montre **des valeurs très hétérogènes**, avec des qualités globalement entre bonnes et moyennes, parfois très bonnes au vu de la faible concentration de pesticides, mais parfois aussi très mauvaises à cause des nitrates, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Synthèse de la qualité de l'eau des captages entre 2016 et 2021 (Données disponibles de l'Agence de l'eau RMC) (→ stagnation, ↗ amélioration, ↘ dégradation, * paramètres identifiés par le SDAGE 2022-2027 qui nécessitent une restauration de la qualité de l'eau brute, les autres doivent être préservés)

Synthèse de la qualité de l'eau des captages entre 2016 et 2021				
Nom captage	Commune	Code	Nitrates	Pesticides
Chozelle	Tignieu-Jameyzieu	CE3801	↘*	↘*
Le Charlan	Ruy	CE3802	↘*	↘
Layat et Frêne, Vittoz, Barril	Virieu-sur-Bourbre	GR488	→	→*
Reytebert	Doissin	GR586	→*	→*
Sermérieu	Sermérieu	GR588	↘*	→
St-Romain	Biol	GR584	↘*	→*
Morellon	Grenay	GR582	↗*	↘
Reculon	Colombier-Saugnieu	GR593	↘*	↘*
Aillat	Four	CE3804	↗*	↘*
Etang&Pré Guillaud	Chèzeneuve	CE3806	→	→*
Léchères	Meyrié, Les Eparres	CE3803	→	↘*
Bois Drevet, Trappes				→*

couleur	nitrates (mg/l)	total pesticides (µg/l)
	aucune donnée	aucune donnée
	< 10	<= 0.1
	>= 10 et < 25	> 0.1 et <= 0.25
	>= 25 et < 40	> 0.25 et <= 0.4
	>= 40 et < 50	> 0.4 et <= 0.5
	>= 50 et < 60	> 0.5 et <= 2
	>= 60 mg/l	>2

3 masses d'eau souterraines sont identifiées par le SDAGE 2022-2027 comme recelant des ressources dites « stratégiques », à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en eau potable, et qui sont à préserver pour assurer dans les meilleurs conditions l'alimentation en eau potable (AEP) actuelle et future des populations :



2 État des lieux - Diagnostic

- les alluvions de la Bourbre – Catelan (FRDG340)
- les molasses miocènes du Bas Dauphiné depuis le seuil de Vienne - Chamagnieu au bassin de la Galaure (FRDG250)
- les formations quaternaires en placage discontinus du Bas Dauphiné et terrasses région de Roussillon (FRDG350)

Pour ces ressources stratégiques, 18 zones de sauvegardes sont en cours de délimitation et seront intégrées au SAGE en vue de les protéger durablement.

La qualité de l'eau des captages semble s'être plutôt dégradée entre 2016 et 2021, puisque seulement deux améliorations sont visibles et uniquement sur des concentrations en nitrates. A l'inverse, onze dégradations ont été constatées, à la fois sur les nitrates et les pesticides.



2 État des lieux - Diagnostic

1.1.4 Données quantitatives

Les données de prélèvements en eau sur le bassin versant de la Bourbre (<https://www.bnpe.eaufrance.fr/>) disponibles entre 2012 et 2019 montrent des volumes prélevés annuels relativement stables (hormis un pic en 2015 qui peut s'expliquer par une pluviométrie inférieure à la normale de plus de 15 % (source : Météo France)).

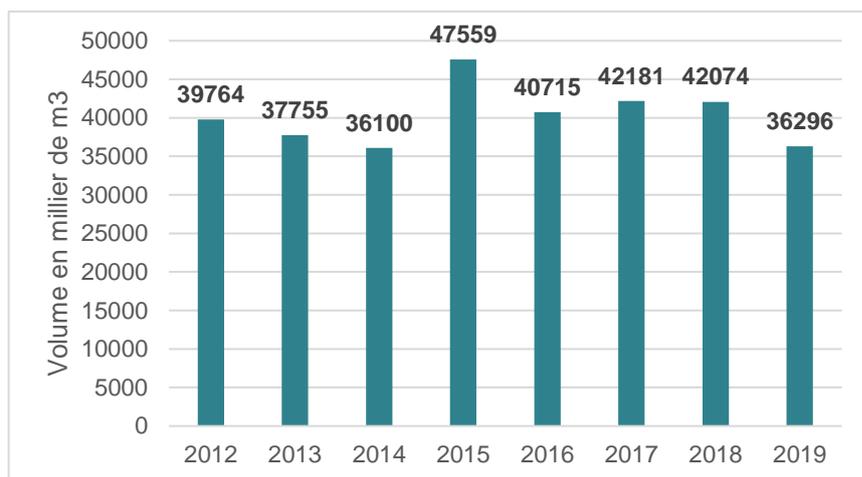


Figure 1 : Evolution des prélèvements d'eau entre 2012 et 2019 sur le territoire du contrat environnemental de la vallée de la Bourbre (© EauFrance).

Concernant les usages, ces données indiquent que **46 % des prélèvements concernent l'eau potable**, 33 % l'irrigation pour l'agriculture, 13 % concernent des prélèvements pour l'industrie et l'activité économique et enfin, 7 % concernent l'énergie². De manière anecdotique, quelques milliers de m³ ont été prélevés entre 2012 et 2019 pour des usages de loisirs et pour des besoins de refroidissement³.

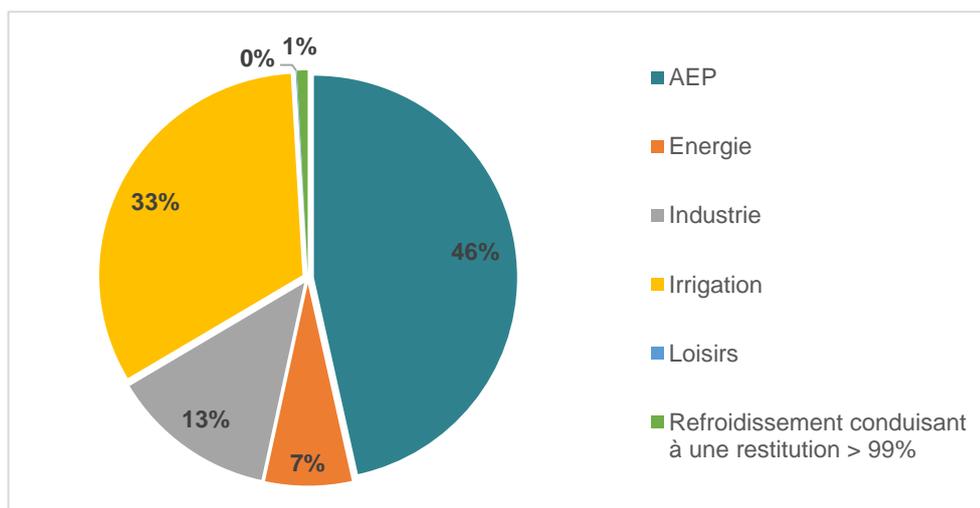


Figure 2 : Répartition des usages de prélèvement d'eau entre 2012 et 2019 sur le territoire du contrat environnemental de la Bourbre (© EauFrance).

² Ici ; l'énergie fait référence au fait d'utiliser l'eau pour produire de l'énergie et plus particulièrement de l'électricité, soit en utilisant la force motrice de l'eau via des barrages hydroélectriques par exemple, soit en utilisant son pouvoir calorifique pour refroidir les centrales thermiques ou nucléaires notamment.

³ Le refroidissement conduisant à une restitution supérieure à 99 % est le nom de l'usage de l'eau : 99 % de l'eau prélevée par les industriels pour du refroidissement est restituée.



2 État des lieux - Diagnostic

90 % des prélèvements concernent les **eaux souterraines** et **10 % les eaux de surfaces**.

La figure suivante montre la répartition annuelle par type d'usage. Les données indiquent que la répartition entre les différents usages est stable entre 2012 et 2019.

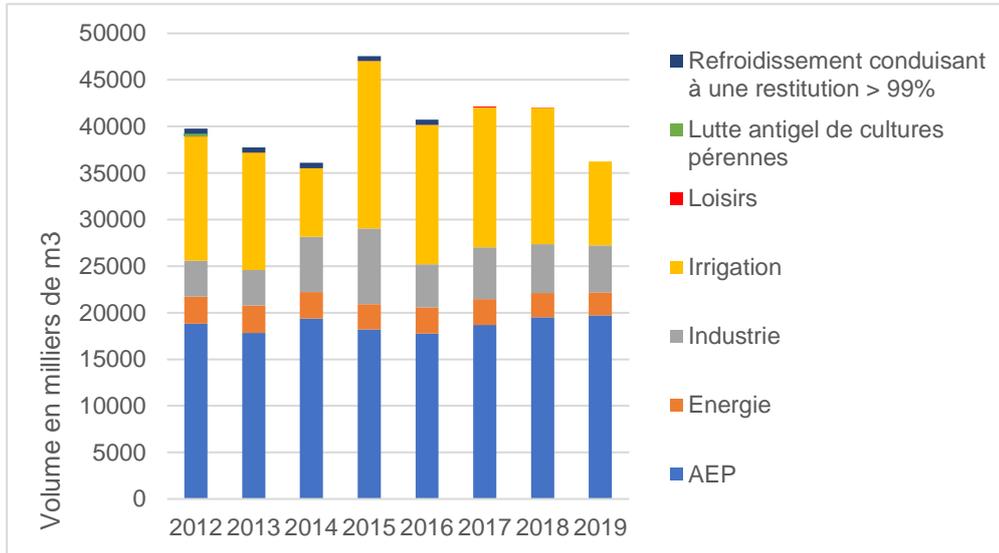
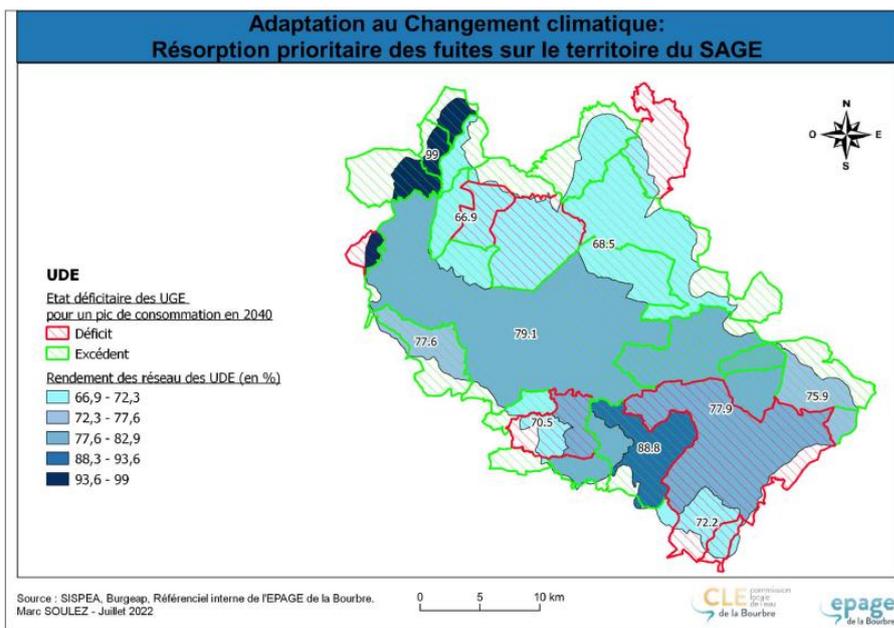


Figure 3 : Evolution des prélèvements d'eau par usage entre 2012 et 2019 sur le territoire du contrat environnemental de la vallée de la Bourbre (© EauFrance).

Le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable en France **est évalué à près de 80 %**. Les fuites sont donc de l'ordre de 20 % : pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

Sur le territoire du bassin de la Bourbre, le rendement se situe entre 66,9 et 99 % en fonction des Unité de Distribution d'Eau potable (UDE) (cf. carte suivante). Le plan d'adaptation au changement climatique du SDAGE prévoit des rendements de 85% en 2030.





2 État des lieux - Diagnostic

Les masses d'eau superficielles du bassin sont ciblées dans le SDAGE comme étant des masses d'eau pour lesquelles des actions de préservation du bon état quantitatif sont nécessaires. C'est également le cas pour la masse d'eau souterraine FRDG250 (Molasses miocènes du Bas Dauphiné depuis le seuil de Vienne - Chamagnieu au bassin de la Galaure).

1.1.5 Les ouvrages de franchissement aquatiques

Au total, il existe 151 obstacles à la continuité écologique recensé par le Référentiel des obstacles à l'écoulement (ONEMA, 2021) sur le bassin de la Bourbre. Bien que le nombre d'obstacles soit important, peu sont totalement infranchissables. La Bourbre, l'Hien et l'Agnay sont les cours d'eau les plus concernés par la présence d'ouvrages. **Parmi ces 151 obstacles, 13 ont été ou vont être aménagés dans le cadre du contrat unique 2017-2022.**

 Cf. Carte 4 : Trame bleue sur le territoire du contrat environnemental de la Bourbre

15 seuils prioritaires ont été identifiés sur le bassin versant de la Bourbre dans le SDAGE. A la fin de la mise en œuvre du contrat 2017-2022, dix seuils prioritaires auront été aménagés.

Les **cinq seuils prioritaires du SDAGE suivants constituent toujours un obstacle majeur pour la continuité écologique** sur le territoire :

- ROE39471 – Vachères sur la Bourbre en liste 2 (Cessieu) ;
- ROE41320 - Scierie sur l'Agnay en liste 2 (Nivolas-Vermelle) ;
- ROE41324 - Pont de Vermelle D59 sur l'Agnay en liste 2 (Nivolas-Vermelle) ;
- ROE5723 - Gindre Carrefour Market sur la Bourbre en liste 2 (Pont-de-Chéruy) ;
- ROE6672 - Goy sur la Bourbre en liste 2 (Pont-de-Chéruy).

A noter que les études préalables sont en cours pour aménager le seuil Goy (ROE6672), que des études géotechniques complémentaires sont en attente pour le seuil sur l'Agnay à Nivolas-Vermelle (ROE41324). Le seuil de la Scierie à Nivolas-Vermelle fera l'objet de travaux en 2023.

1.1.6 Les zones humides

Les zones humides du territoire couvrent 8 412,6 ha soit **11,5 %** du territoire. A titre de comparaison, à l'échelle du département de l'Isère, les zones humides couvrent 6,5 % du territoire.

Les principales zones humides sont des **zones humides de plaines alluviales** associées aux principaux cours d'eau du territoire : la Bourbre et le Catelan (Marais de Virieu, Marais de Fittieu, Marais de Saint-Clair-de-la-Tour, Marais de la Tour, Marais du Vernay, Confluence Bourbre-Catelan, marais dit « Bion vieille Bourbre », Catelan Moyen, Catelan Amont) et de l'Hien (le Petit Marais et le Marais de Biol). **Le fonctionnement de ces zones humides est étroitement lié à la fonctionnalité des cours d'eau associés.**

 Cf. Carte 4 : Trame bleue sur le territoire du contrat environnemental de la Bourbre

On retrouve également des zones humides de bordures d'étangs et de plans d'eau, des zones humides de plaines et plateaux et des zones humides ponctuelles.

Parmi les 263 zones humides inventoriées dans le bassin versant du bassin, on peut distinguer :

- celles qui sont classées comme espace naturels protégées et concernées par des mesures réglementaires ou contractuelles (réserves naturelles, sites Natura 2000...) : c'est le cas par exemple de la RNR de l'Étang de Saint-Bonnet, de l'APB du Marais De Charamel, de l'APB du Lac de Moras et du site Natura 2000 L'Isle Crémieu.

- celles qui sont classées comme espace naturels protégées mais encore non concernées par des mesures réglementaires ou contractuelles : c'est le cas de plusieurs Espaces Naturels Sensibles locaux (Etang et pelouses sèches de Marsa, Etang de Gôle, Etang de Fallavier et Vallon du Layet...).



2 État des lieux - Diagnostic

- celles qui sont simplement inventoriées mais qui doivent être préservées ou restaurées en application du code de l'environnement (ZH>1ha), ou en déclinaison du SDAGE 2022-2027 (toutes les ZH).

Ces zones humides, dont les usages sont essentiellement agricoles, ont subi différentes pressions (comblement, assèchement, drainage, mise en culture...), principalement sur la partie aval du territoire. Les zones humides alluviales subissent également les altérations des cours d'eau.

L'EPAGE a engagé l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant, qui sera finalisé au cours du prochain contrat afin de prioriser les actions de restauration.

La zone humide du Culet fera l'objet d'actions de restauration en 2023 dans le cadre du contrat unique de la Bourbre 2017-2022.

Trame bleue sur le territoire du contrat de la vallée de la Bourbre

Étude bilan et renouvellement du contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre (38)

Obstacles à l'écoulement (ROE 2021)

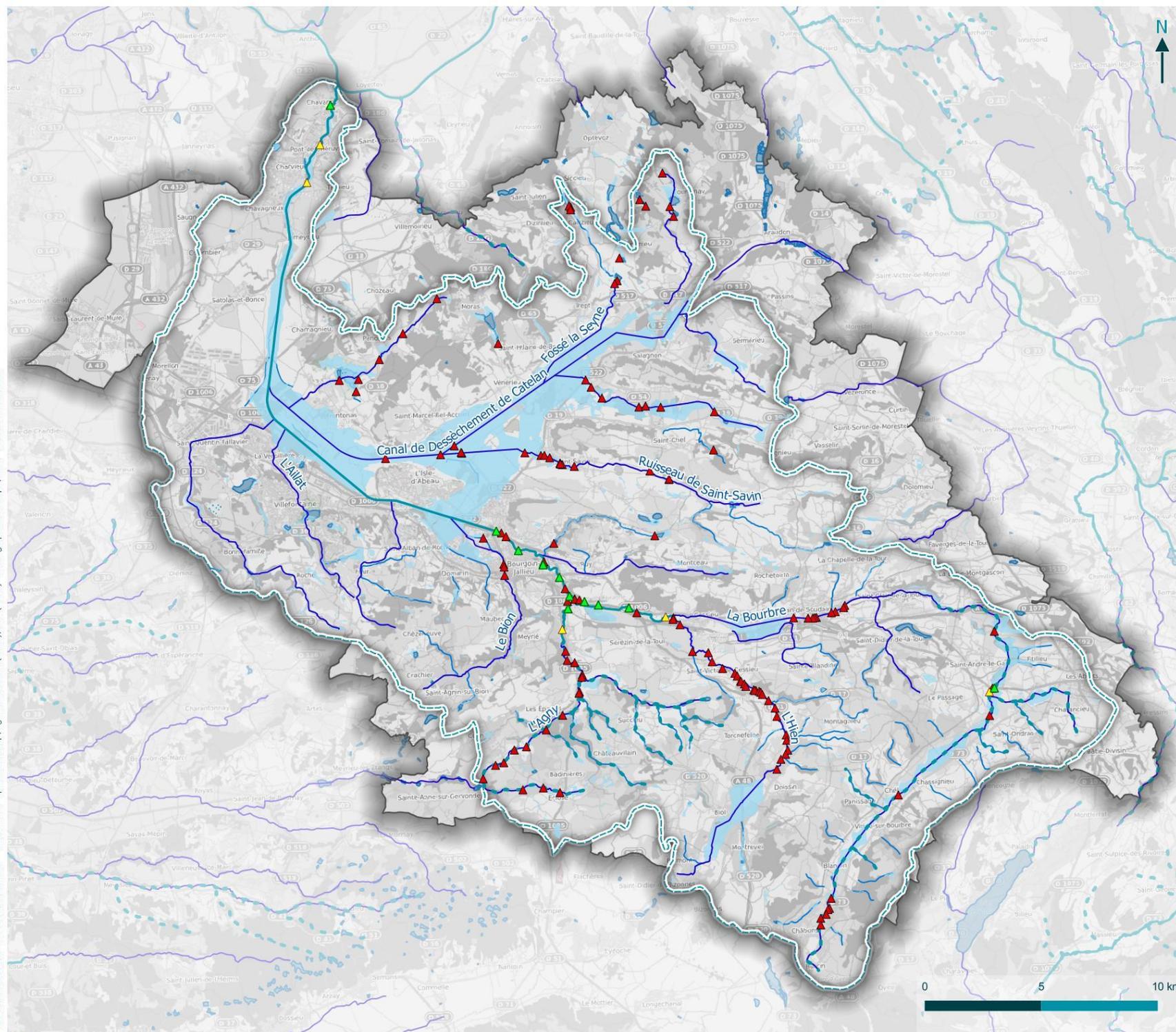
- ▲ En attente d'aménagement dans le cadre du contrat
- ▲ Aménagé dans le cadre du contrat 2017-2022
- ▲ Existants

Trame verte et bleue

- Masse d'eau de rivières
- - - Cours d'eau liste 1
- Cours d'eau liste 2
- Zones Humides
- Réservoirs d'eau
- Plan d'eau
- Autre cours d'eau

Périmètres

- Trame bleue
- Périmètre du contrat 2022-2027





2 État des lieux - Diagnostic

1.2 La trame verte

1.2.1 Caractéristiques de la trame verte

Sur le territoire du contrat environnemental de la Bourbre, de nombreux secteurs sont classés dans des zonages règlementaires du patrimoine naturel (Natura 2000, APPB, Réserve Naturelle Nationale) ou identifiés comme zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). La surface de ces zonages représente 48,2 % du territoire du bassin versant de la Bourbre, mais seulement 4,76 % du territoire sont des zonages de protection règlementaire. Leur nombre important est le reflet de la grande qualité écologique du territoire, qui est d'ailleurs identifié comme secteur prioritaire d'intervention dans le cadre du SRADDET d'Auvergne Rhône-Alpes, car sujet à des pressions de dégradation de plus en plus marquées.

Le SRADDET indique que le bassin de la Bourbre concentre ainsi dix corridors d'importance régionale à remettre en bon état dont six fuseaux et quatre axes. La vallée de la Bourbre comporte également des réservoirs de biodiversité de la trame verte d'importance régionale comme le secteur de l'Isle Crémieu et plusieurs forêts ou boisements.

En plus de ces corridors et réservoirs d'importance régionale, le bassin versant de la Bourbre englobe des continuités écologiques d'importance plus locales, identifiées dans les SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné et Nord-Isère.

Le contrat unique mis en place de 2017 à 2022 a permis de diminuer les perturbations sur quatre corridors écologiques parmi lesquels trois secteurs sont considérés comme altérés dans la trame verte et bleue des SCoT du territoire :

- Corridor écologique et secteur altéré entre Saint-Clair-de-la-Tour et Saint-Didier-de-la-Tour amélioré grâce à l'installation de passage à faune sur l'intersection Route de Lyon et A43 et d'une passerelle pour la faune sur la ZAC Corderie ;
- Corridor écologique et secteur altéré entre Saint-Victor-de-Cessieu et Montceau, amélioré grâce à l'installation d'un passage à faune sur la route de Chambéry et à la modification de l'ouvrage du chemin du Mouchon au-dessus de l'A43 en faveur de la faune sauvage ;
- Corridor écologique entre Ruy et Les Eparres, légèrement amélioré grâce à l'installation d'un détecteur à faune sur la RD1006 ;
- Corridor écologique et secteur altéré entre Frontonas, la Verpillière et Villefontaine, amélioré grâce à l'installation d'un passage à faune sur la RD1006 au nord de The Village.

1.2.2 Obstacles au franchissement

De nombreux obstacles à la trame verte sont identifiés dans le SRADDET, parmi lesquels cinq sont des ouvrages de franchissement non fonctionnels et neuf sont franchissables mais à optimiser. Les autres obstacles à la trame verte sont causés par le réseau routier, majoritairement l'A43 et quelques routes départementales (D1085, D1006, D522).

Le contrat unique a permis l'aménagement d'un ouvrage non fonctionnel (OAR7) au niveau du croisement entre l'A43 et la RD1006 sur la Tour du Pin Est, via la création d'un passage à faune. Il reste donc quatre ouvrages non fonctionnels sur le territoire d'application du contrat environnemental de la Bourbre :

- 1) OAR2 : sur Sérézin-de-la-Tour au niveau de l'échangeur entre l'A43 et l'A48 ;
- 2) AM11 : sur Bourgoin-Jallieu au niveau de la sortie de l'A43 permettant de rejoindre le rond-point des Buissières ;
- 3) AM14 : sur Saint-Clair-de-la-Tour au niveau du croisement entre l'A43 et la route du Loup ;
- 4) OAR4 : sur Saint-Quentin-Fallavier au niveau de l'intersection du boulevard de Tharabie et de l'A43, au sud-est de la ZAC des Chesnes.



Cf. Carte 10 : Trame verte et bleue sur le territoire du contrat environnemental de la Bourbre



Les obstacles à la trame verte sont représentés par un triangle rouge sur la Carte 10



2 État des lieux - Diagnostic

Le contrat 2017-2022 a également permis d'améliorer le franchissement de quatre infrastructures linéaires de transport identifiées comme obstacles dans le SRADDET :

- 1) Au niveau de Villefontaine sur la RD1006 au nord de The Village Outlet grâce à un passage à faune ;
- 2) Sur Villefontaine au niveau de la RD36 à l'est de la réserve naturelle de Saint-Bonnet grâce à un passage à faune et à un passage à amphibien ;
- 3) Sur Ruy-Montceau au niveau de la RD1006 au sud-ouest du bois de Volonnière grâce à un détecteur à faune ;
- 4) Sur Saint-Didier-de-la-Tour au niveau de l'intersection entre la Route de Lyon et l'A43.

1.2.3 Les haies

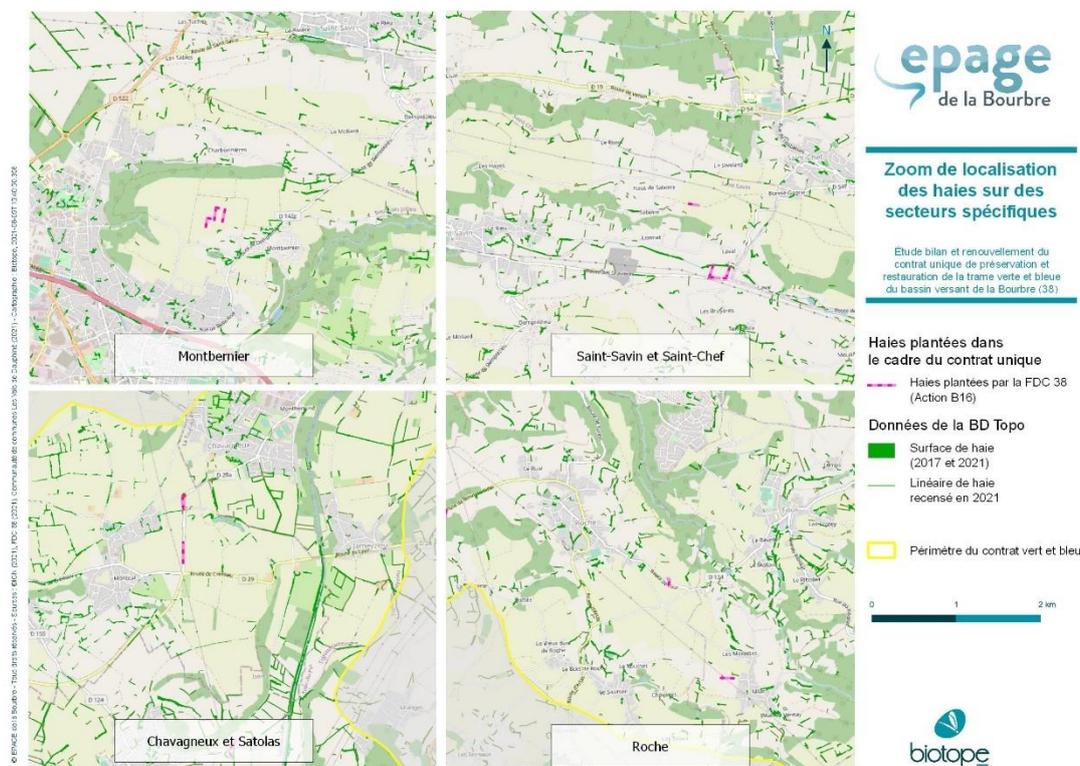
A la fin du contrat unique 2017-2022, 295 ml de haies auront été plantées par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné et 7 200 ml par la fédération de chasse de l'Isère, dans le cadre des actions B17 et B16 du contrat vert et bleu. Cela représente un total de **7 495 ml de haies**, incluant les haies simples, doubles et les alignements d'arbres. Par rapport au linéaire de haies recensée en 2021 (526 755 ml), l'ajout de 7 495 ml représente un **apport de 1,42 %**.

 Cf. Carte 6 : Localisation des haies plantées dans le cadre du contrat 2017-2022

Le pourcentage de haies connectées à au moins une zone de végétation parmi les haies plantées dans le cadre du contrat est de 63 %.

Il reste de nombreux secteurs peu dotés en haies, notamment entre Chavagneux et Satolas, au niveau du parc d'activités de Chesnes, autour de Roche, de Montbernier (entre Bourgoin-Jallieu et Saint-Savin), de Sainte-Blandine, ainsi que Saint-Savin et Saint-Chef, puis de part et d'autre de la route de Chézeneuve, et à l'ouest des Eparres. **Le renforcement du réseau de haies apparaît nécessaire sur ces secteurs.**

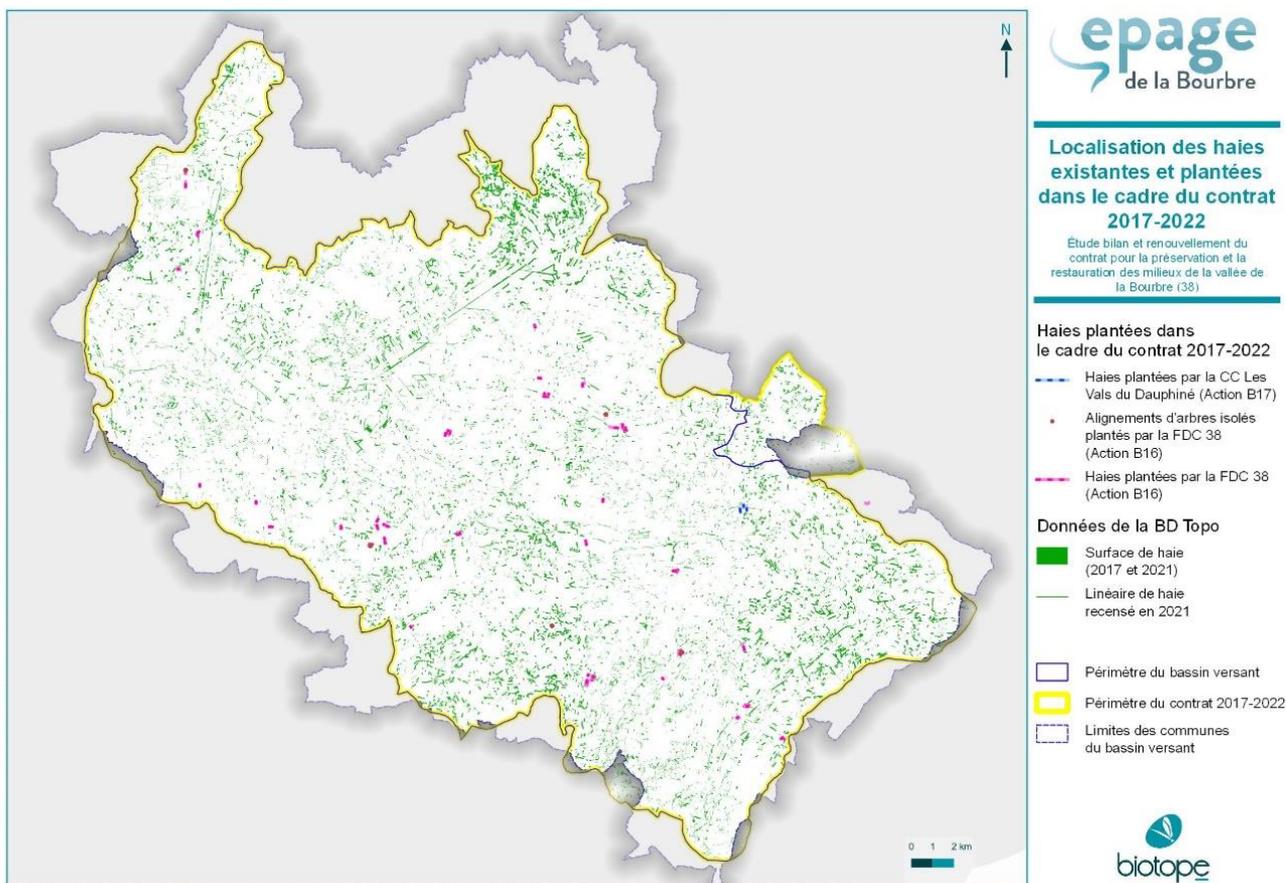
 Cf. Carte 5 : Zoom de localisation des haies sur des secteurs spécifiques



Carte 5 : Zoom de localisation des haies sur des secteurs spécifiques



2 État des lieux - Diagnostic



Carte 6 : Localisation des haies plantées dans le cadre du contrat 2017-2022

1.3 La trame noire

Les données disponibles sur la radiance en provenance du système de capteur VIIRS (Visible Infrared Imager Radiometer Suite) embarqué à bord des satellites météorologiques montrent que celle-ci est fortement élevée le long de l'A43, là où l'urbanisation est la plus importante, et sur le secteur ouest du territoire, côté Rhône, entre Chavanoz et Saint-Quentin-Fallavier.

Sans surprises, les secteurs très urbanisés sont les plus sujets à des valeurs de radiance élevée. A l'inverse, les secteurs agricoles et forestiers comme au sud-est du territoire sur Les Vals du Dauphiné autour de Blandin et Châbons, de Torchefelon ou encore à l'est d'Eclose sont ceux présentant les plus faibles valeurs.

En revanche, en dehors de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, les valeurs de radiance sur le bassin de la Bourbre restent bien inférieures à celles observées sur la Métropole de Lyon.

Les données de radiance sont à prendre avec précaution car elles présentent des limites. Elles n'incluent pas les sources lumineuses présentes au sol, et les conditions de prise de vue des images utilisées sont mal maîtrisées (présence de nuage, heure de passage des satellites, etc.). Pour réaliser une analyse complète de la trame noire sur le territoire, des données complémentaires relevées localement sont nécessaires. Les données VIIRS sont fournies avec un pas de 750 m. De plus, la radiance n'est pas une représentation directe de la pollution lumineuse, mais une luminance énergétique qui nécessite d'être convertie via un modèle de diffusion en Night Sky Brightness (mag/arcsec²).

Cf. Carte 7 : Radiance mesurée sur le périmètre du contrat environnemental de la Bourbre



2 État des lieux - Diagnostic

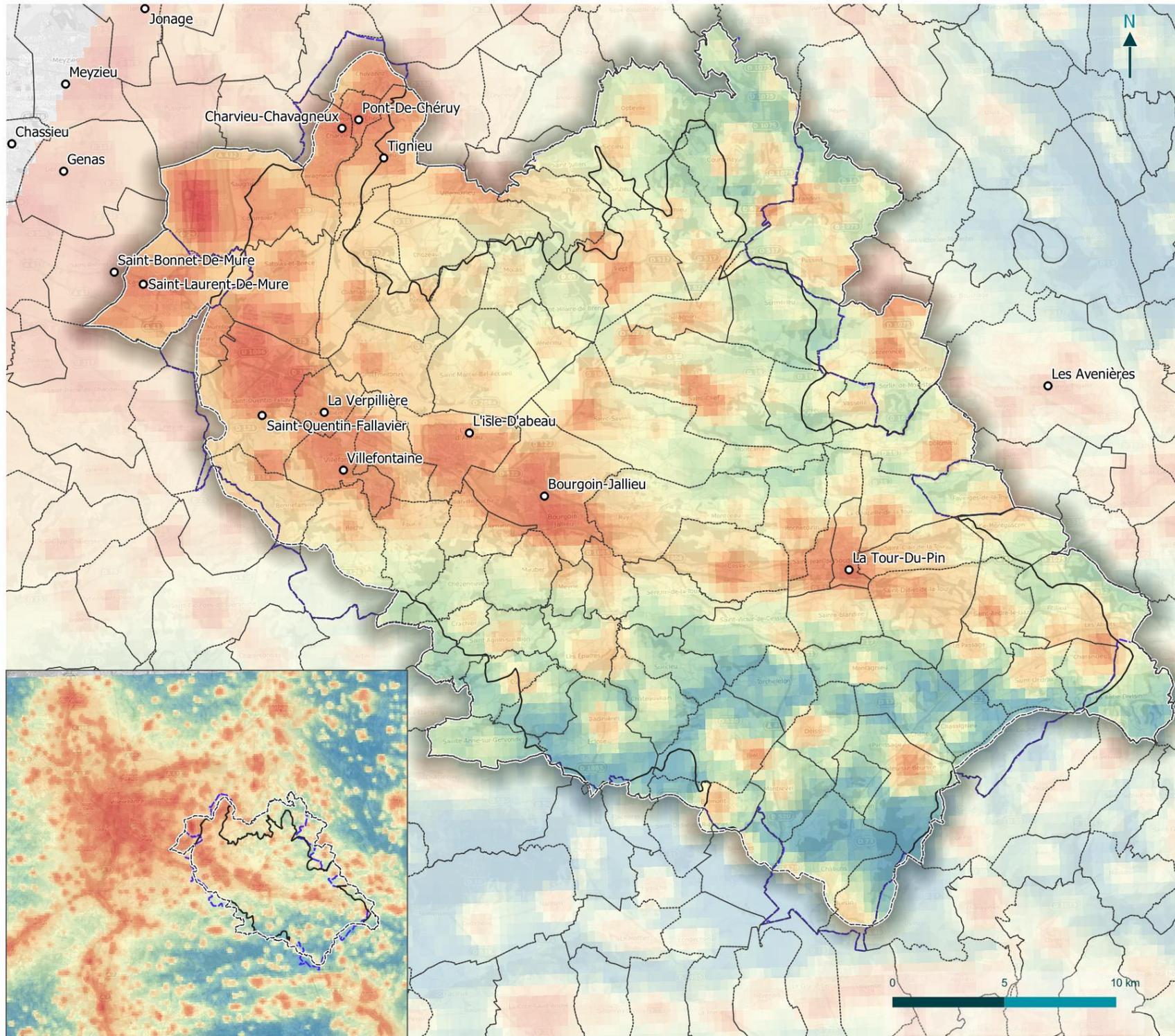
Les données disponibles nous permettent simplement de confirmer que les zones urbaines sont les plus disposées à souffrir de la pollution lumineuse. Cette dernière a de nombreuses conséquences sur le cycle de vie biologique des espèces, dont l'humain, et représente un impact majeur sur les espèces nocturnes ; elle constitue une des causes de la fragmentation des réseaux écologiques nocturnes. Chaque longueur d'onde a des impacts plus ou moins importants, les lumières bleues et vertes étant les pires pour tous les groupes d'espèces, avec un impact est plus fort pour l'avifaune. Ainsi, les lumières bleues installées sur plusieurs infrastructures linéaires de transport autour de Bourgoin-Jallieu constituent un obstacle préoccupant à la trame noire.

Les données de radiance nous permettent également de mettre en avant une rupture de la continuité écologique nocturne nord-sud, due à l'obstacle linéaire traversant le territoire d'est en ouest : l'A43. En effet, l'autoroute perturbe le passage des espèces entre les deux zones les plus préservées et naturelles du territoire : les étangs autour de Courtenay jusqu'à la forêt de Tire-Gerbe, ainsi que les boisements et zones humides entre Torchefelon et Eclose et autour de Blandin.

© EPAGE de la Bourbre - Tous droits réservés - Sources : ©OpenStreetMap (2021), VIIRS Earth Observation Group NOAA National Geophysical Data Center (2020) - Cartographie : Biotope, 2021-10-07T15:07:31.670

Radiance mesurée sur le périmètre du contrat de la vallée de la Bourbre

Étude bilan et renouvellement du contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre (38)



Radiance $10^{-9} \text{ W/cm}^2 \cdot \text{sr}$
VIIRS 2020 (Visible Infrared Imaging Radiometer Suite)

- 0.0261559188365936
- 0.166455682359561
- 0.251637681641362
- 0.349346445523428
- 0.469603385685971
- 0.642472737169627
- 1
- 3
- 5
- 40
- 128.999218890244

- Chef Lieu
- Limites communales
- Périmètre du contrat 2017-2022
- Périmètre du contrat 2022-2027
- Limites des communes du bassin versant





2 État des lieux - Diagnostic

1.4 Les pressions sur la trame verte et bleue et la ressource en eau

1.4.1 Les pressions sur la trame bleue et la ressource en eau

Les données de pressions sur les masses d'eau superficielles et souterraines proviennent de l'Agence de l'Eau RMC et ont été relevées dans le cadre de la révision du PDM du SDAGE. Le tableau ci-dessous présente les codes des pressions et leur libellé. Les pressions sont ensuite décrites sous le tableau.

Tableau 7 : Codes et intitulés des pressions identifiées par l'Agence de l'Eau RMC

Code Pressions	Intitulé
Conti	Altération de la continuité écologique
Morpho	Altération de la morphologie
Hydro	Altération du fonctionnement hydrologique
NutriArg	Pollution par les nutriments agricoles
Pest	Pollution par les pesticides
Sub	Pollution par les substances toxiques (hors pesticides)
Urbind	Pollution par les nutriments urbains et industriels (hors substance toxique)
Prélèv	Pression de prélèvement d'eau

- **Continuité écologique** : 151 obstacles à la continuité écologique sont recensés par le Référentiel des obstacles à l'écoulement (ONEMA, 2021) sur le bassin de la Bourbre. La Bourbre, l'Hien et l'Agny sont les cours d'eau les plus concernés par la présence d'ouvrages. 13 ont été ou vont être aménagés dans le cadre du contrat unique 2017-2022 dont 10 seuils prioritaires. Cinq seuils prioritaires du SDAGE constituent toujours un obstacle majeur pour la continuité écologique sur le territoire (cf. § 11.5).
- **Morphologie** : L'altération de la morphologie des cours d'eau est la pression la plus présente (21 masses d'eau concernées), et en augmentation, sur les masses d'eau de la Bourbre. Aucune action de restauration concrète n'a encore été réalisée au cours des contrats précédents qui s'étaient concentrés sur les études préalables.
- **Nutriments agricoles** : 17 ME (dont 5 ME souterraines) sont impactées par des pollutions par les nitrates. La réduction de ces pressions de pollution d'origine agricole, passe en priorité par la mise en œuvre des plans d'action sur les 3 zones suivantes :
 - le programme d'actions régional nitrate, découlant de la directive européenne dite directive nitrates, sur la zone du bassin de la Bourbre situé en Zone Vulnérable Nitrates,
 - les plans d'action, une fois finalisés, des 10 captages prioritaires dont la liste reste inchangée dans le projet de SDAGE 2022-2027,
 - les dispositions et de mesures de préservation à prendre sur les 18 zones de sauvegardes pour l'alimentation en eau potable en cours de délimitation.
- **Pesticides** : Les grandes cultures représentent l'occupation du sol dominante du territoire (27,5 % de la surface du territoire). Ce type de cultures est consommateur de pesticides lorsqu'il est mené en agriculture conventionnelle. L'agriculture biologique, malgré une progression au fil des années, reste modeste en comparaison avec les moyennes régionales. Le bilan du PAEC de la Bourbre montre que 150 ha ont été concernées par la mesure de réduction des doses d'herbicides et que 84 ha ont été convertis en prairies. Ces chiffres restent très modestes par rapport aux surfaces



2 État des lieux - Diagnostic

cultivées. 19 masses d'eau (dont 4 ME souterraines) sont impactées par des pollutions par les pesticides.

- **Substances toxiques (hors pesticides) :** 7 masses d'eau sont concernées par une pression de pollution d'origine industrielle. Un travail plus fin d'analyse faite au cours de l'état des lieux du SDAGE a conduit à identifier 4 masses d'eau réellement problématiques, le signal substances sur les autres masses d'eau provenant de l'amont :
 - pour la ME FRDR508b (cuivre rejeté par un industriel) et la ME FRDR509c (mercure rejeté par la STEU EpurVallons), les rejets en cause sont à priori connus et une action de l'EPAGE auprès des maîtres d'ouvrages concernés pourra être menée directement avec l'appui des services de police de l'eau.
 - pour les ME FRDR509b et 508a la provenance du cuivre d'une part et du Décabromodiphényléther 209 d'autre part est à chercher car les molécules sont identifiées sans qu'aucun rejet ne soit incriminé à ce stade.
- **Nutriments urbains et industriels :** La Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU, 91/271/EEC) fixe des performances minimum de collecte et traitement de ces eaux en ce qui concerne les macropolluants que sont les matières en suspension, la matière organique et les nutriments. Des améliorations ont été observées sur le territoire mais la pression de pollution d'origine domestique est encore à l'origine du risque de non atteinte du bon état pour 12 masses d'eau. Les stations de traitement des eaux usées (STEU) constituent encore des points noirs. La réhabilitation ou la restructuration des réseaux d'eaux usées est également une priorité afin de limiter les dysfonctionnements et améliorer les performances de la collecte des eaux usées en particulier par temps de pluie, ainsi qu'optimiser les ouvrages de traitement
- **Prélèvements :** sur le territoire 46 % des prélèvements concernent l'eau potable, 33 % l'irrigation pour l'agriculture, 13 % concernent des prélèvements pour l'industrie et l'activité économique et enfin, 7 % concernent l'énergie. Les données détaillées sont présentées au chapitre 1.1.4.

L'analyse de l'évolution des pressions sur les masses d'eau superficielles et souterraines montre que **le total des pressions sur les masses d'eau est plus important en 2020 qu'en 2015**. Le tableau en Annexe 1 présente les pressions par masse d'eau pour le cycle 2022-2027 ainsi que les objectifs et les mesures du programme de mesure. Les pressions les plus présentes sont la pollution par les **pesticides** et **l'altération de la morphologie**. Deux nouveaux types de pressions sont apparues en 2020 : les pressions de pollutions par les pesticides et les nutriments agricoles sur les zones de captage prioritaires. Cette apparition est due à un changement de classification des types de pressions en 2020 et non à une évolution des pressions sur les masses d'eau. Ainsi, les pressions ZPC_Pest et ZPC_NutriAgr répondent à l'objectif 4 de la DCE : le respect des zones protégées au titre d'autres directives (zones vulnérables, zones sensibles, captages prioritaires, sites Natura 2000...), mais ne sont pas des nouvelles pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état des masses d'eau comme les huit autres.

19 masses d'eau (63 %) ont vu de nouvelles pressions apparaître en 2020 et 11 masses d'eau (37 %) ont un nombre de pressions total supérieur à 2015. Il y a seulement six masses d'eau (20 %) qui ont un nombre de pressions total inférieur à 2015. **Les nouvelles pressions apparues en 2020 sont surtout des pressions de pollutions par les nutriments agricoles, urbains et industriels**, et parfois par les **substances toxiques**, sur la Bourbre, l'Aillat, le ruisseau d'Enfer, l'Agny et l'Hien.

De manière globale, le cours d'eau principal la Bourbre est celui qui est soumis au plus de pressions, et ses petits affluents quant à eux, cumulent rarement plus de trois pressions.

L'apparition de ces nouvelles pressions et les risques qu'elles génèrent pour l'atteinte du bon état des masses d'eau montre la **nécessité de continuer à agir sur la maîtrise des pollutions, d'autant plus que le contexte de crise climatique aura des incidences sur la capacité de dilution**



2 État des lieux - Diagnostic

des milieux récepteurs en raison d'étiages plus sévères (Cf. Rapport d'état des lieux du bassin Rhône Méditerranée 2022-2027, 2019).

Les **pressions liées aux ruptures de continuités pour la trame bleue** ont diminué grâce aux actions du contrat unique 2017-2022, puisque certains obstacles à l'écoulement ont été effacés pour améliorer la continuité des cours d'eau. Il reste malgré tout de nombreux seuils à aménager recensés dans le ROE.

1.4.2 Les pressions sur la trame verte

L'étude préalable au contrat unique réalisée en 2016 a identifié de nombreuses **zones de collisions avec la faune**, notamment le long de l'A43, l'A48, sur la D522, la D73 et d'autres RD, ainsi que sur la route des Gravières et le secteur de la Verpillière-Villefontaine. Ce secteur en particulier concentre en plus trois axes de corridors écologiques prioritaires identifiés comme à restaurer dans le SRADDET. En 2019, le classement de priorité des tronçons routiers par rapport aux zones de conflit avec la faune réalisé par le Département de l'Isère n'a pas évolué sur le périmètre de mise en œuvre du contrat unique. Cependant, **une fois les actions d'installations de passage à faune réalisées d'ici fin 2022, les pressions sur certaines zones de conflit devraient diminuer.**

Il restera deux tronçons routiers considérés comme prioritaires qui ne font pas l'objet d'aménagements dans le cadre du contrat unique 2017-2022 : la RD1006 entre les Guinguettes et Le Temple de Vaulx sur la commune de Vaulx-Milieu, et les routes des Étangs et de Bonnefamille, le long des étangs du Bivet, sur la commune de Bonnefamille.

En termes d'**urbanisation**, l'analyse de l'occupation du sol montre une augmentation d'environ 110 ha par an entre 2016 et 2021, bien que ce chiffre soit à modérer en raison des différences entre les BD Topo 2016 et 2021. La pression liée à l'urbanisation sur les continuités écologiques continue ainsi de progresser. Les zones nouvellement urbanisées sont localisées de part et d'autre de l'A43, plutôt sur l'est du territoire. Il est important de distinguer les zones d'urbanisation ponctuelles qui ne remettent pas en cause le fonctionnement écologique global du territoire (malgré des impacts sur les milieux et espèces) des zones d'urbanisation allant d'est en ouest le long de l'A43 qui, elles, rajoutent une pression de franchissement des infrastructures en bloquant localement les possibilités de passage pour la faune par la création de « fronts d'urbanisation ».

 **Cf. Carte 10 : Trame verte et bleue sur le territoire du contrat environnemental de la Bourbre**

En ce qui concerne les **pressions liées à l'agriculture intensive**, elles semblent avoir diminué en 2021, car les surfaces de grandes cultures et fourrage ont diminués de 0,7 % par rapport à 2016. Les prairies ont augmenté (de 100 à 400 ha en fonction des sources).

Les **pressions liées aux ruptures de continuités sur la trame verte** ont diminué grâce aux actions du contrat unique 2017-2022, puisque des passages à faune ont été installés pour augmenter les déplacements des espèces terrestres ; des haies ont été plantées pour agrandir le réseau de bocage et des mares ont été restaurées ou créées en faveur des amphibiens.

En conclusion, la fonctionnalité de la trame verte s'est localement améliorée, en lien avec les aménagements réalisés dans le cadre du contrat, permettant d'améliorer localement le fonctionnement écologique du territoire. Celui-ci reste néanmoins soumis à de fortes pressions et certaines actions mises en place dans le cadre du contrat unique 2017-2022 ont une portée limitée.



2 État des lieux - Diagnostic

1.5 Cartographie de la trame verte et bleue du territoire

L'étude préalable au contrat vert et bleu réalisée en 2016 a permis d'identifier dix secteurs de perturbations cumulées sur le bassin versant de la Bourbre, c'est-à-dire dix secteurs combinant des pressions sur la trame bleue et sur la trame verte, ainsi que des obstacles à la continuité écologique. Ces dix secteurs sont présentés dans le Tableau 8 et identifiés par des rectangles sur la Carte 10 suivante qui présente la trame verte et bleue sur le territoire du contrat environnemental de la Bourbre. Il y a cependant trois secteurs dont les perturbations sont diminuées grâce au contrat 2017-2022 : les secteurs 4, 5 et 10, respectivement au niveau de Cessieu grâce aux aménagements pour la faune, au niveau des Marais du Vernay au nord de Nivolais-Vermelle grâce aux aménagements de seuils, et au niveau de Pont-de-Chéruy grâce à un aménagement de seuil également.

La Carte 10 montre que plusieurs secteurs sont encore considérés comme perturbés (en bleu sur la carte) et que des obstacles à la trame verte et bleue sont présents. Le réseau routier et les obstacles à l'écoulement en particulier causent de nombreuses ruptures de continuités écologiques. Le territoire comporte une grande surface de réservoirs de biodiversité (humides, boisés et agropastoraux), ainsi que plusieurs corridors d'importance régionale et locale, dont des fuseaux et axes identifiés au SRADDET.

Les secteurs encore perturbés identifiés dans l'étude préalable en 2016 sont les suivants :

Tableau 8 : Secteurs de perturbations cumulées pour la trame verte et bleue sur le bassin versant de la Bourbre, d'après l'étude préalable au contrat vert et bleu de 2016.

Secteur	Localisation	Perturbations	Amélioration dans le cadre du contrat 2017-2022
1	Sur la Bourbre, à l'intersection de Blandin, Châbons et Val de Virieu	Dégradation morphologique de la Bourbre Occupation du sol des berges peu favorable aux déplacements des espèces Présence d'un obstacle linéaire à la trame verte : la D73	
2	Sur la Bourbre, à l'intersection de Saint André le Gaz et Les Abrets en Dauphiné	Point de vigilance multi-trame pour l'autoroute Plusieurs obstacles à l'écoulement	
3	Sur la Bourbre, au niveau de Saint-Clair-de-la-Tour	Plusieurs obstacles à l'écoulement Occupation du sol des berges pas toujours favorable aux déplacements des espèces	
4	Sur la Bourbre, au niveau de Cessieu	Perturbation vis-à-vis de la fonctionnalité des cours d'eau (aspect morphologique), de la qualité de la ripisylve et de l'accessibilité de part et d'autre de l'autoroute	Installation d'un passage à faune et d'une signalisation adaptée sur la RD1006, modification de l'usage du Chemin du Mouchon au-dessus de l'A43 en faveur de la faune sauvage.
5	Sur la Bourbre, entre Ruy-Montceau et Serezin-de-la-Tour	Zone contrainte pour la trame bleue, présence d'un obstacle à l'écoulement et zone d'enjeux pour la trame verte	Aménagement des seuils Marais du Vernay et seuil aval A43.
6	Sur l'Hien, au niveau de Montrevel et Biol	Secteur contraint et de morphologie dégradée, mis en avant pour sa position stratégique envers la trame verte et le passage sous l'autoroute.	
7	Sur l'Agny, au niveau de Nivolais-Vermelle	Secteur contraint par l'urbanisation. Présence d'obstacles à la continuité écologique.	



2 État des lieux - Diagnostic

8	Sur le Catelan, au niveau de Saint-Macel-Bel-Accuei	Présence d'obstacles à l'écoulement et morphologie dégradée. Point de blocage pour les trames verte et bleue.	
9	Sur la Bourbre, au niveau de Pont de Chéruy	Présence du seuil Gindre. Qualité morphologique dégradée du cours d'eau, peu favorable à une dynamique fonctionnelle pour les espèces.	
10	Sur la Bourbre au niveau de Chavanoz	Dernier lien pour toutes les trames entre Rhône et Bourbre : espace contraint par l'urbanisation.	Aménagement du seuil Chavanoz aval pont

Le tableau en Annexe 1 présente les pressions par masse d'eau pour le cycle 2022-2027 ainsi que les objectifs et les mesures du programme de mesure.

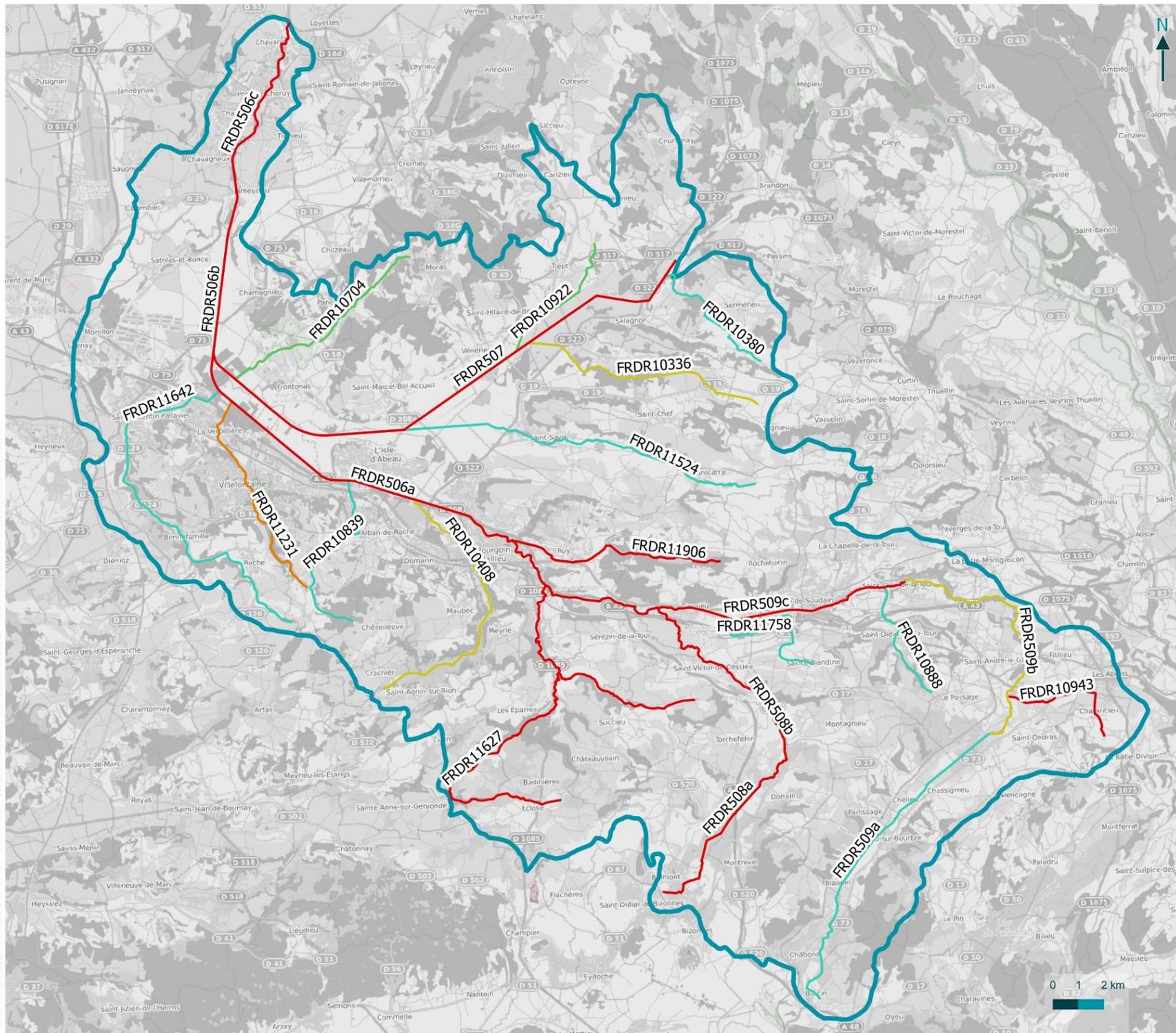
Évolution des pressions recensées sur les masses d'eau superficielles du bassin versant de la Bourbre

Étude bilan et renouvellement du contrat unique de préservation et restauration de la trame verte et bleue du bassin versant de la Bourbre (38)

Evolution des pressions recensées entre 2015 et 2020

- Moins de pressions totales avec disparition de certaines pressions mais apparition de nouvelles pressions
- Moins de pression totales sans apparition de nouvelles pressions
- Même nombre de pressions sans apparition de nouvelles pressions
- Même nombre de pressions avec apparition de nouvelles pressions
- Augmentation du nombre total de pressions (donc apparition de nouvelles pressions)

Périmètre du bassin versant de la Bourbre



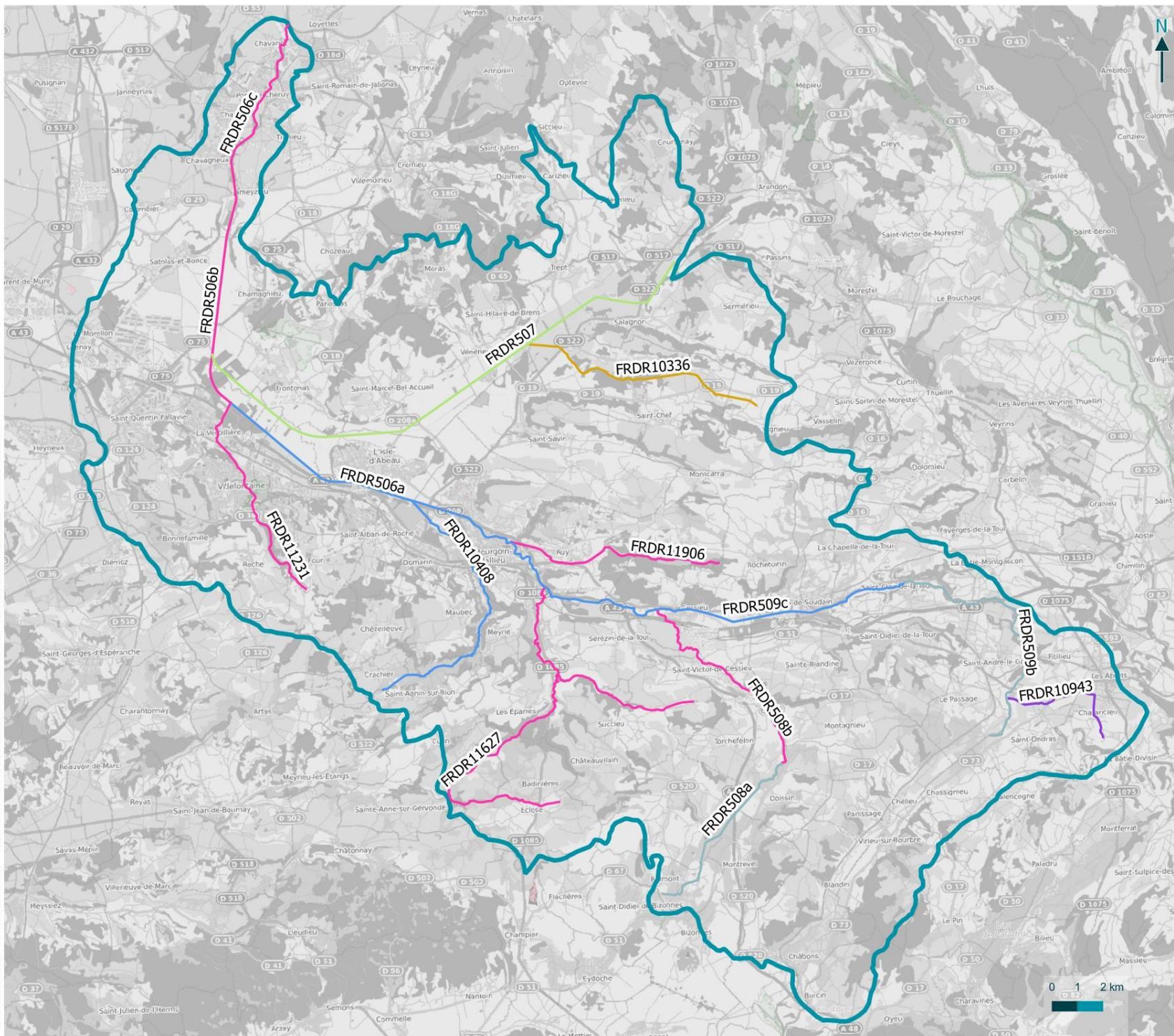
Nouvelles pressions recensées en 2020 sur les masses d'eau superficielles du bassin versant de la Bourbre

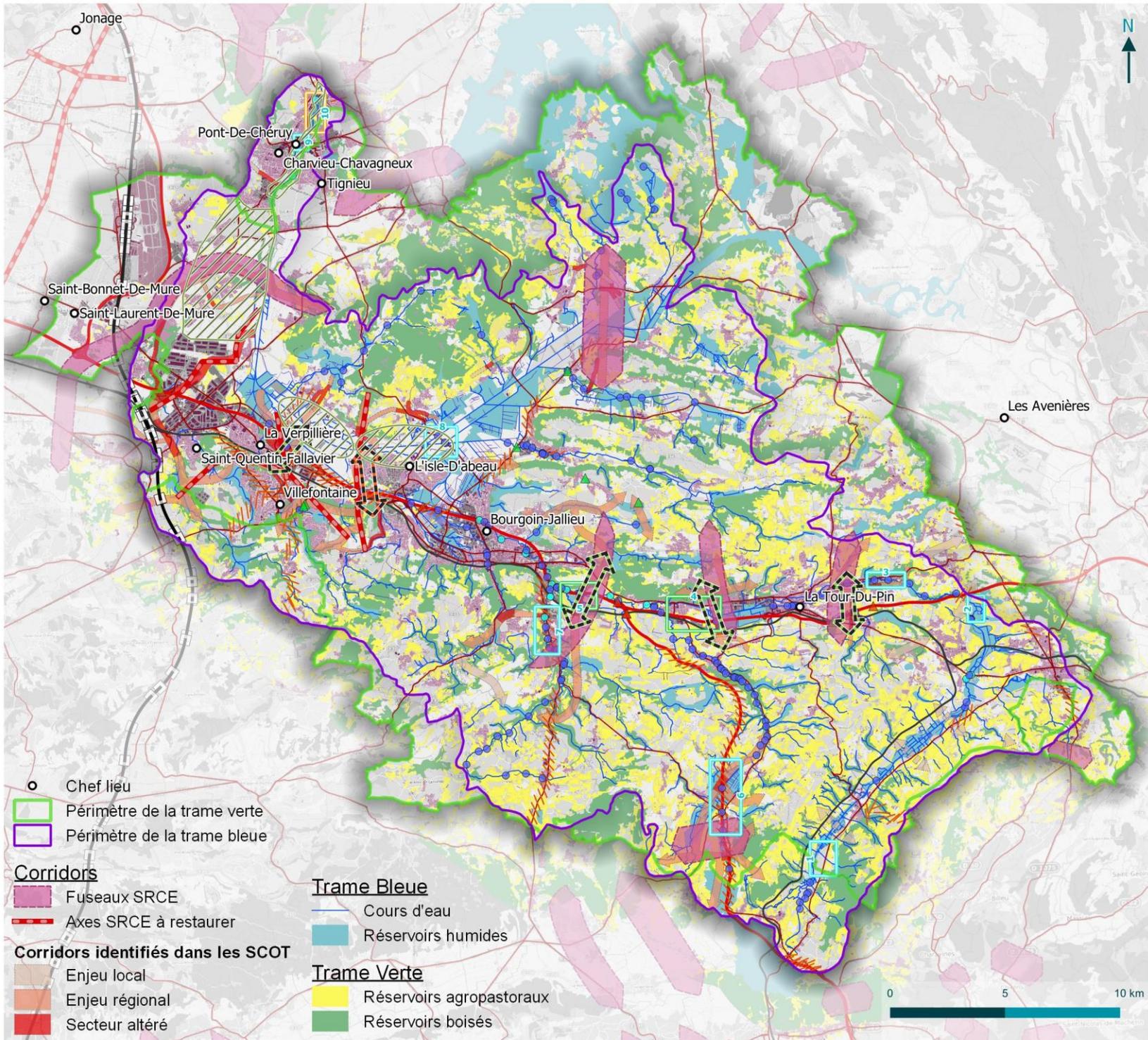
Étude bilan et renouvellement du contrat unique de préservation et restauration de la trame verte et bleue du bassin versant de la Bourbre (38)

Nouvelles pressions recensées en 2020

-  Altération de la continuité écologique
-  Altération de la morphologie
-  Pollution par les nutriments agricoles, industriels et urbains
-  Pollution par les nutriments agricoles
-  Pollution par les nutriments agricoles, industriels et urbains et altération de la continuité écologique
-  Pollution par les substances toxiques hors pesticides et par les nutriments agricoles

 Périmètre du bassin versant de la Bourbre





Trame verte et bleue sur le périmètre du contrat de la vallée de la Bourbre

Étude bilan et renouvellement du contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre (38)

Secteurs à renaturer/restaurer

Infrastructure difficilement franchissable mais aménagée dans le cadre du CU
 Infrastructure infranchissable (à améliorer)

Secteurs de perturbations cumulées pour la trame verte et bleue
 Perturbations diminuées via des aménagements dans le cadre du CU
 Perturbations toujours présentes
 Perturbations légèrement diminuées

Obstacles à la continuités
 Obstacles ponctuels à la trame verte aménagés dans le cadre du CU
 Obstacles ponctuels à la trame verte
 Obstacles ponctuels à la trame bleue
 Obstacles à l'écoulement aménagés dans le cadre du CU
 Obstacles linéaires de la trame verte

Infrastructures
 LGV
 Voie ferrée normale
 Autoroutes
 Routes principales

Zones urbanisées
 Bati indifférencié
 Tissu urbain discontinu
 Zones d'activités

Chef lieu
 Périmètre de la trame verte
 Périmètre de la trame bleue

Corridors

Fuseaux SRCE
 Axes SRCE à restaurer

Corridors identifiés dans les SCOT

Enjeu local
 Enjeu régional
 Secteur altéré

Trame Bleue

Cours d'eau
 Réservoirs humides

Trame Verte

Réservoirs agropastoraux
 Réservoirs boisés





2 État des lieux - Diagnostic

2 Les enjeux et facteurs clefs de réussite

2.1 Les enjeux environnementaux

L'évaluation du précédent contrat unique 2017-2022 ainsi que la mise à jour du diagnostic montre que la majorité des enjeux définis en 2016 sont toujours présents sur le territoire.

Le territoire de la vallée de la Bourbre est caractérisé par différents facteurs entraînant des pressions sur la trame verte et bleue et sur la ressource en eau :

- L'**urbanisation** qui continue de se développer, principalement le long de la vallée de la Bourbre, et qui entraîne une forte fragmentation du territoire (obstacles liés aux infrastructures de transport et à l'étalement urbain), une augmentation de l'éclairage nocturne, des pollutions par les nutriments urbains et industriels, des prélèvements d'eau... ;
- Une occupation du sol majoritairement composée de **grandes cultures** situées principalement en continuité de l'urbanisation, accentuant localement le phénomène de fragmentation, ces espaces étant globalement peu perméables à la biodiversité en raison de différents facteurs (faible représentativité de structures agroécologiques, taille importante et faible diversité des cultures...). Ces milieux constituent également un enjeu en termes de ressource en eau, des dégradations ayant été constatées sur la ressource en eau en lien avec les pesticides ;
- Une **disparition et une dégradation des zones humides**, notamment dans la plaine de la Bourbre et du Catelan, en raison de leur drainage pour l'agriculture et le développement de l'urbanisation, entraînant une altération de la biodiversité et des fonctionnalités et services rendus associées à ces espaces ;
- Une **fonctionnalité très altérée des cours d'eau** sur la partie aval du territoire, en lien avec une chenalisation historique. Ces modifications majeures dans la morphologie des cours d'eau entraînent une perte d'habitats naturels (dont certaines zones humides annexes aux cours d'eau), la déconnexion avec les zones humides alluviales, une diminution des peuplements piscicoles...

L'ensemble de ces facteurs entraînent une **forte dégradation de la fonctionnalité du territoire**. A ces pressions se rajoute la perspective du dérèglement climatique déjà engagé. Le bassin versant de la Bourbre est identifié dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse comme vulnérable au changement climatique pour les quatre enjeux considérés (bilan hydrique des sols, disponibilité en eau, biodiversité, niveau trophique des eaux) et nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique. Au-delà des mesures de réduction des causes de la crise climatique qui se jouent à une autre échelle, le contrat environnemental de la Bourbre peut concourir à **l'adaptation du territoire** en participant à le rendre **plus résilient face aux dérèglements climatiques** en cours et à venir, via des actions de restauration.

Par ailleurs, le territoire est également caractérisé par une **grande qualité écologique**, cela étant notamment illustré par les superficies importantes classées en périmètres à statut de protection ou en zones identifiées d'intérêt naturel (48 % du bassin versant de la Bourbre est concerné par un zonage environnemental).

Bien que très modifiées, les vallées de la Bourbre et du Catelan conservent un fort intérêt écologique en lien avec une diversité de milieux naturels (boisements humides à aulnes et bouleaux, roselières, mares, zones bocagères...). La partie de l'Isle Crémieu et des basses terres située dans le territoire abrite des milieux d'intérêt (pelouses sèches, tourbières) accueillant une riche diversité biologique.



2 État des lieux - Diagnostic

La présence de secteurs de forts intérêts écologiques couplés à des pressions et dégradations importantes souligne l'intérêt d'actions de restauration de la fonctionnalité de ces espaces.

Face à ces différents constats, les enjeux suivants pour le contrat environnemental de la Bourbre peuvent être formulés :

- **Les trames écologiques fonctionnelles** : il s'agit de l'enjeu prioritaire car la préservation sur le long terme de la fonctionnalité écologique du territoire passe avant tout par la préservation des réservoirs et corridors fonctionnels qui constituent aujourd'hui le socle de la trame écologique. Il s'agit des réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques (boisements, zones humides et milieux agropastoraux) et des corridors fonctionnels permettant le déplacement des espèces au sein du territoire ;
- **Les trames écologiques altérées** : il s'agit également d'un enjeu majeur sur le territoire au regard du niveau de dégradation de certains réservoirs (principalement humides) et de corridors. Cet enjeu englobe les continuités terrestres et aquatiques. La situation s'est améliorée grâce aux actions mises en œuvre lors du précédent contrat, ce dernier ayant permis de lever certaines pressions, mais les efforts sont à poursuivre. Les enjeux restent principalement localisés le long de la vallée de la Bourbre et de l'autoroute A43 ;
- **Les zones humides** : le territoire est caractérisé par la présence de grandes surfaces de zones humides assurant un grand nombre de services écosystémiques. Dans un objectif de reconquête de la biodiversité sur des zones dégradées, d'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau et de résilience globale du territoire face au dérèglement climatique, la préservation et la restauration des zones humides constituent un enjeu clef sur le territoire ;
- **La ressource en eau** (en qualité et quantité) : dans un contexte de crise climatique qui va modifier les régimes hydrologiques et les tensions sur la ressource disponible, la préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur auquel le territoire doit répondre. L'enjeu porte à la fois sur la qualité de l'eau, localement dégradée notamment sur la ressource en eau potable, et sur la quantité.

2.2 Les facteurs clefs de réussite

Les « facteurs clés de réussite (FCR) », parfois considérés comme des enjeux, sont les facteurs transversaux pouvant avoir une influence sur les enjeux de conservation.

Quatre FCR peuvent être formulés :

- **Appropriation des enjeux liés à la préservation de la trame verte et bleue et de la ressource en eau par tous** : l'évaluation du précédent contrat a mis en évidence le besoin, souligné par les acteurs du contrat, de développer les actions de communication et de sensibilisations auprès du grand public et des élus. Cela permet notamment de garantir une certaine durabilité dans le temps de la démarche, grâce à une prise en compte de la trame et plus globalement de la biodiversité par les acteurs du territoire ;
- **La connaissance sur la trame verte, bleue, aérienne et noire** : parmi les objectifs que la Région a souhaité par la mise en œuvre du dispositif « Contrat vert et bleu », figure l'enrichissement des connaissances sur la trame verte et bleue. Le développement des connaissances sur certaines thématiques (zones de conflits, pollution lumineuse ...) permettra de garantir une opérationnalité et efficacité des mesures proposées dans le prochain contrat et les suivants, ainsi que pour les autres projets de territoire. Ce volet connaissances sera enrichi par le suivi des aménagements, facteur de réussite suivant.



2 État des lieux - Diagnostic

- **Le suivi et l'entretien des aménagements** : l'évaluation du précédent contrat a mis en évidence la nécessité de planifier dès la phase de conception du contrat les actions de suivi et d'entretien des aménagements réalisés, afin de pouvoir en évaluer l'efficacité, et en assurer l'efficacité sur le long terme. Ces suivis et entretiens devront concerner à la fois les actions du contrat 2022-2027 mais également celles du contrat 2017-2022.
- **La gouvernance** : le suivi et le pilotage du contrat par l'EPAGE de la Bourbre est essentiel pour sa mise en œuvre. L'évaluation du précédent contrat a également mis en évidence la nécessité d'un **coportage effectif** du futur contrat (avec des intercommunalités et partenaires relais) et une **mutualisation** des efforts de coordination, de communication et d'expertise.

3

La stratégie du futur contrat de territoire



3 La stratégie du futur contrat de territoire

1 Les secteurs d'intervention stratégiques

Pour le prochain contrat, le choix s'est porté sur la définition de secteurs stratégiques qui feront l'objet d'interventions prioritaires visant à restaurer leur fonctionnalité.

Cf. Annexe 5 qui présente de manière détaillée les secteurs d'intervention stratégiques (fiches secteurs).

Le CEREMA a réalisé une étude d'identification des secteurs d'intervention stratégiques, dans le cadre de la stratégie foncière à l'échelle du bassin versant, en cours d'élaboration par l'EPAGE.

Cette étude, débutée en novembre 2020, porte sur **les cours d'eau, les zones humides, les corridors terrestres, et les ressources en eau potable du bassin** (captages prioritaires et stratégiques) et englobe ainsi les principaux enjeux pour le contrat environnemental de la Bourbre.

Les secteurs d'intervention stratégiques sont issus d'une hiérarchisation en silo réalisée en identifiant les espaces remarquables par enjeux, en les croisant ensuite pour identifier les espaces remarquables croisés et en les hiérarchisant au regard des pressions et outils de préservation actuels.

Pour la hiérarchisation croisée, le seul critère de superposition des enjeux a été retenu pour compléter la hiérarchisation en silo, ce qui revient à ne pas retenir les espaces où un seul enjeu est présent. En effet, il est plus pertinent de focaliser les moyens d'action sur des secteurs où le gain attendu profitera à plusieurs enjeux à la fois. Un travail à dire d'expert a permis de venir moduler cette approche notamment pour ajouter à la liste des secteurs concernant des corridors terrestres stratégiques régionaux.

Cette étude a permis d'identifier **23 sites**, parmi lesquels 16 sont retenus pour prévoir des actions dans le cadre du futur contrat (il s'agit des sites surlignés dans le tableau ci-dessous).

 Cf. Carte 11 : Localisation des secteurs d'intervention stratégique

Tableau 9 : Secteurs d'intervention stratégiques

En rouge : sites retenus pour le programme d'actions du futur contrat dès la première période de mise en œuvre ; +++ : enjeu maximal ; ++ : enjeu fort ; + : enjeu modéré

SECTEURS D'INTERVENTION STRATEGIQUES	ENJEUX				Précisions de sélection
	Zones humides	Cours d'eau et EBF	Trame verte	Captage	
Chavagneux	++	+++	+++	+++	
Confluence Bourbre et ancien lit de la Bourbre	+++	+++	+++	+++	
Marais de Cessieu	+++	+++	+++	+++	Corridor terrestre stratégique SRADDET/SCoT
Marais de Sablonnières	+++	+++	+++	+++	
Marais de Sermérieu	+++	+	+++	+++	
Marais de Virieu / Marais de Fitolieu	+++	+++	++	+++	
Marais des Vernes	+++	+++	+++	+++	



3 La stratégie du futur contrat de territoire

SECTEURS D'INTERVENTION STRATEGIQUES	ENJEUX				Précisions de sélection
	Zones humides	Cours d'eau et EBF	Trame verte	Captage	
Marais du Vernay	+++	+++	+++	+++	Corridor terrestre stratégique SRADDET/SCoT
Canal de l'Aillat	+++	+++	+++		
Confluence Bourbre et Rhône	++	+++	+++		
Confluence Catelan et Canal de Saint Savin	+++	+++	+++		
Corridor Grenay			+++	+	Corridor terrestre stratégique SRADDET/SCoT
Corridor Saint-Germain	+++	+++	+++		Corridor terrestre stratégique SRADDET/SCoT
Corridor Satolas			+++	+	Corridor terrestre stratégique SRADDET/SCoT
Marais de Biol	+++	+++	+++		Corridor terrestre stratégique SRADDET/SCoT
Marais de Virieu Blandin	+++	+++	+++		
Canal de Chamont et ruisseau du Ver	+++	++	+++		Ruisseau en bon état écologique SDAGE
Captage Eclose	+++	++	+	+++	Pas de pression à court terme
Darde	+	+	+++	+++	Pas de pression à court terme
Les Sayes	+++	+++	+		
Confluence Bourbre Hien		+++	++	+++	DUP Lyon Turin
Confluence Catelan et Vieille rivière	+++	+++	+++		DUP Lyon Turin
Marais de Fitolieu nord	+++	+++	+++		DUP Lyon Turin



3 La stratégie du futur contrat de territoire

Tableau 10 : Raison d'éviction des secteurs d'intervention stratégiques

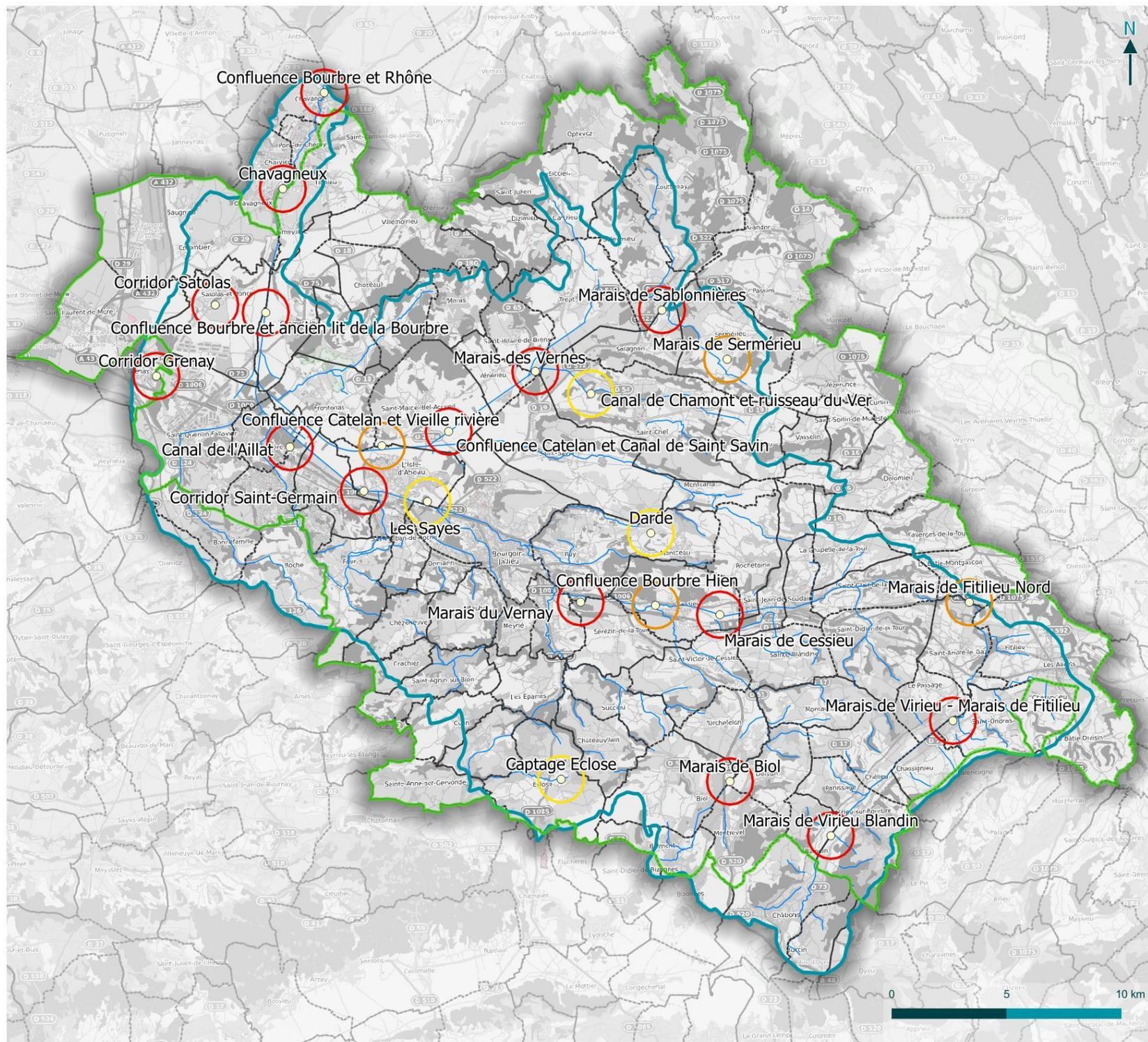
Secteurs d'intervention stratégique	Raison d'éviction
Marais de Sermérieu	Site concerné par un projet de restauration de la zone humide en cours dans le cadre du contrat 2017-2022.
Canal de Chamont et ruisseau du Ver	Croisement d'enjeux moins fort
Captage Eclose	
Darde	
Confluence Bourbre Hien	DUP Lyon Turin
Confluence Catelan et Vieille rivière	
Marais de Fitolieu nord	

La stratégie du prochain programme d'action sera déclinée en trois axes de priorisation :

- 1) Cibler les travaux sur les secteurs d'intervention stratégiques ;
- 2) Poursuivre les projets engagés dans le contrat précédent (*restauration de la continuité écologique des cours d'eau, travaux de renaturation de la Bourbre, restauration de la zone humide du Culet, passages à faune du Département, passages à amphibiens de la CAPI, requalification du quartier de la gare à Bourgoin-Jallieu, sentier pédagogique à Satolas-et-Bonce et Colombier-Saugnieu...*) ;
- 3) Proposer des actions simples et concrètes au bénéfice de l'ensemble du territoire (*mares, haies, neutralisation de pièges involontaires pour la faune sauvage, implantation d'hôtel à insectes...*).

Localisation des secteurs d'intervention stratégique pour le contrat de la vallée de la Bourbre

Étude bilan et renouvellement du contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre (38)



● Sites d'intervention stratégique

Tampon de 1 km autour des points sélectionnés

○ Sites non retenus pour le programme d'actions

○ Sites retenus pour le programme d'actions dès la première période de mise en oeuvre du contrat

○ Sites potentiellement retenus pour des actions à mi-parcours de la mise en oeuvre du contrat

▭ Périmètre trame verte du contrat 2022-2027

▭ Périmètre trame bleue du contrat

▭ Limites communales

— Cours d'eau



3 La stratégie du futur contrat de territoire

2 Les orientations et objectifs à long terme

A partir des enjeux définis dans le diagnostic, des **orientations stratégiques** et des **objectifs à long terme** ont été formulés. Les objectifs à long terme sont des objectifs qui dépassent la durée de mise en œuvre du contrat (5 ans). Ce sont également des objectifs à atteindre grâce à l'ensemble des acteurs et outils existants sur le territoire. Le contrat ne pourra à lui seul répondre à ces objectifs à long terme.

Ainsi, **pour chacun des objectifs à long terme, seront définis des objectifs quantifiés à atteindre à la fin des cinq ans de mise en œuvre du contrat.** Par exemple, pour l'objectif à long terme B-2 « Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques », l'objectif de résultat pourrait être « Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique sur 10 tronçons de cours d'eau, ou 3 km de cours d'eau ».

Note importante : le contrat environnemental de la Bourbre intégrant les objectifs du SRADDET et ceux du SDAGE, il est important de définir la terminologie employée ici, car certains termes employés pour la trame verte et bleue n'ont pas le même sens selon la DCE. Par exemple, le terme de **continuités écologiques** fait référence selon le Grenelle de l'environnement à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder à ces zones vitales (corridors écologiques), alors que ce même terme pour la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fait référence à la libre circulation des organismes aquatiques le long des cours d'eau ainsi qu'au bon déroulement du transport sédimentaire.

Ainsi, pour éviter toute confusion, le terme de **trames écologiques** désigne ici l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent aux espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques), aussi bien terrestres et aquatiques (sans intégrer le transport sédimentaire pour la trame aquatique).

La fonctionnalité écologique désigne la capacité d'un écosystème à assurer ses cycles biologiques pour les espèces (reproduction, repos, nourriture, déplacement, ...). Cette notion de fonctionnalité intègre pour les cours d'eau les pressions « altération de la continuité écologique », « altération de la morphologie » et « altération du fonctionnement hydrologique » de la DCE. A ne pas confondre avec le bon état au sens de la DCE qui inclut l'état écologique et l'état chimique, et donc toutes les pressions observées sur les masses d'eau.

L'ensemble des autres pressions de la DCE identifiées sur ce territoire (Nutriments agricoles et pesticides, Pollution par les nutriments agricoles, les pesticides, par les substances toxiques, par les nutriments urbains et industriels et la pression de prélèvement d'eau) se retrouvent dans l'orientation C « Préserver la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif » de la stratégie du contrat.



3 La stratégie du futur contrat de territoire

➤ Orientation A : Maintenir les trames écologiques fonctionnelles

- A-1 : Conserver, protéger et valoriser les zones humides
- A-2 : Conserver les corridors et les réservoirs de biodiversité terrestres
- A-3 : Préserver la fonctionnalité écologique des cours d'eau

➤ Orientation B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées

- B-1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique
- B-2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques
- B-3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques
- B-4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques
- B-5 : Améliorer la perméabilité en milieu urbain
- B-6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques

➤ Orientation C : Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif

- C-1 : Améliorer la qualité des captages prioritaires
- C-2 : Préserver la qualité des captages dans les zones de sauvegarde (exploitées et non exploitées)
- C-3 : Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles
- C-4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

➤ D : Facteurs de réussite

- D-1 : Assurer le pilotage du contrat
- D-2 : Réaliser une évaluation environnementale et stratégique du contrat à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre
- D-3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire et faire émerger la demande sociale
- D-4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, turquoise et noire
- D-5 : Communiquer sur les actions du contrat
- D-6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire
- D-7 : Suivre les effets des aménagements de ce contrat et du précédent sur la fonctionnalité écologique du territoire
- D-8 : Entretenir les aménagements de ce contrat et du précédent

Cette stratégie a été validée à l'unanimité par les membres du comité de pilotage et de la commission locale de l'eau. Cette dernière a demandé d'ajouter, dans l'objectif D-3, « faire émerger la demande sociale » (ajoutée ci-dessus).



3 La stratégie du futur contrat de territoire

3 Cohérence avec le SAGE

Le tableau suivant présente les enjeux et objectifs du SAGE Bourbre.

Tableau 11 : Enjeux et objectifs généraux du SAGE Bourbre

Les enjeux du SAGE révisé	Les objectifs généraux associés
1. Des milieux aquatiques et humides en bon état pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique	1.1 Préserver les zones humides et les cours d'eau fonctionnels 1.2 Restaurer les zones humides dégradées 1.3 Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau 1.4 Rétablir la continuité piscicole 1.5 Réduire les phénomènes de ruissellement 1.6 Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles
2. Une ressource souterraine de qualité pour sécuriser l'alimentation en eau potable des populations actuelles et à venir	2.1 Distribuer une eau conforme aux normes de qualité 2.2 Protéger la ressource en eau potable des sources de pollution 2.3 Anticiper les pénuries d'eau et aller vers un partage équilibré entre les usages
3. Une diversité biologique des milieux aquatiques et humides	3.1 Décliner les objectifs de la trame verte et bleue des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale
4. Une gouvernance active pour préserver les équilibres entre les usages et les milieux aquatiques sans que ceux-ci soient la variable d'ajustement	4.1 Poursuivre et renforcer le rôle de parlement local de l'eau de la CLE pour conserver un équilibre entre l'agriculture et la nature face aux dynamiques d'artificialisation locale et pour assurer le partage durable de la ressource souterraine et superficielle 4.2 Donner à la CLE un rôle de suivi transversal de la question du foncier et des compensations
5. Un ancrage du SAGE dans les demandes sociales pour des milieux aquatiques de qualité	5.1 Mettre en évidence la demande sociale pour des milieux aquatiques de qualité 5.2 Sensibiliser au rôle des milieux aquatiques dans les politiques d'adaptation au changement climatique

Le croisement entre les orientations et objectifs du contrat environnemental de la Bourbre et les enjeux et objectifs du SAGE est présentée en annexe 2.

Cette analyse montre que l'ensemble des enjeux du SAGE sont pris en compte dans les objectifs du contrat environnemental de la Bourbre. En particulier, les enjeux 1 (Des milieux aquatiques et humides en bon état pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique), et 3 (Une diversité biologique des milieux aquatiques et humides) sont pris en compte par 8 objectifs (3 orientations) du contrat environnemental de la Bourbre

L'enjeu 2 (Une ressource souterraine de qualité pour sécuriser l'alimentation en eau potable des populations actuelles et à venir) est pris en compte par les 4 objectifs de l'orientation C (Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif).

Ces trois premiers enjeux du SAGE correspondent à des actions concrètes en faveur de la prise en compte de la ressource en eau dans le contrat environnemental de la Bourbre.

Les enjeux 4 et 5 du SAGE sont pris en compte par respectivement 2 et 3 objectifs du contrat environnemental de la Bourbre.

La quasi-totalité des objectifs généraux du SAGE sont pris en compte dans le contrat environnemental de la Bourbre. Seul l'objectif du SAGE 4.2 Donner à la CLE un rôle de suivi transversal de la question du foncier et des compensations n'est pas pris en compte, s'agissant d'un objectif de gouvernance spécifique au SAGE.



3 La stratégie du futur contrat de territoire

4 Cohérence avec les SCOT Nord-Isère et Boucle du Rhône en Dauphiné

Le croisement entre les orientations et objectifs du contrat environnemental de la Bourbre et des SCOT Nord-Isère et Boucle du Rhône en Dauphiné est présentée en annexe 3

4.1 SCOT Nord-Isère

Le contrat environnemental de la Bourbre répond particulièrement à l'orientation n°2 du SCOT Nord-Isère (Préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie des habitants). Ainsi, l'ensemble des objectifs du SCOT découlant de cette orientation sont pris en compte dans le contrat environnemental de la Bourbre et en particulier les objectifs 1 (Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages), 3 (Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables), 5 (Préserver et mettre en valeur la Trame Bleue), 6 (Préserver la ressource en eau) et 8 (Engager la transition énergétique et climatique du Nord-Isère).

Le contrat environnemental de la Bourbre répond également à quelques objectifs de l'orientation 3 du SCOT (Orientations d'aménagement pour préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles).

4.2 SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné

Le contrat environnemental de la Bourbre répond particulièrement à l'orientation n°3 du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné (Orientations d'aménagement pour préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles) qui constitue le cœur du contrat, et en particulier aux objectifs liés au bon fonctionnement écologique du territoire et à la gestion de l'eau.

Le contrat environnemental de la Bourbre, outil opérationnel de mise en œuvre de la trame verte et bleue, répond aux orientations et objectifs des SCOTs Nord-Isère et Boucle du Rhône en Dauphiné liés à la préservation des ressources naturelles.

4

Le programme d'actions du contrat environnemental 2023- 2027



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

1 Quatre volets d'actions

Le contrat environnemental de la Bourbre comprend 79 actions réparties sur le territoire qui s'articulent autour de quatre volets :

- Volet réglementaire (URB) – Pérennisation des espaces via l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (assistance des communes et intercommunalités à la définition de la TVB dans le cadre du diagnostic environnemental de leurs Plans Locaux d'Urbanisme, rédaction d'un cahier de préconisations pour l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme, identification des friches et délaissés du territoire pour mener une stratégie cohérente de compensation...);
- Volet travaux (TRA) – Réalisation de travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques (aménagement de seuils, réalisation de passages à faune, restauration de la TVB en ville, restauration et création de mares, plantation de haies, rénovation de l'éclairage public...);
- Volet études (ETU) – L'amélioration des connaissances et fonctionnement écologique (cartographie écologique de la Bourbre et du Catelan, inventaire de la présence du castor d'Europe et proposition de mesures de gestion, inventaire des pelouses sèches, ;
- Volet animation (ANI) – L'ingénierie de projets (animation), sensibilisation, pédagogie et communication (élaboration d'un guide de gestion intégrée des fossés, sensibilisation du grand public à la TVB et la trame noire, formation sur les Espèces Exotiques Envahissantes, animation et évaluation du contrat...).

 Cf. **Carte** de
localisation des actions

Localisation des actions du contrat environnemental de la Bourbre 2023-2027

Étude bilan et renouvellement du contrat environnemental de la Bourbre (38)

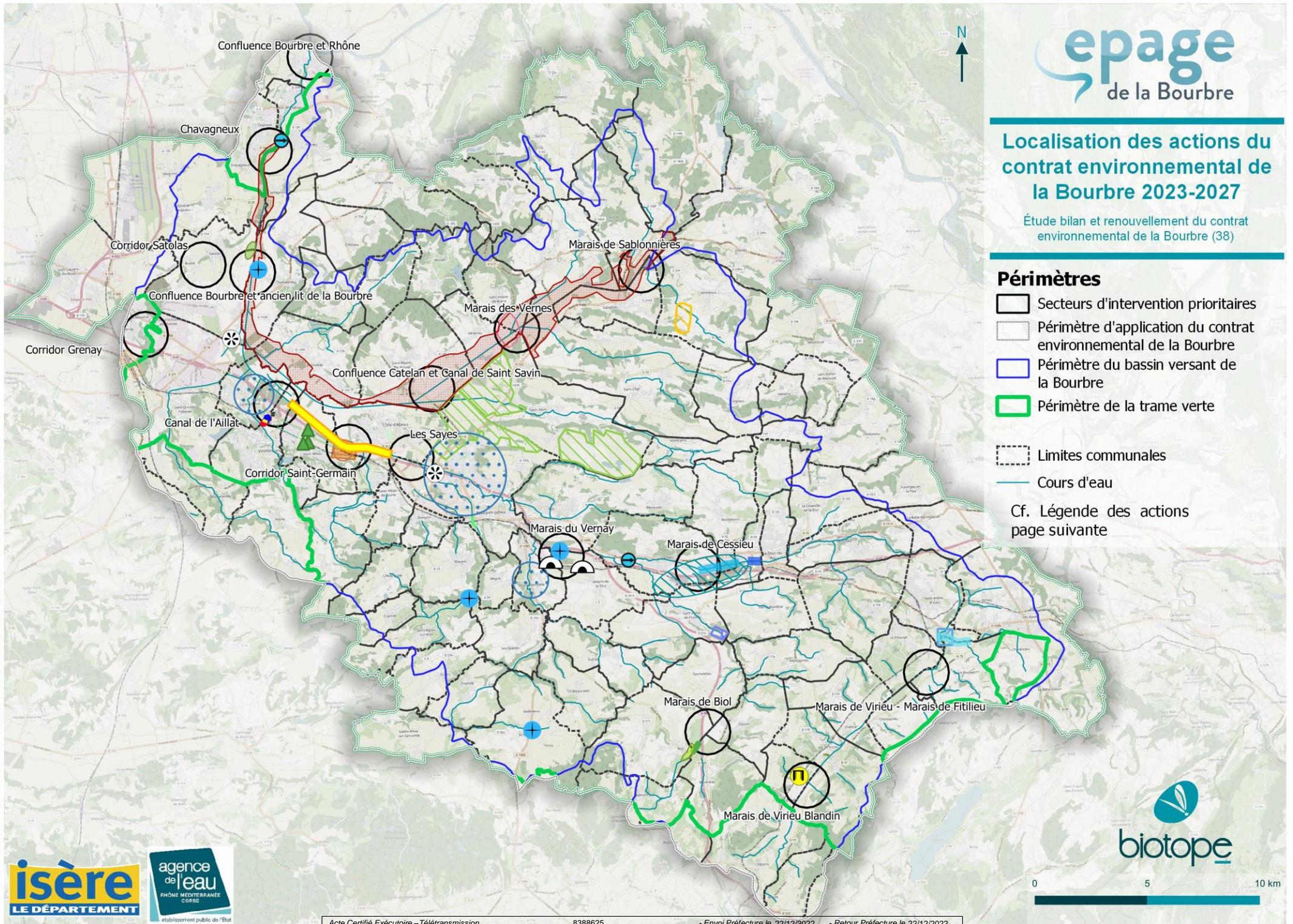
Périmètres

- Secteurs d'intervention prioritaires
- Périmètre d'application du contrat environnemental de la Bourbre
- Périmètre du bassin versant de la Bourbre
- Périmètre de la trame verte

Limites communales

Cours d'eau

Cf. Légende des actions page suivante



© EPAGE de la Bourbre - Tous droits réservés - Sources : © OpenStreetMap - Cartographie - Biotopie, 2022-09-02T14:25:20.841

Localisation des actions du contrat environnemental de la Bourbre 2023-2027

Étude bilan et renouvellement du contrat
environnemental de la Bourbre (38)



Actions 2023-2027

- ■ ■ Amélioration du franchissement des voies ferrées situées dans le prolongement du secteur des Guinguettes – Parc Techno 1
Création d'une continuité écologique Nord-sud aux Guinguettes
- Renaturation de la Bourbre à Vaulx-Milieu
- Renaturation de la Bourbre sur les Marais de la Tour
- Renaturer le Bion et intégrer la biodiversité dans le parc du Bion
- Renforcement des structures paysagères d'accompagnement des voiries à Vaulx-Milieu
- Restauration du corridor C24 à enjeu régional
- Restaurer le ruisseau du Clandon
- Restauration hydromorphologique de type R1
- Améliorer le passage des amphibiens à travers la buse sous la voie ferrée à Grand Blandin
- ▲ Création d'une continuité écologique Nord-sud aux Guinguettes
- ☒ Réaliser une étude de faisabilité d'aménagement des ouvrages de franchissement de la voie ferrée entre Nivolas-Vermelle et Sérézin-de-la-Tour
- ⊖ Restaurer la continuité écologique au seuil Goy et Vachères
- ⊗ Réutilisation des eaux usées des STEP de Bourgoin-Jaillieu et de Traffeyère
- ⊕ Déterminer le potentiel quantitatif des captages stratégiques
- Etude hydrogéologique à Vénérieu Captage de Grand Marais
- ▨ Interconnexion entre captage AEP Sermérieu et réservoir d'Olouise
- ▧ Acquérir des données qualité et potentialité sur la Zone de Sauvegarde Non Exploitée Actuellement (ZSNEA) de Cessieu
- ⋯ Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et réduction des volumes déversés en temps de pluie
- Diagnostiquer les sites industriels de la ZAC Giroud de Saint-Victor-de-Cessieu et autoriser leurs rejets
- Améliorer l'accessibilité des abords de l'Hien
- ▨ Plantation de haies à Saint-Savin
- Restauration du corridor C24 à enjeu régional
- Restauration du corridor C25 à enjeu régional
- Suivi des aménagements de perméabilité du noeud ferroviaire à proximité du Parc d'activités de Chesnes
- Amélioration de la fonctionnalité du corridor boisé de Satolas-et-Bonce, bois de la Chanas
- Amélioration du franchissement des voies ferrées situées sur le corridor C25 à enjeu régional – Secteur Saint Germain
- Aménagements favorables à la biodiversité et pédagogiques aux abords de l'Hien
- Création d'un aménagement favorable à la biodiversité et pédagogique à Val-de-Rieu
- Plan de gestion sur les parcelles de l'ex syndicat des marais de Bourgoin sur le territoire des Balcons du Dauphiné
- Renaturation du parking provisoire de la gare de la Verpillière situé sur le corridor C24 à enjeu régional



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

2 Méthodologie d'élaboration et de concertation

Le contrat environnemental de la Bourbre 2023-2027 a été élaboré en concertation avec les partenaires du contrat et les différents acteurs locaux.

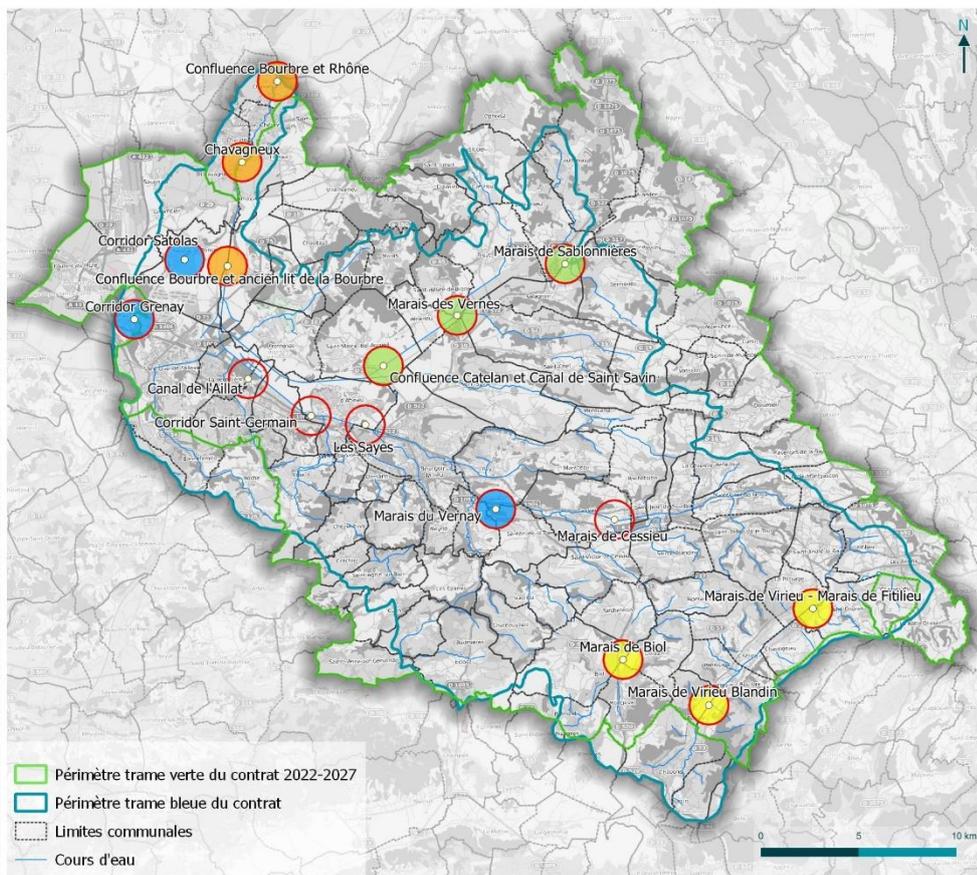
Deux types de commission ont été mises en place :

- Deux séries de **commissions globales** avec tous les partenaires et acteurs du contrat pour échanger sur la globalité du territoire du contrat environnemental.
- Deux séries de **commissions géographiques** avec les partenaires et acteurs concernés par les secteurs d'intervention stratégiques uniquement.

Dans un premier temps, une commission globale a été réalisée pour un démarrage collectif de l'élaboration du programme d'actions le 9 novembre 2021. Cette commission globale avait pour objectif de présenter les secteurs d'intervention stratégiques et leurs objectifs opérationnels, puis de recueillir des actions au bénéfice de l'ensemble du territoire (hors secteurs d'intervention stratégique).

Par la suite, des commissions géographiques ont été organisées en deux séries : 15 et 16 novembre 2021, puis 11 et 12 janvier 2022. La première commission a permis d'approfondir les objectifs de chacun des secteurs, de recueillir des actions pertinentes et de pré-identifier des porteurs d'actions. La deuxième commission a permis d'échanger sur le dimensionnement technique et financier des actions sélectionnées, puis de réaliser un travail de priorisation des actions en fonction de leur plus-value écologique, des capacités humaines et financière du maître d'ouvrage, de la maîtrise foncière, etc. La carte ci-dessous présente la répartition des secteurs d'intervention par commission.

La stratégie d'élaboration a été validée en comité de pilotage et commission locale de l'eau le 1^{er} octobre 2021.



Commission géographique pour les secteurs d'intervention stratégique du contrat de la vallée de la Bourbre

Étude bilan et renouvellement du contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre (38)

○ Secteurs d'intervention stratégique

Tampon de 1 km autour des points sélectionnés

□ Sites retenus pour le programme d'actions 2022-2027

Commissions géographiques

1

2

3

4

□ Canal de l'Aillat et corridor Saint-Germain : secteurs coordonnés par la CAPT

Marais de Cessieu : secteur en gestion ENS par les VDD

Les Says : pilotage par l'Isle d'Abeau





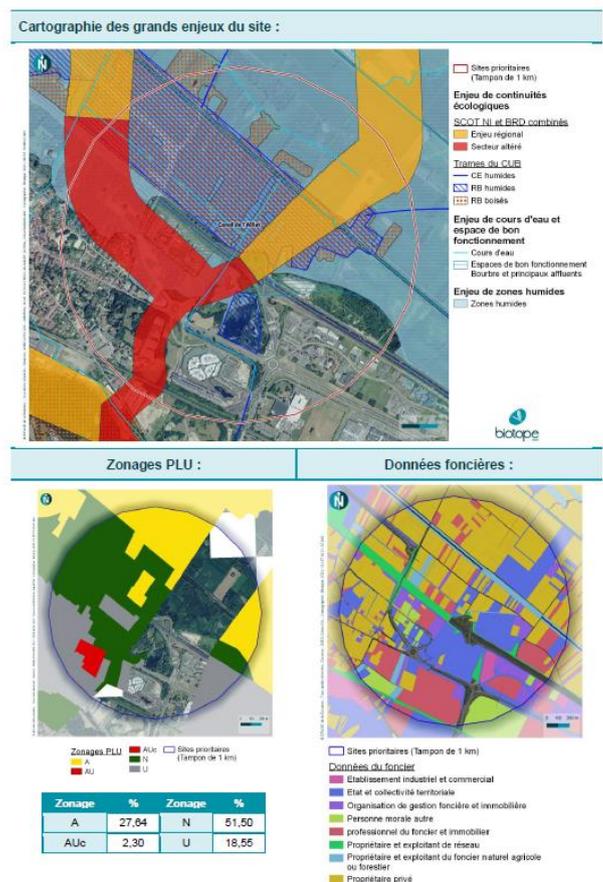
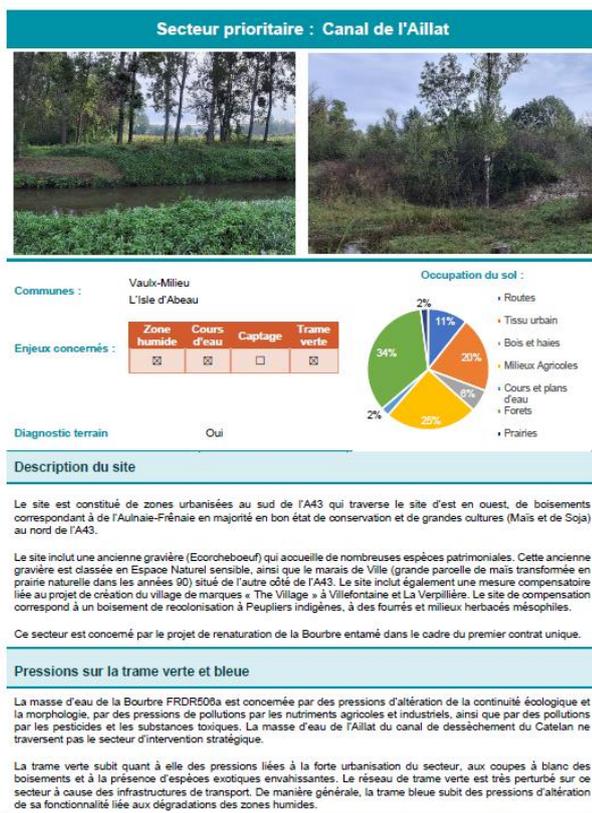
4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

Afin de faciliter la présentation des secteurs d'intervention stratégiques, des fiches ont été réalisées pour chacun des secteurs d'intervention stratégiques, avec les parties suivantes :

- Communes concernées ;
- Enjeux relevés sur le secteur via l'étude du CEREMA ;
- Occupation du sol ;
- Description du site et photos ;
- Pressions sur la trame verte et bleue ;
- Cartographie des grands enjeux du site ;
- Carte des zonages PLU et des données foncières ;
- Diagnostic du site (données bibliographiques et données de terrain Biotope) ;
- Liste des espèces patrimoniales connues sur le site ;
- Objectifs du site ;
- Idées d'actions possibles ;
- Zonages du patrimoine naturel.

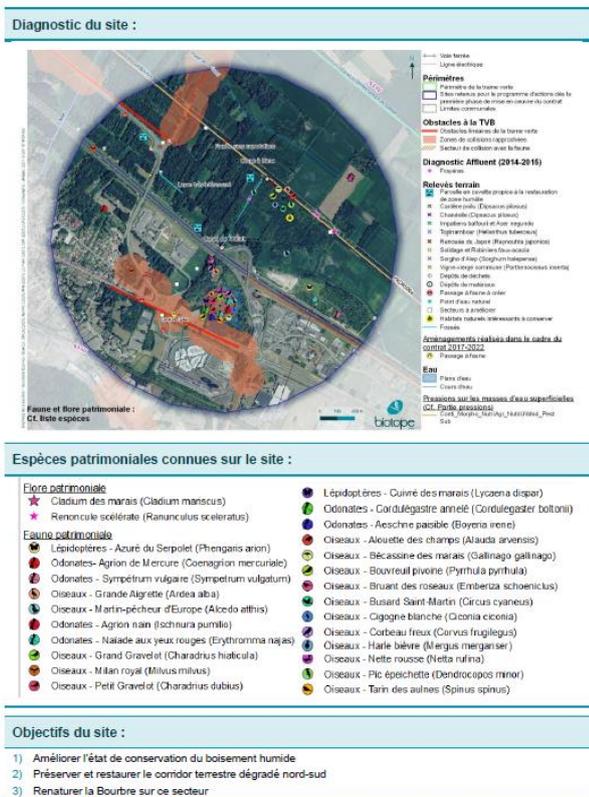
 Les fiches secteurs sont disponibles en Annexe 3.

Ces fiches ont été améliorées et complétées suite au retour des participants aux commissions globales et géographiques. Un exemple est présenté dans les figures ci-dessous :





4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027



- Idées d'actions possibles**
- Densifier le boisement ;
 - Interdire les coupes à blanc et favoriser l'utilisation de machines qui ne tassent pas le sol lors de coupes de bois ;
 - Limiter les dépôts de déchets sauvages ;
 - Ne pas planter d'espèces exotiques envahissantes et lutter contre celles qui sont présentes ;
 - Recréer un passage à faune et replanter des haies ;
 - Arrêter les robots automatiques de tonte le long de la route vers le Village de marque et mettre en place une gestion différenciée ;
 - Modifier l'occupation du sol au niveau du corridor écologique altéré : transformer les cultures en prairies.

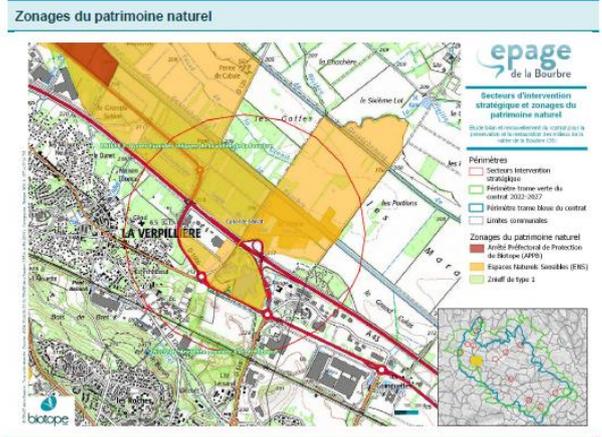


Figure 4 : Exemple de fiches secteurs

En parallèle des commissions, Biotope et l'EPAGE de la Bourbre ont travaillé sur la faisabilité des actions proposées en commission, sur des besoins d'actions manquantes pour répondre aux objectifs du contrat et sur les portages possibles, afin d'avancer sur le programme d'actions.

Une deuxième commission globale a ensuite été effectuée le 17 janvier 2022 afin d'avancer sur le dimensionnement technique et financier des actions globales à tout le territoire du contrat environnemental de la Bourbre.

Des modèles de fiche actions ont été réalisés puis transmis à chacun des maîtres d'ouvrage, afin qu'ils complètent eux-mêmes leurs actions. Chaque fiche action a ensuite été révisée par Biotope et l'EPAGE de la Bourbre pour assurer une cohérence globale. Le programme d'actions a ensuite fait l'objet d'une relecture par l'Agence de l'eau et le Département de l'Isère, afin de définir les potentialités de financement de chaque fiche action. Des échanges ont été faits avec les maîtres d'ouvrage pour apporter les compléments nécessaires aux financeurs.

La trame bleue du programme d'actions a ensuite été validée en comité de financement réunissant l'EPAGE de la Bourbre, l'agence de l'eau RMC, la Région AURA et le Département de l'Isère, ainsi que tous les maîtres d'ouvrages, le 7 juillet 2022.

La trame verte du contrat environnemental sera validée fin 2022, une fois que les règlements financiers du Département de l'Isère et de l'Europe seront disponibles.



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

3 Un plan de communication pluriannuel

La communication et la sensibilisation des publics représentent des enjeux importants dans le contrat environnemental piloté par l'EPAGE de la Bourbre.

Toutes ces actions répondent à des objectifs précis :

- Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire ;
- Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés aux trames verte, bleue, turquoise et noire ;
- Communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat.

Dans son rôle de gestionnaire du contrat, l'EPAGE de la Bourbre mutualise l'ensemble des actions de communication et sensibilisation prévues par les différents maîtres d'ouvrage dans le but d'en accroître la visibilité et la lisibilité auprès des acteurs et des différents publics sur le territoire.

Ces actions de communication et de sensibilisation s'articulent autour de trois formes différentes :

- L'animation et l'organisation de rencontres avec les publics visés ;
- La création de matériel, principalement pédagogiques ;
- Et les actions de communication.

La fiche action D5-1 synthétise l'ensemble des actions de communication du contrat et fait le lien entre les actions de communication portées par d'autres maîtres d'ouvrage.

L'EPAGE portera des demandes d'aides groupées afin d'atteindre le seuil des 10 000 € de plancher imposés par les conditions générales d'aide du 11^e programme.



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

4 Contribution du programme d'actions aux orientations stratégiques

Le programme d'actions du contrat environnemental de la Bourbre comporte 79 actions réparties en différentes catégories.

Remarques importantes : Les graphiques présentant les coûts des actions ne prennent pas en compte l'action C4-6 dont le budget est de plus de 19 millions d'euros pour ne pas déséquilibrer l'analyse en faveur de la trame bleue.

4.1 Trame bleue et trame verte

La répartition des actions entre trame verte, trame bleue, et trame verte et bleue est **relativement équilibrée** (cf. Figure ci-dessous). En revanche, un montant plus important est affecté aux actions relatives à la trame bleue : 42 % du montant total des actions, contre 9 % pour la trame verte. Cela n'est pas surprenant puisque les actions de trame verte sont en général relativement faciles et peu coûteuses à mettre en œuvre (plantation de haies, installation de nichoirs, sensibilisation, inventaires...), contrairement aux actions de restauration de la trame bleue qui nécessitent des coûts importants (restauration de cours d'eau, abrasement de seuils...).



Figure 5 : Répartition du nombre d'actions par type de trame (verte, bleue, les deux)

Répartition du coût des actions par type de trame (verte, bleue, les deux)

4.2 Type d'actions

La répartition des actions par volet d'actions : Travaux, animation, études ou urbanisme, correspond au besoin avec 50 % des **actions de type travaux, représentant 67 % du montant total des actions.**



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

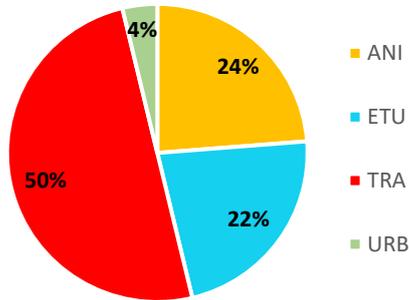
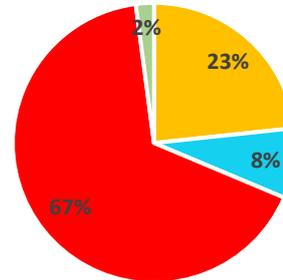


Figure 6 : Répartition du nombre d'actions par volet d'actions (Animation, Etude, Travaux, Urbanisme)



Répartition du coût des actions par volet d'actions (Animation, Etude, Travaux, Urbanisme)

4.3 Actions transversale ou actions par secteur d'intervention stratégique

La figure ci-après indique que **60 % des actions du contrat environnemental de la Bourbre sont des actions transversales à tout le territoire**, 24 % sont des actions spécifiques aux secteurs d'interventions stratégiques, 10 % sont des actions du précédent contrat qui se poursuivent dans le présent contrat, et 6 % sont des actions transversales à tous les secteurs d'intervention stratégiques.

Les actions transversales au territoire concentrent 41 % du budget, alors que les actions spécifiques aux secteurs d'intervention stratégiques concentrent 38 % du coût total des actions. Les actions qui se poursuivent concentrent quant à elles 19 % du budget total.

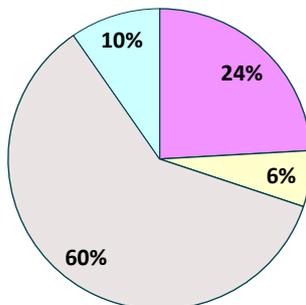
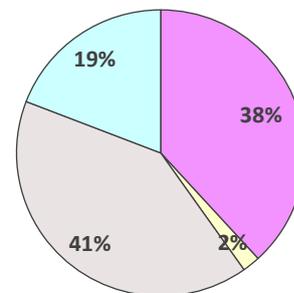


Figure 7 : Répartition du nombre d'actions par type d'action (spécifique à un secteur d'intervention stratégique, transversale, etc.)

■ Action secteur
■ Action transversale secteur
■ Action transversale territoire
■ Poursuite du contrat 2017-2022



Répartition du coût des actions par type d'action (spécifique à un secteur d'intervention stratégique, transversale, etc.)

4.4 Type de maître d'ouvrage

La Figure 8 ci-après présente la répartition du nombre d'action par type de maître d'ouvrage. On constate que 31 % des actions sont portées par des syndicats mixtes, dont 80 % par l'EPAGE de la Bourbre. 23 % des actions sont portées par les EPCI du territoire, dont 44 % par la CAPI et 39% par les Vals du Dauphiné (CCVD). 22 % des actions sont portées par des associations, majoritairement Gentiana et la LPO. 13 % sont portées par des communes et 10 % par des entreprises : SNCF Réseau ou SARA aménagement.



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

Ainsi, la répartition des actions entre maîtres d'ouvrage est relativement équilibrée, avec une légère dominance du nombre d'actions portées par l'EPAGE de la Bourbre.

La Figure 9 montre en revanche que la répartition du coût des actions entre maître d'ouvrage est beaucoup moins équilibrée. En effet, 53 % du budget est porté par les syndicats mixtes dont 95 % par l'EPAGE de la Bourbre, et 25 % du budget est porté par les EPCI (CAPI et Balcon du Dauphiné notamment). Les communes concentrent 15 % du montant des actions, les associations 5 %, et les entreprises 2 %. La répartition n'est pas équilibrée non plus au sein des communes puisque Saint-Chef recense 44 % du budget et l'Isle d'Abeau 21 %. Les 7 autres communes concentrent entre 0 et 14 % du budget.

Répartition du nombre d'action par MOA

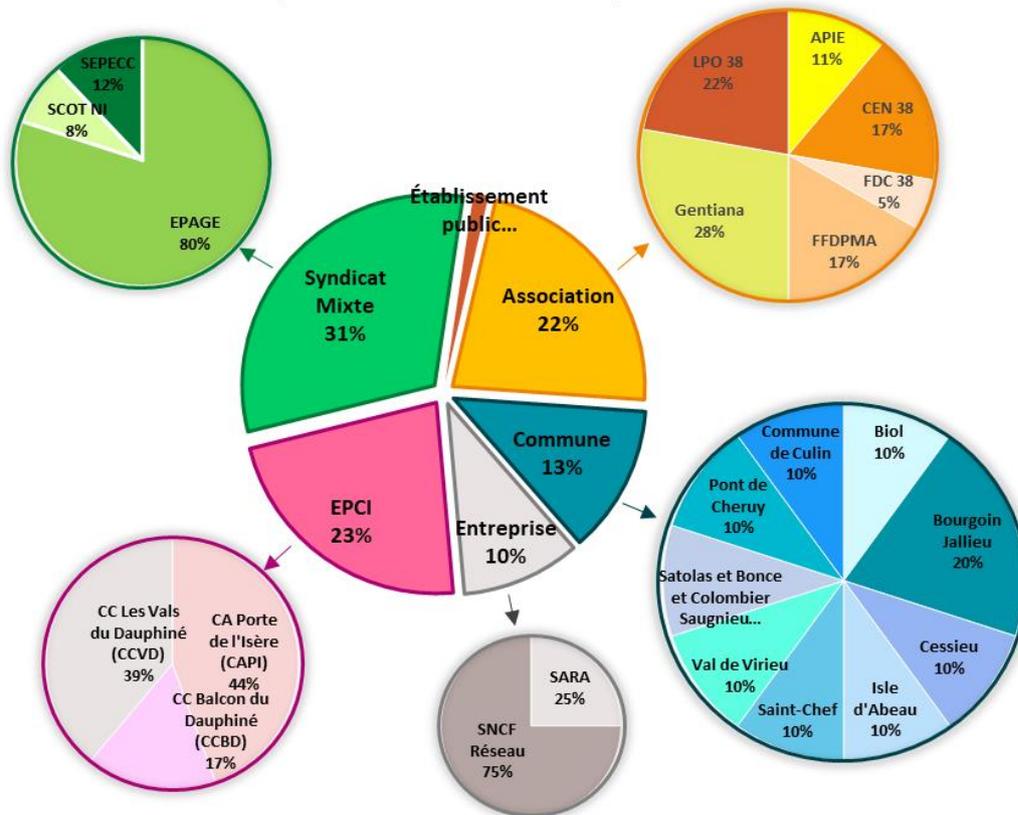


Figure 8 : Répartition du nombre d'actions par type de maître d'ouvrage



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

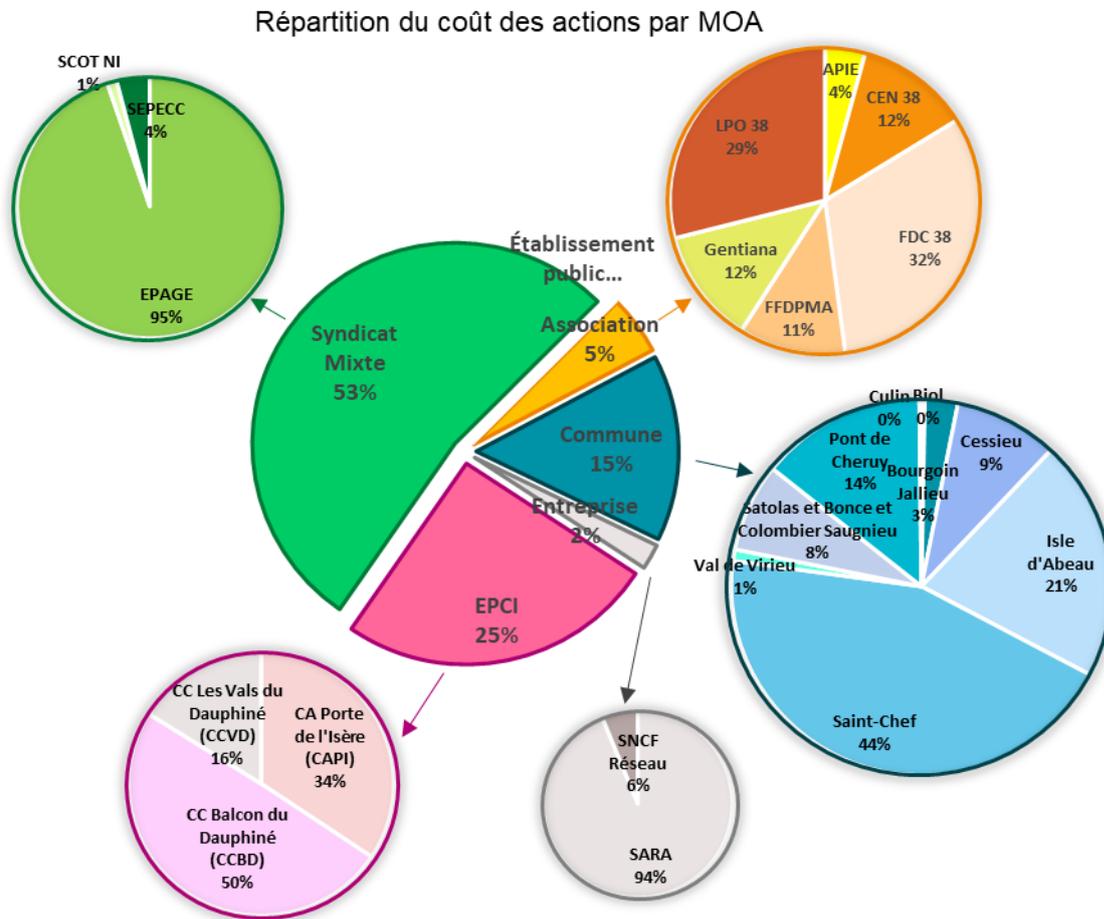


Figure 9 : Répartition du coût des actions par type de maître d'ouvrage

4.5 Réponse aux Orientations et objectifs à long-terme

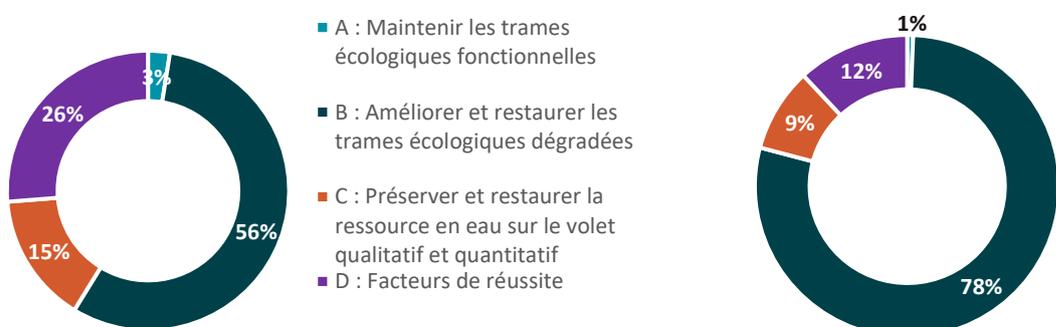


Figure 10 : Répartition du nombre d'actions par orientation du contrat

Répartition du coût des actions par orientation du contrat



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

Les graphiques mettent en évidence la répartition des actions, en termes de nombre et de coût, au regard des orientations du contrat.

Ainsi, sur les 80 actions du contrat, plus de la moitié répondent à l'objectif de restauration des trames écologiques, ce qui est en concordance avec l'objectif de prioriser les actions de travaux. Les facteurs de réussite, visant la réussite de la mise en œuvre du contrat, représente environ le quart des actions. Ils sont essentiels mais doivent représenter un coût global cohérent par rapport au budget du contrat (non disproportionné, ce qui est le cas ici : 12%. On peut considérer que ces facteurs de réussite support sont cohérents en termes d'importance s'ils ne dépassent pas 20% du budget global du contrat.

La répartition des budgets donne une attribution similaire : 78 % du budget est alloué à l'orientation B, et 1 % à l'orientation A (il est en effet moins coûteux de préserver les milieux. Par exemple, il coûte 5 fois moins cher de préserver une zone humide que de compenser la perte des services qu'elle nous rend gratuitement).

Par ailleurs, un volet spécifique sur la ressource en eau est intégré au contrat de manière plus ambitieuse qu'au contrat précédent, conformément à la volonté du territoire et en cohérence avec la stratégie du SAGE révisé.

Enfin, les facteurs de réussite représentent une proportion budgétaire cohérente de la globalité du contrat : actions support indispensables à la mise en œuvre du contrat, elles ne sont pour autant pas le cœur du contrat.

Au sein même des grandes orientations, les Figure 11 et Figure 12 mettent en évidence la répartition des actions, en nombre puis en coût, par objectif à long terme.

Conformément à la stratégie validée pour ce nouveau contrat, l'objectif à long-terme le plus représenté en nombre d'actions et en coût concerne la **restauration des secteurs d'intervention stratégique (B1)**.

A l'inverse, certains objectifs à long terme ne sont que peu représentés, voire pas du tout, comme c'est le cas pour les objectifs suivants :

- A1 : Conserver, protéger et valoriser les zones humides : le contrat ne cible pas une action de préservation spécifique aux zones humides mais la sensibilisation (dans les facteurs de réussite) et la planification (actions portées par le SCoT Nord Isère enregistrées en A2 : atlas environnemental et accompagnement à la prise en compte de la trame verte et bleue dans les projets d'aménagements et les documents de planification) ciblent les milieux naturels dont les zones humides.;
- C2 : Préserver la qualité des captages dans les zones de sauvegarde (exploitées et non exploitées) : la définition des captages stratégiques est récente (2019). La moitié des zones de sauvegarde est validée par la CLE à ce jour. Les maîtres d'ouvrages de ces ressources ont été sollicités par l'EPAGE pour envisager des actions sur ces ressources. Certains maîtres d'ouvrage s'engagent à acquérir de nouvelles données pour mieux connaître ces ressources. La problématique nécessite une appropriation par tous, les années à venir, avant d'envisager des actions supplémentaires ;
- D8 : Entretenir les aménagements de ce contrat et du précédent : l'EPAGE avait proposé de monter un marché mutualisé d'entretien et de suivi des aménagements réalisés et à venir. La majorité des maîtres d'ouvrage trouve plus simple de gérer en régie ce suivi, toute en reconnaissant le risque, toutefois, que cet objectif ne devienne pas prioritaire. Or, l'évaluation et le fonctionnement des dispositifs est une clé majeure de pérennité de cette politique territoriale. L'EPAGE envisage de mobiliser à nouveau les maîtres d'ouvrage sur cette question, au cours de la mise en œuvre du contrat.



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

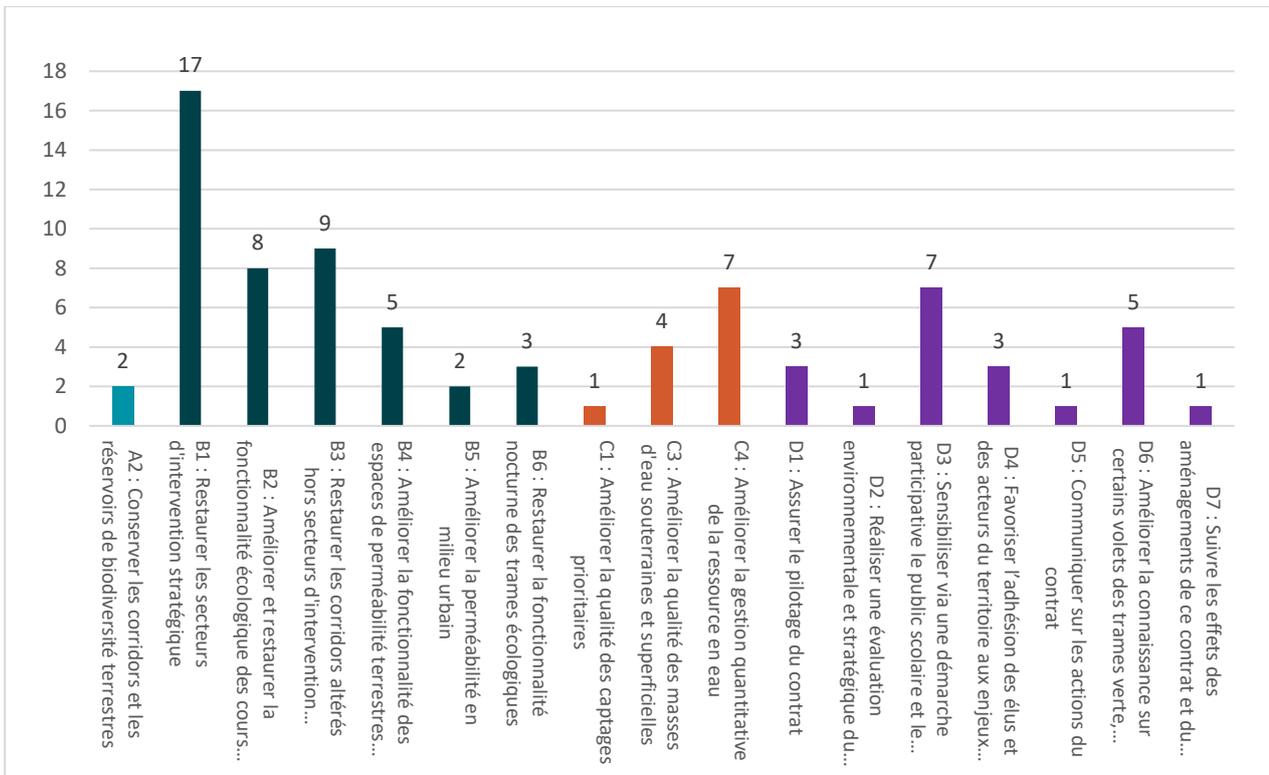


Figure 11 : Répartition du nombre d'actions par objectifs à long-terme

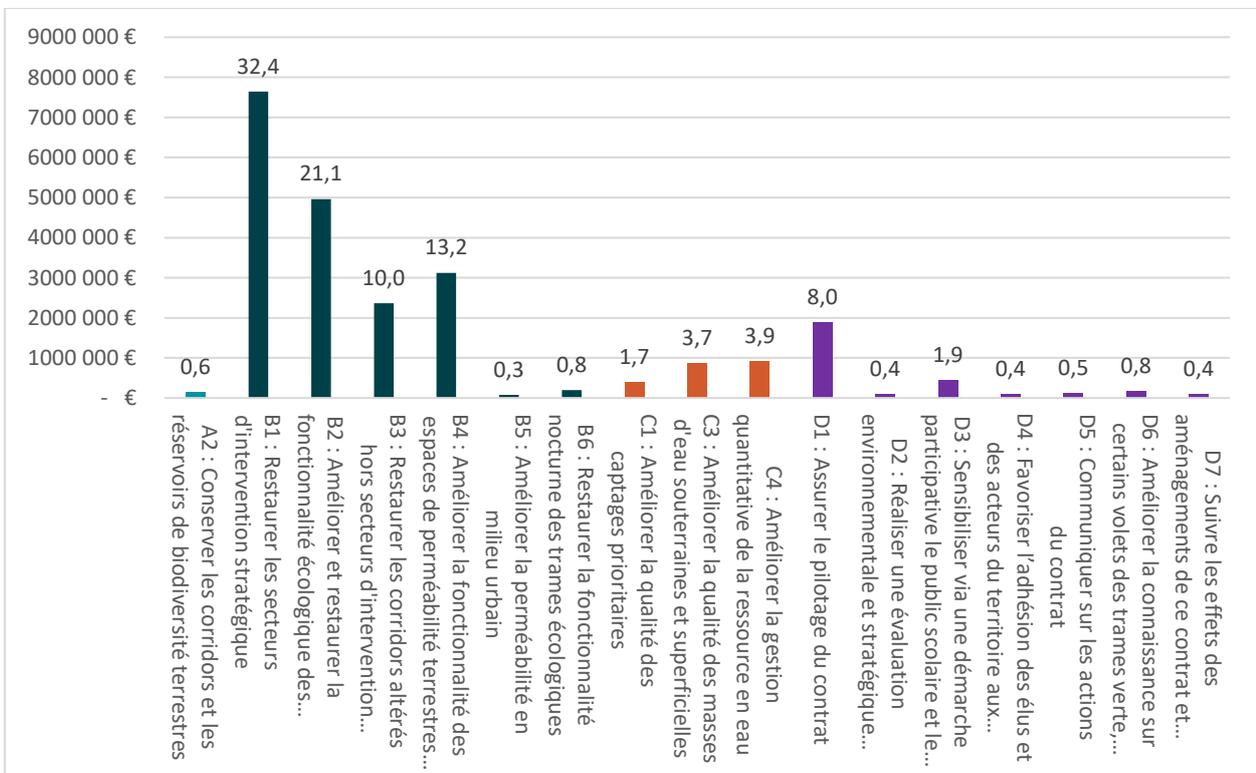


Figure 12 : Répartition des coûts des actions par objectifs à long-terme



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

4.6 Budget des secteurs d'intervention stratégiques

Coût TTC et nombre d'actions par secteur d'intervention stratégique

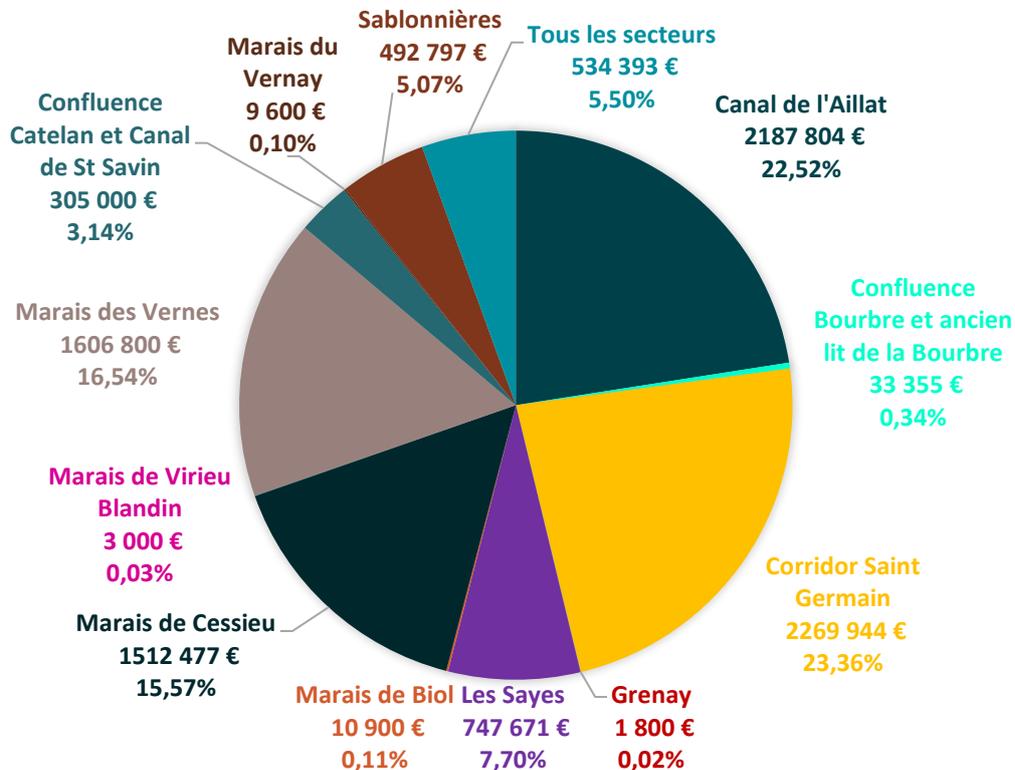


Figure 13 : Répartition des actions et de leurs coûts TTC par secteurs d'intervention stratégiques

La figure ci-dessus montre que les secteurs concernés par le plus d'actions sont le Canal de l'Aillat, le Corridor Saint-Germain et le Marais de Cessieu. Il y a également 4 actions qui sont transversales à tous les secteurs d'intervention stratégiques. Cependant, de nombreux secteurs ne présente qu'une seule action, ce qui n'est pas suffisant pour permettre une restauration complète de ces derniers.

Le tableau suivant fait le lien entre les objectifs définis par secteur d'intervention stratégique et les actions prévues au contrat.

 **Cf. Carte 12 : Budget prévisionnel 2023-2027 par secteur d'intervention stratégique**



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

Tableau 12 : Objectifs par secteur d'intervention stratégique et actions prévu au contrat

Secteur d'intervention stratégique	Objectifs	Action prévu au contrat
Chavagneux	1) Préserver et restaurer le corridor terrestre dégradé	/
	2) Améliorer l'état de conservation des boisements alluviaux	/
	3) Restaurer les zones humides	/
	4) Améliorer la continuité piscicole et sédimentaire de la Bourbre	/
	5) Limiter les apports en pesticides agricoles au sein de la zone de captage	/
	6) Améliorer la continuité au sein de l'espace agricole	/
Confluence Bourbre et ancien lit de la Bourbre	1) Restaurer les zones humides (restauration hydraulique de surface), notamment sur le secteur des lles	/
	2) Créer un réservoir de biodiversité au niveau de la confluence	/
	3) Préserver et restaurer le corridor terrestre dégradé au nord du site	Amélioration de la fonctionnalité du corridor boisé de Satolas-et-Bonce, bois de la Chanas
	4) Améliorer la continuité au sein de l'espace agricole	/
	5) Limiter les apports en pesticides agricoles au sein de la zone de captage	/
Marais de Cessieu	1) Préserver et restaurer le corridor écologique dégradé nord-sud	
	2) Préserver les boisements nord et limiter l'exploitation forestière	
	3) Réduire les pollutions sur la Bourbre	Diagnostiquer les sites industriels de la ZAC Giroud de Saint-Victor-de-Cessieu et autoriser leurs rejets
	4) Limiter les apports en pesticides au sein de la zone de captage	
	5) Restaurer les prairies humides	Renaturer la Bourbre sur les marais de la Tour
	Autre	Restaurer la continuité écologique au seuil Vachères
Marais de Sablonnières	1) Améliorer la continuité écologique entre les réservoirs	/
	2) Restaurer les zones humides	B1-4 - Restaurer la zone humide du Culet C4-1 - Reprofiler le lit du Catelan
	3) Limiter les apports en pesticides agricoles au sein de la zone de captage	/
	4) Améliorer la continuité au sein de l'espace agricole	/



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

Secteur d'intervention stratégique	Objectifs	Action prévu au contrat
Marais de Virieu / Marais de Fitilieu	1) Préserver et restaurer les continuités écologiques entre les coteaux à travers le marais	/
	2) Préserver et restaurer les prairies humides	/
	3) Améliorer la continuité au sein de l'espace agricole	/
	4) Limiter les pollutions par les pesticides au sein de la zone de captage	/
Marais des Vernes	1) Préserver et restaurer les zones humides	B3-8 - Supprimer l'ancienne décharge et réhabiliter la tourbière de Crucillieux C4-1 - Reprofiler le lit du Catelan
	2) Préserver le boisement au sud	/
	3) Améliorer la continuité nord-sud du site en connectant les réservoirs boisés	/
	4) Limiter les apports en pesticides agricoles au sein de la zone de captage	/
Marais du Vernay	1) Préserver et restaurer le corridor terrestre permettant de relier les coteaux forestiers au nord et au sud du site	B1-12 : Réaliser une étude de faisabilité d'aménagement des ouvrages de franchissement de la voie ferrée
	2) Limiter les apports en pesticides agricoles au sein de la zone de captage	/
	3) Préserver le marais du Vernay	/
Canal de l'Aillat	1) Améliorer l'état de conservation du boisement humide	/
	2) Préserver et restaurer le corridor terrestre dégradé nord-sud	B1-8 - Restauration du corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat B1-9 - Renaturation du parking provisoire de la gare de la Verpillière situé sur le corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat B1-15 - Amélioration du franchissement des voies ferrées situées sur le corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat B1-17 - Renforcement des structures paysagères d'accompagnement des voiries
	3) Renaturer la Bourbre sur ce secteur	/
Confluence Bourbre et Rhône	1) Restaurer la zone humide située à la confluence	/
	2) Préserver les continuités écologiques	/
	3) Préserver et restaurer le réservoir boisé au sud	/
Confluence Catelan et Canal de Saint Savin	1) Préserver et restaurer les continuités écologiques entre le réservoir boisé au nord et le bois des Agneaux au sud.	/
	2) Restaurer les zones humides	C4-1 - Reprofiler le lit du Catelan



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

Secteur d'intervention stratégique	Objectifs	Action prévu au contrat
	3) Limiter les apports en pesticides agricoles à proximité des cours d'eau	/
	4) Améliorer la continuité au sein de l'espace agricole	/
Corridor Grenay	1) Restaurer le corridor écologique nord-sud	D6-1 : Suivi des aménagements de perméabilité du nœud ferroviaire
	2) Préserver les boisements existants	/
	3) Limiter l'urbanisation de la ZAC des Chesnes	/
Corridor Saint-Germain	1) Restaurer le corridor écologique altéré	B1-7 : Restauration du corridor C25 à enjeu régional – Secteur Saint Germain B1-13 : Amélioration du franchissement des voies ferrées situées sur le corridor C25 à enjeu régional – Secteur Saint Germain
	2) Préserver les boisements	/
	3) Préserver et restaurer les zones humides	B1-3 : Renaturer la Bourbre à Vaulx-Milieu
	4) Diminuer les collisions sur la RD1006	/
	5) Diminuer les pollutions par les nutriments agricoles	/
Corridor Satolas	1) Restaurer le corridor écologique	/
	2) Améliorer la continuité au sein de l'espace agricole	/
	3) Conserver le boisement au centre du secteur	/
	4) Diminuer les pollutions au sein de la zone de captage	/
Marais de Biol	1) Préserver et restaurer le corridor terrestre à travers la vallée de l'Hien	/
	2) Préserver et restaurer les prairies humides	/
	3) Améliorer la continuité au sein de l'espace agricole	/
	Autre	D13-3 : Aménagements favorables à la biodiversité et pédagogiques aux abords de l'Hien
Marais de Virieu Blandin	1) Préserver et restaurer les continuités écologiques entre les coteaux à travers le marais	B1-11 : Améliorer le passage des amphibiens à travers la buse sous la voie ferrée
	2) Préserver et restaurer les prairies humides	/
	3) Améliorer la continuité au sein de l'espace agricole	/
Les Sayes	1) Restaurer et préserver les zones humides	B1-10 : Mise en place du plan de gestion des Sayes
	2) Limiter les collisions avec la faune	/
	3) Restaurer la Bourbre et supprimer les pollutions sur les cours d'eau	B1-10 : Mise en place du plan de gestion des Sayes



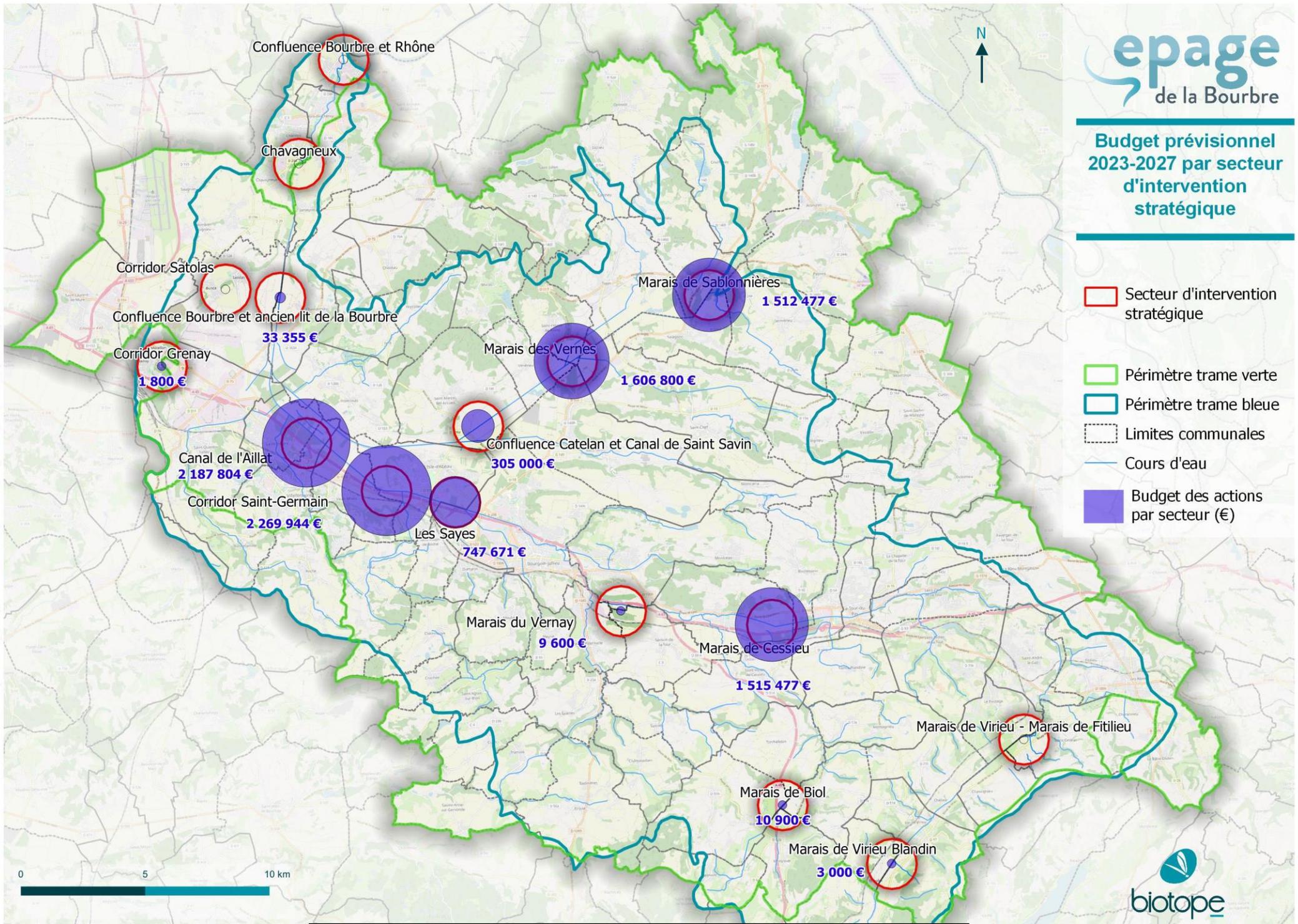
4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

Deux actions du contrat visent l'ensemble des secteurs d'intervention stratégiques et permettront d'atteindre les objectifs de restauration de ces secteurs.

- B1-1 « Assurer la maîtrise foncière des secteurs d'intervention stratégiques »
- B1-14 « Élaborer un plan de restauration opérationnelle des secteurs d'intervention stratégiques »

**Budget prévisionnel
2023-2027 par secteur
d'intervention
stratégique**

- Secteur d'intervention stratégique
- Périmètre trame verte
- Périmètre trame bleue
- Limites communales
- Cours d'eau
- Budget des actions par secteur (€)





4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

4.7 Masses d'eau concernées par des actions

Le graphique ci-dessous indique que sur les **31 actions liées à des masses d'eau**, celle qui en concentre le plus est la masse d'eau souterraine FRDG340 : alluvions de la Bourbre-Catelan, mais elle ne concentre que 3,2 % du montant total des actions attribuées à des masses d'eau. La masse d'eau superficielle FRDR506a : La Bourbre de la confluence Hien / Bourbre à l'amont du canal de Catelan, concentre quant à elle la majorité du montant des actions attribuées à des masses d'eau : 30 %.

Il y a par ailleurs 6 actions qui sont partagées entre plusieurs masses d'eau et qui représentent 4,7 % du budget des actions liées à des masses d'eau. Enfin, il y a 3 actions qui concernent tout le bassin versant et qui représentent presque 10 % du budget des actions liées à des masses d'eau.

Budget des actions par masse d'eau et taux de répartition

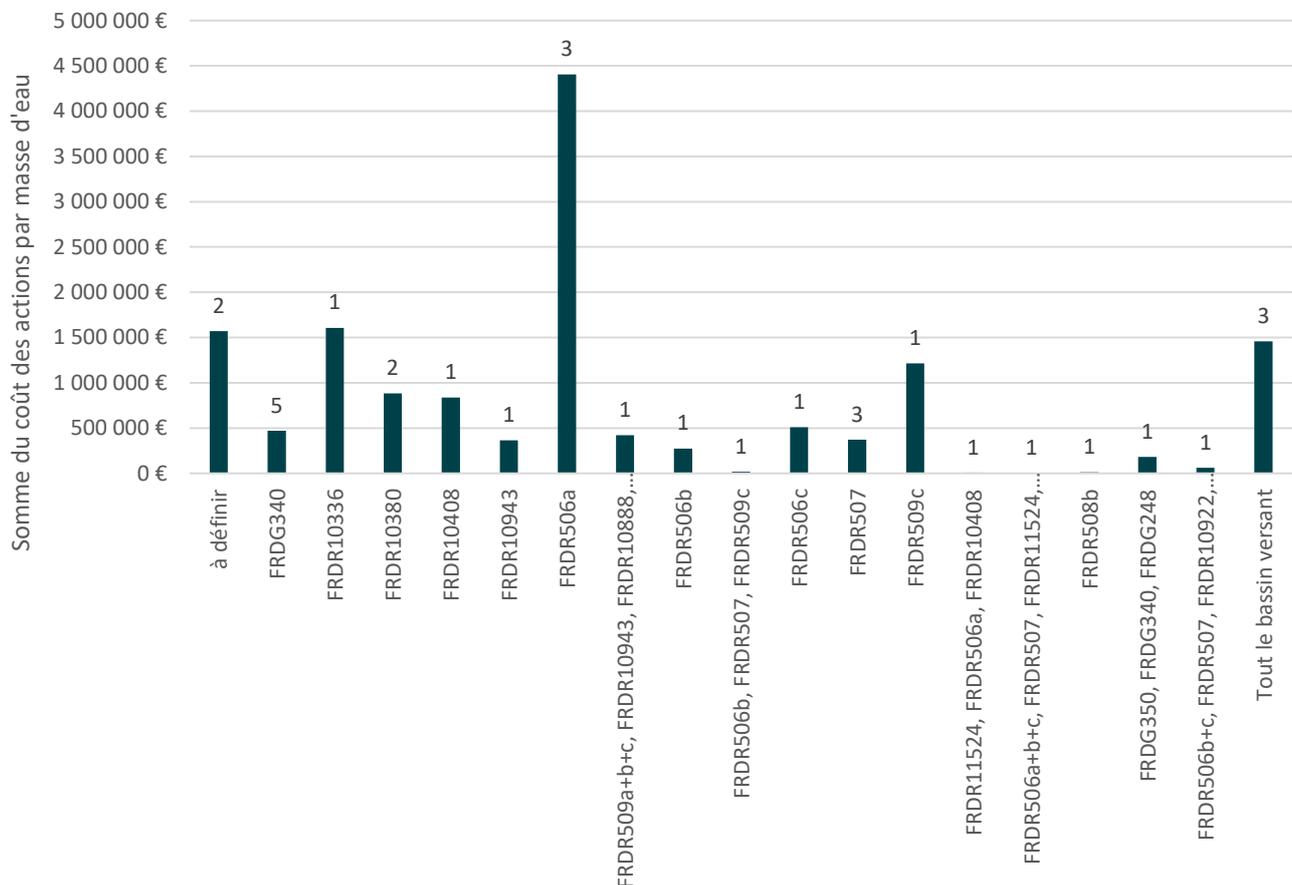


Figure 14 : Répartition des coûts et du nombre des actions par masse d'eau

Le budget total des actions liées à des masses d'eau est de 14 672 854 €, soit 87% du montant de actions liées à la trame bleue. Ainsi, **la majorité du budget du contrat est attribué à des actions concernant des masses d'eau superficielles ou souterraines.**



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

4.8 Lien avec le SDAGE Rhône Méditerranée Corse

Le contrat environnemental de la Bourbre répond à différents objectifs du SDAGE 2022-2027, notamment l'orientation fondamentale 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides, en particulier l'objectif A-05 : Restaurer la continuité écologique des milieux aquatique. D'autres actions permettent également de répondre aux orientations fondamentales 4 (renforcer la gouvernance locale de l'eau), 5 (lutter contre les pollutions) et 7 (atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir).

Il y a 35 actions du contrat environnemental de la Bourbre en lien avec le SDAGE, représentant un budget de 18 060 308 €, soit 74 % du montant total des actions du contrat. Ainsi, **une majorité des actions du contrat environnemental de la Bourbre répond aux objectifs du SDAGE.**

4.9 Lien avec les mesures du PDM (SDAGE 2022-2027)

Le tableau ci-dessous montre que **40 % des mesures du PDM sur le territoire du bassin versant de la Bourbre sont incluses dans le contrat environnemental de la Bourbre.** En revanche, 37,6 % des actions ne sont pas prises en compte, soit car aucun maître d'ouvrage n'a été identifié (manque de moyens humains et financiers), soit car aucune idée d'actions n'a été évoquée pour répondre à la mesure du PDM.

Tableau 13 : Intégration des mesures du PDM dans le contrat environnemental de la Bourbre

Mesures	Nombre	%
Mesures du PDM prise en compte dans le contrat	34	40
Mesures du PDM prise en compte par ailleurs	1	1,2
Mesures non concernées	18	21,2
Mesures non prises en compte	32	37,6
Total	85	100

En ne prenant en compte que les catégories 1 et 4 (mesures du PDM pouvant être prises en compte dans le contrat), il ressort que 51 % des mesures du PDM pouvant être prises en compte feront l'objet d'actions dans le cadre du contrat environnemental.

Le tableau en annexe 2 présente le lien entre les mesures du PDM et les actions prévues au contrat et déjà réalisées sur le territoire.

Les mesures concernant les pollutions domestiques ne constituent pas le cœur du contrat et la majorité des travaux en lien avec ces mesures sont réalisées en dehors du contrat environnemental de la Bourbre. Concernant les pollutions agricoles, les programmes d'actions des captages prioritaires portés par l'EPAGE bénéficient aux masses d'eau souterraines et superficielles situées sur l'aire d'alimentation des captages. Les pollutions industrielles sont prises en compte en dehors du contrat. Cette problématique est moins prioritaire sur le territoire (hormis la facilitation d'échanges auprès de Tecumseh). La gestion quantitative de la ressource en eau est un nouvel enjeu pour le contrat, pris en compte à travers les actions d'estimation des volumes prélevables et la réalisation du plan de gestion quantitative de la ressource en eau du SAGE Bourbre qui concerne l'intégralité du bassin versant. Les actions visant l'amélioration de la continuité écologique sont poursuivies dans le cadre de ce contrat sur des seuils identifiés comme prioritaires dans le SDAGE. Des actions sont également en cours hors contrat sur l'Agny. Concernant l'altération de la morphologie qui constitue une pression majeure sur le territoire, plusieurs actions de restauration de cours d'eau sont prévues au contrat (Bourbre, ruisseau de Clandon et Catelan). Enfin concernant la restauration de zones humides le contrat prévoit la restauration de la zone humide du Culet. Le plan de gestion des Sayes permettra d'améliorer le fonctionnement hydraulique de la zone humide « Marais dit "Bion vieille Bourbre" ». Les actions de restauration de cours d'eau bénéficieront aux zones humides alluviales. Enfin l'EPAGE mène actuellement, avec l'appui du CEREMA et de la SAFER, une étude de stratégie foncière sur les



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

secteurs d'intervention prioritaires qui permettra la maîtrise des usages sur les zones humides et permettra également la mise en œuvre du plan de restauration opérationnelle des secteurs d'intervention stratégiques.

Le PDM regroupe les mesures essentielles à mettre en œuvre pour l'atteinte du bon état des masses d'eau. Etant donné la complexité du territoire et le nombre de pressions présentes, il est important de préciser que la mise en œuvre du contrat ne permettra pas à elle seule d'atteindre l'objectif de bon état pour toutes les ME à échéance 2027. En particulier, le SDAGE prévoit l'atteinte du bon état en 2027 pour les ME suivantes (qui ne sont pas en bon état actuellement) :

FRDR10888	ruisseau des moulins
FRDR10943	ruisseau de clandon
FRDR10957	ruisseau de sablonnière
FRDR11231	ruisseau l'aillat
FRDR11627	ruisseau l'agny
FRDR11758	canal des marais
FRDR11906	ruisseau d'enfer

Le budget des actions liées à des mesures PDM s'élève à 11 315 721 €, soit 49 % du montant total des actions. Ces actions sont au nombre de 34. Ainsi, **le contrat environnemental de la Bourbre répond bien au programme de mesure du SDAGE 2022-2027.**

5 Budget prévisionnel et analyse coûts bénéfiques du programme d'actions

Le budget prévisionnel du contrat environnemental de la Bourbre est de 24 159 034 €, pour les 80 actions du programme.

Les actions du programme ont été priorisées en fonction de leur plus-value écologique, de leur faisabilité technique, et de leur coût. Ainsi, les actions prioritaires sont les actions les plus opérationnelles.

La figure ci-après montre que 60 % des actions sont de priorité 1 mais qu'elles concentrent 71 % du budget. 20 % des actions sont de priorité 2 et elles concentrent 26 % du budget. Quant aux actions de priorité 3, elles représentent 20 % du nombre total d'actions et seulement 3 % du budget total.

Ainsi, une majorité d'actions est considérée comme de priorité 1 (48 actions), pour un budget prévisionnel de 17 265 082 €.



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

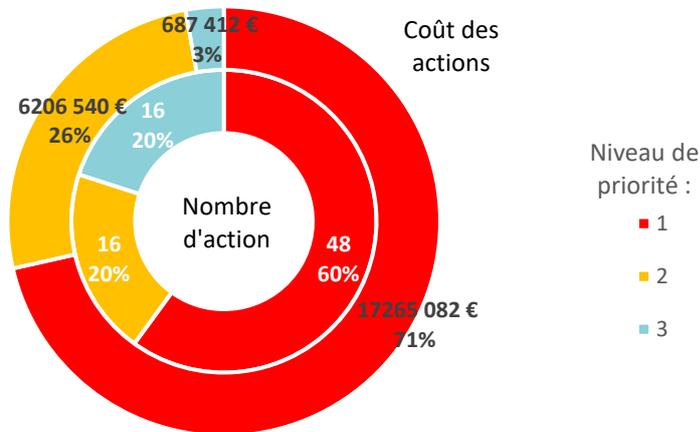


Figure 15 : Répartition du nombre et du coût des actions par niveau de priorité

Sur les 24 159 034 € prévisionnel, environ 29 % sont éligibles à des financements par l'Agence de l'eau (cf. Tableau ci-dessous).

6 Financements du programme d'actions

Cf. Annexe 6 : Fiches actions et Annexe 7 : Tableau de bord du programme d'actions.

6.1 Financements de l'Agence de l'eau RMC

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des financements de l'Agence de l'Eau pour la période 2023-2024, en application du 11^{ème} programme d'intervention qui se termine en 2024.

Tableau 14 : Répartition prévisionnel des financements de l'Agence de l'eau par année de mise en œuvre du contrat environnemental de la Bourbre

Montant total éligible 2023-2024	Moyenne du taux de financement	2023	2024	Total
6 316 997 €	60 %	2 127 991,1 €	1 426 091,3 €	3 554 082,4 €
% de la somme totale		32,59	21,24	54,43

Le financement de l'agence de l'eau au-delà de 2024 sera établi sur la base du 12^e programme d'intervention encore non connu à ce jour. Si les règles d'interventions se reconduisaient à l'identique, le montant d'aide pour les 3 années avoisinerait 2,8 million €.



4 Le programme d'actions du contrat environnemental 2023-2027

6.2 Financements du Département de l'Isère

La répartition prévisionnelle des financements du Département de l'Isère n'est pas encore connue à ce jour pour l'ensemble des actions du contrat.

Le tableau suivant présente la répartition prévisionnelle des financements du Département pour les actions liées à la trame bleue dont le montant total éligible représente 41 % du total éligible.

Tableau 15 : Répartition prévisionnel des financements du Département par année de mise en œuvre du contrat environnemental de la Bourbre

Montant total éligible	Moyenne du taux de financement	2023	2024	2025	2026	2027	Total
933 337 €	30 %	603 574,12 €	25 833,33 €	158 700,10 €	91 204,00 €	13 000,00 €	892 311,6 €
% somme totale		42,24	10,29	39,49	3,09	1,86	100,00

6.3 Financement par les maîtres d'ouvrages

La répartition prévisionnelle des financements des maîtres d'ouvrage n'est pas encore connue à ce jour.

7 Moyens humains au sein de l'EPAGE

Le tableau suivant détaille les moyens humains, en ETP, au sein de l'EPAGE dédiés à la mise en œuvre du contrat.

Tableau 16 : Moyens humains dédiés à la mise en œuvre du contrat au sein de l'EPAGE

Poste	ETP
Cellule animation	
Coordinateur du contrat	1 ETP
Assistante administrative	0,5 ETP
Chargé de communication	0,3
Mise en œuvre de la trame bleue	
Direction	ETP
Chargée de projet renaturation et seuil	2 ETP
Chargé de projet captages prioritaires	2 ETP
Chargé d'animation du SAGE	1 ETP

5

Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

1 Engagements des partenaires

1.1 EPAGE de la Bourbre

La structure porteuse du contrat est l'EPAGE de la Bourbre.

L'EPAGE assurera donc le pilotage et l'animation du Contrat Environnemental de la Bourbre. A ce titre, elle s'engage ainsi à garantir, sous condition de co-financement de la cellule d'animation entre l'EPAGE et les EPCI :

- La réalisation des opérations prévues dans le programme d'actions et dont il aura la maîtrise d'ouvrage, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions du bureau exécutif ou du comité syndical ;
- Le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires ;
- La mise en œuvre administrative et technique du contrat, en particulier :
 - la présentation de la programmation opérationnelle annuelle de l'ensemble des volets ;
 - la présentation des bilans financiers et d'activités annuels ;
 - la centralisation des dossiers de demandes de subventions et leur transmission aux différents financeurs concernés ;
 - la transmission à la Région des dossiers de demandes de subventions sollicitant les fonds européens, au format numérique ou papier ;
 - le suivi des enveloppes d'aide globale européenne afin de garantir leur répartition entre maîtres d'ouvrage, conformément aux montants prévisionnels inscrits par fiche action ;
 - l'organisation de réunions, groupes de travail, ateliers, commissions thématiques autant que nécessaire pour la réalisation du programme d'actions ;
 - l'animation de la concertation et de la coordination entre les différents partenaires ;
- L'information régulière des partenaires associés sur l'état d'avancement du programme d'actions ;
- La mention lisible des partenaires financiers dans tout support produit dans le cadre du présent contrat ;
- La participation régulière aux réseaux régionaux organisés dans le cadre du SRADDET et de la trame verte et bleue.

 **Anciennement, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB).**

1.2 Maîtres d'ouvrages des actions

Les 24 organismes suivants seront impliqués en tant que maîtres d'ouvrage d'actions du contrat, en plus de l'EPAGE de la Bourbre :

- Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Isère (LPO 38) ;
- Fédération départementale des chasseurs de l'Isère (FDC 38) ;
- Association Porte de l'Isère Environnement (APIE) ;
- Association Gentiana ;
- Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère (CEN 38) ;
- Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Isère (FDPPMA 38) ;
- SARA Aménagement (société publique locale d'aménagement) – ELEGIA ;
- SNCF Réseau ;
- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) ;
- Communauté de communes les Vals du Dauphiné (CCVD) ;
- Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (CCBD) ;
- Syndicat Mixte Scot Nord Isère (SCOT NI) ;



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

- Syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan (SEPECC) ;
- Commune de Bourgoin-Jallieu ;
- Commune de Culin ;
- Commune de Satolas-et-Bonce ;
- Commune de Biol ;
- Commune de Cessieu ;
- Commune de l'Isle d'Abeau ;
- Commune de Saint-Chef ;
- Commune de Val-de-Virieu ;
- Commune de Colombier-Saugnieu ;
- Commune de Pont-de-Cheruy ;
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPN).

D'autres structures apporteront leur appui technique aux différentes maîtrises d'ouvrage ou réaliseront, hors contrat, des actions concourant à l'atteinte des objectifs identifiés dans ce contrat, en particulier :

- La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bourbre ;
- Le Département du Rhône ;
- La Commission Locale de l'Eau du SAGE Est-Lyonnais ;
- L'association LO PARVI ;
- Le groupe autoroutier APRR-AREA ;
- L'entreprise de Réseau de Transport d'Electricité RTE ;
- La chambre d'Agriculture de l'Isère ;
- ...

Les maîtres d'ouvrage du présent contrat énumérés précédemment valident le projet politique du Contrat Environnemental de la Bourbre et s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités financières et sous réserve de faisabilité des actions au regard des études techniques restantes à mener, à :

- Réaliser les travaux inscrits au contrat dans les délais indiqués par le calendrier prévisionnel ;
- Transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au contrat et celles non prévues mais affectant néanmoins les objectifs et/ou le déroulement du contrat et/ou les enveloppes financières prévisionnelles ;
- Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat ;
- Mandater, le cas échéant, un représentant signataire (par délibération) ;
- Intégrer dans leurs actions d'information la stratégie de communication développée dans le cadre du contrat ;
- Ne pas demander ou recevoir de financements régionaux via des lignes budgétaires autres pour des actions qui seraient déjà financées par la Région au présent contrat ;
- En cas de mobilisation de financements FEDER, transmettre à la Direction des Fonds Européens (DFE) de la Région et à la structure porteuse les indicateurs FEDER concernés.

Toutes les actions du contrat visent le maintien et la restauration des continuités écologiques du territoire. Les maîtres d'ouvrage s'engagent également à pérenniser les corridors et réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre du présent contrat et sur le long terme.

La maîtrise d'ouvrage de chaque action est assurée par la personne morale qui en a la responsabilité juridique ou en accepte la charge, par application des lois de décentralisation, par contrat ou par mandat.



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

1.3 Partenaires financiers

1.3.1 Engagements de l'Agence de l'eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au **contrat environnemental de la Bourbre**, sur une période du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024**, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières et de l'encadrement européen.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau, inscrits sur les fiches actions, sont donnés **à titre indicatif**. Ils ont été calculés sur la base des modalités d'intervention du programme en vigueur (11^{ème} programme), pour les années 2023 et 2024, au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat, en particulier :

- **Les assiettes finales retenues** sont susceptibles d'être revues à la baisse avec l'application de couts plafond intégrant les éléments techniques plus précis apportés lors des demandes d'aides ;
- **Les aides apportées pour les investissements et changements de pratiques agricoles** sont soumises au respect de l'encadrement européen et des modalités du dispositif régional relatif au FEADER ;
- **Pour les travaux d'assainissement**, il est rappelé que le programme d'intervention de l'agence de l'eau prévoit des conditions d'éligibilité (prix de l'eau minimum, indice de connaissance des réseaux, remplissage de l'observatoire des services - SISPEA), à respecter par l'ensemble des opérations ;
- Aucune aide ne pourra être apportée à un **projet d'un montant inférieur à 10 000 €**.

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, ne pourra excéder un **montant total d'aide de 3 554 082 euros**, engagement calculé uniquement sur des subventions déterminées dans les fiches actions.

Les aides attribuées au titre du contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement ou d'équipement doivent s'accompagner de l'engagement du bénéficiaire ou du maître d'ouvrage à mentionner sur un support d'information destiné au public que le financement a pour origine l'Agence de l'Eau dans le cadre du présent Contrat.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement d'opérations prioritaires listées ci-dessous :

- En 2023 : Réalisation de l'étude au stade PRO de renaturation de la Bourbre sur les marais de la Tour (FA B1-2)
- En 2024 : Réalisation des travaux de restauration de la zone humide du Culet (FA B1-4)

Par ailleurs, les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion des EEE selon les attendus de la stratégie de bassin.

Les financements de l'agence de l'eau dans le cadre de ce contrat interviennent de la façon suivante :

- Réception d'un dossier de demande de subvention complet impérativement avant le démarrage de l'opération (date de signature des marchés).
 - Pour les études, l'agence devra pouvoir donner son avis sur le cahier des charges avant l'engagement de l'opération.
 - Pour les missions d'animation d'une année N, les dossiers devront parvenir avant le 31/12/N-1.
 - Les dossiers de demandes d'aides de l'année 2024 devront parvenir à l'agence au plus tard en juin 2024. **L'agence de l'eau sera particulièrement attentive à la maturité des opérations présentées.**
- Instruction du dossier de subvention par les services de l'agence de l'eau et présentation en commission des aides du conseil d'administration. Les derniers dossiers de subvention seront présentés en décembre 2024.



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

L'agence de l'eau se réserve le droit de repousser la présentation d'un dossier de subvention en commission des aides du conseil d'administration si l'opération concernée n'est pas assez avancée, en particulier si les montants définitifs des travaux ne sont pas connus.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

• Garantie de financement et de taux d'aides

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat environnemental de la Bourbre identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat.

Garantie de taux									
Maître d'ouvrage	Code fiche action	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette AE de l'opération	Taux d'aide AE	Montant aide totale AE
EPAGE	B2-1	Aménager les seuils prioritaires (phase étude - 2023)	Oui		2023	1 259 167 €	4 167 €	70%	2 917 €
EPAGE	C4-2	Réaliser une étude de volume prélevables	Oui	Oui	2024	154 833 €	154 833 €	70%	108 383 €
EPAGE	C4-4	Suivi des niveaux d'étiage	Oui	Oui	2023	97 000 €	97 000 €	70%	67 900 €
EPAGE	C4-5	Mettre en œuvre un observatoire automatisé des niveaux d'eau	Oui	Oui	2023	16 500 €	16 500 €	70%	11 550 €
CAPi	C4-6	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et réduction des volumes déversés en temps de pluie	Oui		2023	19 980 000 €	973 000 €	50%	486 500 €
FFDPMA	D7-1	Suivi ponctuel piscicole et thermique (suivi annuel 2023)	Oui	Oui	2023	86 100 €	43 050 €	50%	21 525 €
TOTAL garantie de taux						21 593 600 €	1 288 550 €		698 775 €

(1) Le montant de l'assiette retenue par l'agence de l'eau correspond aux actions éligibles sur la période 2022-2024 (lorsque l'assiette est <10 000 €, l'opération doit être groupée avec une autre demande d'aide pour atteindre le plancher).



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

• Majorations de taux (réservées à la LP24)

Les actions susceptibles d'être majorées sont les suivantes :

Majoration de taux											
Maître d'ouvrage	Code fiche action	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette AE de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
									aide classique	Majoration ⁽¹⁾	total
Isle d'abeau	B1-10	Mise en place du plan de gestion des Sayes	Oui	Oui	2023	623 059 €	506 885 €	70%	253 443 €	101 377 €	354 820 €
EPAGE	B1-2	Renaturer la Bourbre sur les marais de la Tour - 750 ml	Oui	Oui	2024	993 047 €	858 047 €	70%	429 024 €	171 609 €	600 633 €
EPAGE	B1-4	Restaurer la zone humide du Culet - 1 400 ml	Oui	Oui	2024	410 664 €	410 664 €	70%	205 332 €	82 133 €	287 465 €
EPAGE	B2-2	Restaurer le ruisseau du Clandon - 500 ml (phase étude 2023)	Oui		2023	305 000 €	20 000 €	70%	10 000 €	4 000 €	14 000 €
Cessieu	B2-4	Restaurer la continuité écologique au seuil Vachères ROE39471	Oui		2023	269 046 €	269 046 €	70%	134 523 €	53 809 €	188 332 €
Pont de Cheruy	B2-5	Restaurer la continuité écologique au seuil Goy ROE6672	Oui		2023	425 674 €	425 674 €	60%	212 837 €	42 567 €	255 404 €
FFDPMA	B2-6	Restauration hydromorphologique de type R1 de la Bourbre - 150 ml	Oui		2024	36 000 €	36 000 €	70%	18 000 €	7 200 €	25 200 €
TOTAL majoration						3 062 490 €	2 526 316 €		1 263 158 €	462 696 €	1 725 854 €

(1) Dans les limites permises par la réglementation en vigueur au moment de la décision d'aide

L'attribution des majorations de taux prévues ci-dessus est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

1.3.2 Engagements du Département de l'Isère

Le Département de l'Isère pourra intervenir en faveur de ce contrat, notamment dans le cadre de sa politique de l'eau et de l'environnement :

- sur les opérations d'assainissement collectif à travers les actions de mise en séparatif, de construction de réseaux de transit, et de création ou réhabilitation de stations d'épuration, conformément au règlement des aides en eau potable et assainissement adopté le 1er avril 2021 ;
- sur les opérations en eau potable de renouvellement des réseaux ou de sécurisation en qualité ou quantité, conformément au règlement des aides en eau potable et assainissement adopté le 1er avril 2021 ;
- sur les études et travaux de prévention du risque inondation et de préservation et de restauration des rivières et des milieux aquatiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence Gemapi, conformément au règlement départemental des aides à l'aménagement des rivières adopté le 26 juin 2020.

Le Département pourra aussi soutenir les opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes présentant un risque sanitaire ou environnemental avéré, conformément au règlement des aides à la réhabilitation des ANC en zone peu dense adopté le 14 décembre 2017 (opérations non listées dans le présent contrat).

Par ailleurs, le Département pourra aussi faire bénéficier, aux porteurs de projets du présent contrat, des financements existants au titre de sa politique environnementale lorsque les actions présentées sont éligibles.

Chaque opération, identifiée comme susceptible d'être financée par le Département dans le contrat, fera l'objet d'une demande de financement individuelle.

Les critères d'aide des opérations financées par le Département seront ceux en vigueur à la date du vote des subventions par la commission permanente et dans la limite des crédits dont il dispose.

Les montants des soutiens financiers potentiels du Département, en tant que financeur, figurants dans les plans de financement du présent contrat, sont donnés à titre indicatif et correspondent au taux en vigueur sur les actions du programme suffisamment définies et chiffrées. Ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'assemblée départementale.

Par ailleurs, le Département viendra aussi en appui, par l'assistance technique, aux collectivités éligibles, notamment pour les aider à définir une stratégie en matière d'équipement d'assainissement. Il peut aussi mettre à disposition les données de ses propres réseaux de suivi, notamment sur le débit des sources gravitaires et la qualité des eaux souterraines et des rivières.



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

2 Modalités d'exécution du contrat

2.1 Gouvernance

La nécessité d'une approche concertée sur le Contrat Environnemental de la Bourbre implique la mise en place d'une gouvernance appropriée et en particulier d'une instance politique décisionnelle, le comité de pilotage, coprésidé par un élu régional et un élu local de la structure porteuse. Réuni à minima une fois par an, il validera les actions à mener d'une année sur l'autre et garantira la mise en œuvre du contrat. Sa composition, non exhaustive, est la suivante :

- la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- l'EPAGE de la Bourbre ;
- le Département de l'Isère ;
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- le CEREMA Direction Centre-Est ;
- la Chambre d'agriculture de l'Isère ;
- la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ;
- la Communauté de Communes Bièvre Isère ;
- la Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné ;
- la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné ;
- la Communauté de Communes Est Lyonnais ;
- le Conservatoire départemental des Espaces Naturels de l'Isère ;
- la Direction Départementale des Territoires de l'Isère ;
- la DREAL Auvergne Rhône-Alpes ;
- la Fédération Départementale de Chasse de l'Isère ;
- la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Isère ;
- la FRAPNA Isère ;
- l'APIE ;
- le PIC VERT ;
- LO PARVI ;
- la LPO Isère ;
- la SARA Aménagement ;
- le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné ;
- le Syndicat mixte du SCoT Nord-Isère ;
- l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
- la SNCF Mobilités - Pôle Régional d'Ingénierie ;
- le groupe autoroutier APRR-AREA.
- La CLE du SAGE : les membres du bureau de la CLE font partis du COTECH et du COPIL suit le contrat lors de son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation finale.

Son secrétariat est assuré par l'EPAGE et ses rôles sont les suivants :

- Constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers, acteurs locaux et associatifs ;
- Apprécier l'état d'avancement du contrat et en valider le programme annuel ;
- Contrôler la bonne exécution du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs définis en section 3. 2 ;
- Promouvoir et valoriser les opérations du contrat ;
- Veiller à la mise en œuvre, au respect des plans de financement des partenaires et des maîtres d'ouvrage et du calendrier prévisionnel de réalisation des actions ;



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

- Se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de gestion du territoire, notamment les procédures contractuelles type contrat de rivière.

Un comité de pilotage intégrera tous les acteurs intéressés du territoire. Une réunion annuelle permettra de présenter l'avancement des réalisations dans le cadre du contrat voire de visiter des opérations phare sur le terrain.

En outre, un comité technique, à composition variable pour une meilleure efficacité, se réunira selon les besoins et a minima une fois par an pour réaliser le bilan de l'année n et la préparation de l'année n+1 en vue d'une validation en comité de pilotage.

Enfin, des groupes de travail, ateliers ou commissions thématiques pourront être réunis en fonction des besoins tout au long de la mise en œuvre du contrat en vue de garantir la réalisation optimale des opérations du contrat, analyser les offres reçues pour un marché, etc.

2.2 Demande de subvention

Chaque demande de crédits fera l'objet d'un dossier de demande de subvention par le maître d'ouvrage.

La liste des pièces nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de subventions sera transmise par l'EPAGE, dès la première année du contrat, à l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Les demandes de subventions devront être transmises à l'EPAGE qui vérifiera la conformité technique et financière du dossier et le transmettra ensuite aux financeurs concernés, sous condition de co-financement de la cellule d'animation entre l'EPAGE et les EPCI.

Les partenaires financiers n'instruiront pas les demandes de subventions qui n'auraient pas été visées et transmises par l'EPAGE.

3 Propriété intellectuelle et communication

3.1 Droits liés aux données et à leur transmission

Chacun des maîtres d'ouvrage des études ou actions menées au titre de la présente convention adhère gratuitement aux pôles de données naturalistes de Rhône-Alpes. Grâce à cette adhésion, toutes les données sur les espèces et les habitats acquises grâce au financement de la Région seront transmises aux pôles d'information naturalistes : Observatoire de la Biodiversité AURA [<https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>] et « Gestion des milieux naturels » [<http://www.pole-gestion.fr>], dans le respect des règles relatives à la propriété des données.

Ces données pourront, par l'intermédiaire de ces pôles, être mises à disposition du public sauf nécessité de confidentialité pour des raisons de préservation d'une espèce particulièrement menacée.

Les données qualitatives et quantitatives concernant les masses d'eau, recueillies par l'EPAGE ou tout autre maître d'ouvrage et faisant l'objet d'un financement par l'agence de l'eau RMC devront être transmises au format demandé pour intégrer les bases de données du bassin Rhône-Méditerranée et être mises à disposition du public.

3.2 Communication

L'ensemble des bénéficiaires de subventions pourront communiquer à des tiers les résultats obtenus dans le cadre de cette convention. Il sera alors fait mention des structures responsables de la maîtrise d'ouvrage des actions ainsi que des partenaires techniques et financiers.



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

Les documents édités dans le cadre d'actions soutenues au travers de cette convention porteront la mention « avec la participation de la Région Auvergne Rhône-Alpes » et reproduiront le logotype en vigueur au moment de la production des documents. Le non-respect de cette clause peut être une cause de dénonciation de la convention.

Les bénéficiaires de subventions FEDER s'engageront à assurer la publicité de l'intervention européenne conformément aux modalités en vigueur.

Les maîtres d'ouvrage fourniront à la Région Auvergne Rhône-Alpes, à sa demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestations, destinés à la promotion des actions régionales.

Les maîtres d'ouvrage qui bénéficient d'une aide financière de l'agence de l'eau s'engage à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec sa participation financière, selon le montant d'aide : apposition d'un logo, panneau d'affichage, inauguration avec la presse.

Plus généralement, les maîtres d'ouvrage veilleront à ce que l'intervention des financeurs soit systématiquement mentionnée et valorisée dans tout document susceptible d'être porté à la connaissance du public. Les investissements pérennes réalisés avec l'aide des partenaires reproduiront leur logotype selon les règles définies par leur charte graphique quand cela est possible.

4 Contrôle, évaluation, révision et résiliation

4.1 Contrôle

La bonne exécution du contrat, contrôlée par le Comité de pilotage, se définit au minimum par :

- le respect des engagements des différents partenaires ;
- la mise en œuvre effective des opérations du contrat ;
- le respect des modalités de fonctionnement.

Le constat de dysfonctionnement pourra donner lieu à l'application des clauses de réserve éventuellement spécifiées par certains partenaires, voire des clauses de résiliation.

Tout organisme subventionné peut être soumis au contrôle de la collectivité qui a accordé une subvention. Les modalités de ce contrôle seront précisées chaque année par arrêté attributif de subvention ou convention attributive de subvention.

4.2 Bilans

Un bilan à mi-parcours sera effectué par l'EPAGE de la Bourbre afin d'évaluer l'atteinte aux objectifs et le taux de réalisation des actions pour la première moitié du contrat. C'est sur la base de ce bilan que pourra être éventuellement envisagée la signature d'un avenant au présent contrat.

Un bilan final d'exécution, 1,5 ans avant la fin du contrat, sera dressé par un organisme extérieur : il comportera des éléments d'évaluation sur l'effet constaté des actions sur le terrain et sur leur pertinence par rapport aux objectifs initiaux.



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

4.3 Révision

Dans l'éventualité de l'élaboration d'un avenant, le Comité de pilotage se prononcera sur ces modifications et veillera à ce que les opérations prévues à l'avenant répondent toujours aux objectifs du contrat. Il veillera également à l'équilibre des crédits affectés à chaque objectif.

4.4 Résiliation

La résiliation du contrat peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties ou en cas de non-respect de ses obligations par une des parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et communiquée par un ou plusieurs signataires, auprès du Comité de pilotage, pour information.

La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution. Dans tous les cas, la résiliation prendra effet un mois après l'envoi d'une lettre recommandée portant préavis à l'ensemble des parties du présent contrat.



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

5 Signature des partenaires

Le président de l'EPAGE de la Bourbre

Les financeurs

L'Agende de l'Eau

Le Département de l'Isère

Les maîtres d'ouvrages

L'Association GENTIANA

L'Association Porte de l'Isère Environnement (APIE)

Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné
(CCBD)

Communauté de communes les Vals du Dauphiné (CCVD)

5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027



Contrat environnemental de la
Bourbre
EPAGE de la Bourbre
Octobre 2022

Commune de Biol

Commune de Bourgoin-Jallieu

Commune de Cessieu

Commune de Colombier-Saugnieu

Commune de Culin

Commune de l'Isle d'Abeau

Commune de Pont-de-Cheruy

Commune de Saint-Chef

Commune de Satolas-et-Bonce

Commune de Val-de-Virieu

Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère (CEN 38)

Fédération Départementale de Pêche et de Protection des
Milieux Aquatiques de l'Isère (FDPPMA 38)



5 Mise en œuvre du contrat environnemental 2023-2027

Fédération départementale des chasseurs de l'Isère (FDC
38)

Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Isère (LPO 38)

SARA Aménagement (société publique locale
d'aménagement) – ELEGIA

SNCF Réseau

Syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan
(SEPECC)

Syndicat Mixte Scot Nord Isère (SCOT NI)

6

Annexes



Annexe 1 : Etat des masses d'eau, pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état en 2027, objectifs des masses d'eau et programme de mesures



Tableau 17 : Etat des masses d'eau, pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état en 2027, objectifs des masses d'eau et programme de mesures

ME	Nom ME	Pression-Pdm	Mesures	Etat-Eco-Quanti	Obj-Etat-Eco-Quanti	Etat-Chi-Avec-Ubi	Obj-Etat-Chi-Avec-Ubi
FRDR506a	La Bourbre de la confluence Hien/Boubre à l'amont du canal de Catelan	Conti,Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd,Pest,Sub	AGR0303,ASS0302,DNO3,IND0901,MIA0203,MIA0301,MIA0602	Moyen	OMS	Bon	Bon état
FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour	,Conti,Hydro,Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd,Prelev	ASS0302,ASS0402,DNO3,MIA0602,Report,RES0303	Moyen	OMS	Bon	Bon état
FRDR509c	La Bourbre de l'agglomération de la Tour du Pin à la confluence Hien/Boubre	Conti,Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd,Pest,Sub	AGR0303,ASS0302,DNO3,IND0901,MIA0202,MIA0602,Report	Moyen	OMS	Bon	Bon état
FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)	Hydro,Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd,Pest,Prelev,Sub	AGR0303,ASS0302,DNO3,IND0901,Report,MIA0602,RES0303	Moyen	OMS	Bon	Bon état
FRDR509b	La Bourbre du Pont de Cour à l'amont de l'agglomération de la Tour du Pin	Conti,NutriAgr,Pest,Sub	AGR0303,DNO3,IND0901,Report	Bon	Bon état	Bon	Bon état
FRDR506c	La Bourbre du seuil Goy au Rhône	Conti,Hydro,Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd,Pest,Prelev,Sub	AGR0303,ASS0302,DNO3,IND0901,MIA0301,MIA0303,MIA0602,RES0303	Moyen	OMS	Mauvais	Bon état
FRDR10888	ruisseau des moulins	Morpho,Pest	AGR0303,Ciblage	Moyen	Bon état	Bon	Bon état
FRDR11758	canal des marais	Morpho	Report	Moyen	Bon état	Bon	Bon état
FRDR508a	L'Hien de sa source au Ruisseau de Bournand	Hydro,Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd,Pest,Prelev,Sub	AGR0303,ASS0402,DNO3,IND0901,MIA0602,RES0303	Moyen	OMS	Bon	Bon état
FRDR508b	L'Hien du Ruisseau de Bournand à la confluence Hien/Boubre	Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd,Pest,Sub	AGR0303,ASS0302,ASS0402,DNO3,IND0901,Report	Moyen	OMS	Bon	Bon état
FRDR11627	ruisseau l'agny	Conti,Hydro,Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd,Prelev	ASS0302,ASS0402,DNO3,MIA0301,RES0303	Moyen	Bon état	Bon	Bon état



A Annexes

ME	Nom ME	Pression-Pdm	Mesures	Etat-Eco-Quanti	Obj-Etat-Eco-Quanti	Etat-Chi-Avec-Ubi	Obj-Etat-Chi-Avec-Ubi
FRDR10408	ruisseau le bion	Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd	ASS0302,DNO3,MIA0602	Moyen	OMS	Bon	Bon état
FRDR10839	ruisseau du galoubier	Conti,Hydro,Morpho,Pest,Prelev	AGR0303,Report,RES0303	Médiocre	OMS	Bon	Bon état
FRDR11231	ruisseau l'aillat	Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd	ASS0302,DNO3,Report	Médiocre	OMS	Bon	Bon état
FRDR11642	ruisseau de bivet	Morpho	Report	Bon	Bon état	Bon	Bon état
FRDR10943	ruisseau de clandon	Morpho,Pest	AGR0303,MIA0202	Moyen	Bon état	Bon	Bon état
FRDR11906	ruisseau d'enfer	NutriAgr,NutriUrbInd	DNO3,ASS0302	Moyen	Bon état	Bon	Bon état
FRDR507	Canal de Catelan	Conti,Hydro,Morpho,NutriAgr,NutriUrbInd,Prelev	Cycle2,DNO3,Report,RES0303	Moyen	OMS	Bon	Bon état
FRDR10380	ruisseau de culet	Morpho,Pest	AGR0303,Cycle2	Médiocre	OMS	Bon	Bon état
FRDR10957	ruisseau de sablonnière	Pest	AGR0303	Médiocre	Bon état	Bon	Bon état
FRDR10336	canal de chamont	Conti,Morpho	Cycle2,MIA0202	Bon	Bon état	Bon	Bon état

Libellé court pression	Libellé long des pressions
Conti	Altération de la continuité écologique
Hydro	Altération du régime hydrologique
Morpho	Altération de la morphologie
NutriAgr	Pollutions par les nutriments agricoles
NutriUrbInd	Pollutions par les nutriments urbains et industriels
Pest	Pollutions par les pesticides



A Annexes

Libellé court pression	Libellé long des pressions
Prelev	Prélèvements d'eau
Sub	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)
ZPC-NutriAgr	Zone protégée captage prioritaire - Nutriments agricoles
ZPC-Pest	Zone protégée captage prioritaire - Pesticides

Code Mesure	Intitulé long du Code Mesure
AGR0202	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)
AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC
AGR0801	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà des exigences de la Directive nitrates
AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
Ciblage	Pression non traitée car la réduction des autres pressions permet d'atteindre le bon état
Cycle2	Pression ayant fait l'objet de mesures suffisantes au cycle 2016-2021
DNO3	Mise en œuvre de la Directive nitrates (non territorialisé)
IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur
MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau



A Annexes

Code Mesure	Intitulé long du Code Mesure
MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes
MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
MIA0302	Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)
MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages
MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide
Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau



Annexe 2 : Croisement entre les mesures du PDM et les actions prévues au contrat ou déjà réalisées sur le territoire



A

Annexes

Tableau 18 : Croisement entre les mesures du PDM et les actions prévues au contrat ou déjà réalisées sur le territoire

Table with multiple columns: Libellé masse d'eau, Code mesure, Libellé de la mesure, and various performance indicators (C, O, /, X) across different water masses and actions. Includes sections for 'POLLUTION - OF 5', 'FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX - OF 6', and 'INONDATIONS - OF 8'.



Annexe 3 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat environnemental de la Bourbre et les enjeux du SAGE.

Le Tableau 19 présente le croisement entre les orientations et objectifs du Contrat environnemental de la Bourbre et les enjeux du SAGE.

Le Tableau 20 présente le croisement entre les orientations et objectifs du Contrat environnemental de la Bourbre et les objectifs du SAGE.

Pour rappel, les enjeux et objectifs du SAGE sont présentés ci-dessous :

Les enjeux du SAGE révisé	Les objectifs généraux associés
1. Des milieux aquatiques et humides en bon état pour renforcer la résilience du territoire face au changement climatique	1.1 Préserver les zones humides et les cours d'eau fonctionnels 1.2 Restaurer les zones humides dégradées 1.3 Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau 1.4 Rétablir la continuité piscicole 1.5 Réduire les phénomènes de ruissellement 1.6 Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles
2. Une ressource souterraine de qualité pour sécuriser l'alimentation en eau potable des populations actuelles et à venir	2.1 Distribuer une eau conforme aux normes de qualité 2.2 Protéger la ressource en eau potable des sources de pollution 2.3 Anticiper les pénuries d'eau et aller vers un partage équilibré entre les usages
3. Une diversité biologique des milieux aquatiques et humides	3.1 Décliner les objectifs de la trame verte et bleue des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale
4. Une gouvernance active pour préserver les équilibres entre les usages et les milieux aquatiques sans que ceux-ci soient la variable d'ajustement	4.1 Poursuivre et renforcer le rôle de parlement local de l'eau de la CLE pour conserver un équilibre entre l'agriculture et la nature face aux dynamiques d'artificialisation locale et pour assurer le partage durable de la ressource souterraine et superficielle 4.2 Donner à la CLE un rôle de suivi transversal de la question du foncier et des compensations
5. Un ancrage du SAGE dans les demandes sociales pour des milieux aquatiques de qualité	5.1 Mettre en évidence la demande sociale pour des milieux aquatiques de qualité 5.2 Sensibiliser au rôle des milieux aquatiques dans les politiques d'adaptation au changement climatique



Tableau 19 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat Environnemental de la Bourbre et les enjeux du SAGE.
En gris, les orientations qui ne sont pas en lien avec les enjeux du SAGE.

Stratégie du contrat	Enjeux du SAGE				
	1.	2.	3.	4.	5.
Orientation A : Maintenir les trames écologiques fonctionnelles	X		X		
A-1 : Conserver, protéger et valoriser les zones humides	x		x		
A-2 : Conserver les corridors et les réservoirs de biodiversité terrestres					
A-3 : Préserver la fonctionnalité écologique des cours d'eau	x		x		
Orientation B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	X		X		
B-1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	x		x		
B-2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	x		x		
B-3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	x		x		
B-4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques					
B-5 : Améliorer la perméabilité en milieu urbain	x		x		
B-6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques	x		x		
Orientation C : Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif		X			
C-1 : Améliorer la qualité des captages prioritaires		x			
C-2 : Préserver la qualité des captages dans les zones de sauvegarde (exploitées et non exploitées)		x			
C-3 : Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles		x			



Stratégie du contrat	Enjeux du SAGE				
	1.	2.	3.	4.	5.
C-4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau		x			
D : Facteurs de réussite	X		X	X	X
D-1 : Assurer le pilotage du contrat				x	
D-2 : Réaliser une évaluation environnementale et stratégique du à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre				x	
D-3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire					x
D-4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, turquoise et noire					x
D-5 : Communiquer sur les actions du contrat					x
D-6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire	x		x		
D-7 : Suivre les effets des aménagements de ce contrat et du précédent sur la fonctionnalité écologique du territoire					



Tableau 20 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat Environnemental de la Bourbre et les objectifs du SAGE

En gris, les orientations qui ne sont pas en lien avec les objectifs du SAGE.

Orientations Contrat	Objectifs généraux du SAGE
Orientation A : Maintenir les trames écologiques fonctionnelles	
A-1 : Conserver, protéger et valoriser les zones humides	Préserver les zones humides fonctionnelles et la fonctionnalité des cours d'eau Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau Décliner les objectifs de la TVB des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale
A-2 : Conserver les corridors et les réservoirs de biodiversité terrestres	
A-3 : Préserver la fonctionnalité écologique des cours d'eau	Préserver les zones humides fonctionnelles et la fonctionnalité des cours d'eau Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau Décliner les objectifs de la TVB des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale
Orientation B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	
B-1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégiques	Les secteurs d'intervention stratégiques sont au cœur de la stratégie "géographique" du SAGE : Restaurer les zones humides dégradées Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau Rétablir la continuité piscicole Décliner les objectifs de la TVB des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale
B-2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	Restaurer les zones humides dégradées Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et préserver leur fonctionnalité Rétablir la continuité piscicole Décliner les objectifs de la TVB des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale
B-3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Restaurer les zones humides dégradées Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et préserver leur fonctionnalité Rétablir la continuité piscicole Décliner les objectifs de la TVB des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale



Orientations Contrat	Objectifs généraux du SAGE
B-4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques	
B-5 : Améliorer la perméabilité en milieu urbain	Restaurer les zones humides dégradées Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et préserver leur fonctionnalité Rétablir la continuité piscicole Décliner les objectifs de la TVB des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale
B-6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques	Restaurer les zones humides dégradées Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et préserver leur fonctionnalité Rétablir la continuité piscicole Décliner les objectifs de la TVB des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale
Orientation C : Préserver la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif	
C-1 : Améliorer la qualité des captages prioritaires	Protéger la ressource en eau potable des sources de pollution Distribuer une eau conforme aux normes de qualité
C-2 : Préserver la qualité des captages dans les zones de sauvegarde (exploitées et non exploitées)	Protéger la ressource en eau potable des sources de pollution Distribuer une eau conforme aux normes de qualité
C-3 : Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles	Protéger la ressource en eau potable des sources de pollution Distribuer une eau conforme aux normes de qualité Préserver et améliorer la qualité des eaux superficielles Réduire les phénomènes de ruissellement
C-4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	Anticiper les pénuries d'eau et aller vers un partage équilibré entre les usages Réduire les phénomènes de ruissellement
D : Facteurs de réussite	
D-1 : Assurer le pilotage du contrat	Poursuivre et renforcer le rôle de parlement local de l'eau de la CLE pour conserver un équilibre entre l'agriculture et la nature face aux dynamiques d'artificialisation locale et pour assurer le partage durable de la ressource souterraine et superficielle



Orientations Contrat	Objectifs généraux du SAGE
D-2 : Réaliser une évaluation environnementale et stratégique du contrat à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre	Poursuivre et renforcer le rôle de parlement local de l'eau de la CLE pour conserver un équilibre entre l'agriculture et la nature face aux dynamiques d'artificialisation locale et pour assurer le partage durable de la ressource souterraine et superficielle
D-3 : Sensibiliser le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire	Sensibiliser au rôle des milieux aquatiques dans les politiques d'adaptation au changement climatique
D-4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, turquoise et noire	Mettre en évidence la demande sociale pour les milieux aquatiques de qualité Sensibiliser au rôle des milieux aquatiques dans les politiques d'adaptation au changement climatique
D-5 : Communiquer sur les actions du contrat	Mettre en évidence la demande sociale pour les milieux aquatiques de qualité Sensibiliser au rôle des milieux aquatiques dans les politiques d'adaptation au changement climatique
D-6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire	Préserver les zones humides fonctionnelles et la fonctionnalité des cours d'eau Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau Décliner les objectifs de la TVB des SCoT et du SRADDET à l'échelle locale
D-7 : Suivre les effets des aménagements de ce contrat et du précédent sur la fonctionnalité écologique du territoire	



Annexe 4 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat Environnemental de la Bourbre et les orientations et objectifs des SCOT

Les tableaux suivants présentent le croisement entre les orientations et objectifs du Contrat Environnemental de la Bourbre et les orientations et objectifs du SCOT Nord-Isère et du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné.



Tableau 21 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat environnemental de la Bourbre et les orientations du SCOT Nord-Isère

Orientation n°2 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS									
Analyse de la stratégie du projet de contrat en réponse aux objectifs du SCoT Nord-Isère	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages	2. Protéger et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité	3. Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables	4. L'agriculture, une activité économique à préserver, contribuant au maintien de la trame verte et bleue et des paysages	5. Préserver et mettre en valeur la Trame Bleue	6. Préserver la ressource en eau	7. Préserver la santé des habitants	8. Engager la transition énergétique et climatique du Nord-Isère	9. Actions pour la mise en œuvre du SCoT
Orientation A : Maintenir les trames écologiques fonctionnelles	X	X	X		X			X	
A-1 : Conserver, protéger et valoriser les zones humides	X	X			X			X	
A-2 : Conserver les corridors et les réservoirs de biodiversité terrestres	X	X	X					X	
A-3 : Préserver la fonctionnalité écologique des cours d'eau	X				X			X	
Orientation B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	X		X	X	X	X		X	
B-1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	X		X	X	X	X		X	
B-2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	X				X		(X)	X	
B-3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	X		X	X				X	
B-4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques	X		X	X			(X)	X	



Orientation n°2 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Analyse de la stratégie du projet de contrat en réponse aux objectifs du SCoT Nord-Isère	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages	2. Protéger et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité	3. Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables	4. L'agriculture, une activité économique à préserver, contribuant au maintien de la trame verte et bleue et des paysages	5. Préserver et mettre en valeur la Trame Bleue	6. Préserver la ressource en eau	7. Préserver la santé des habitants	8. Engager la transition énergétique et climatique du Nord-Isère	9. Actions pour la mise en œuvre du SCoT
B-5 : Améliorer la perméabilité en milieu urbain	X							X	
B-6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques									
Orientation C : Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif						X			
C-1 : Améliorer la qualité des captages prioritaires						X			
C-2 : Préserver la qualité des captages dans les zones de sauvegarde (exploitées et non exploitées)						X			
C-3 : Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles						X			
C-4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau						X			
D : Facteurs de réussite		X	X			X			X
D-1 : Assurer le pilotage du contrat unique			X						X
D-2 : Réaliser une évaluation environnementale et stratégique du contrat unique à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre									X



Orientation n°2 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS									
Analyse de la stratégie du projet de contrat en réponse aux objectifs du SCoT Nord-Isère	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages	2. Protéger et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité	3. Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables	4. L'agriculture, une activité économique à préserver, contribuant au maintien de la trame verte et bleue et des paysages	5. Préserver et mettre en valeur la Trame Bleue	6. Préserver la ressource en eau	7. Préserver la santé des habitants	8. Engager la transition énergétique et climatique du Nord-Isère	9. Actions pour la mise en œuvre du SCoT
D-3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire		X				X			
D-4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, aérienne et noire									
D-5 : Communiquer sur les actions du contrat									
D-6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire									
D-7 : Suivre les effets des aménagements de ce contrat et du précédent sur la fonctionnalité écologique du territoire									

Tableau 22 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat environnemental de la Bourbre et les objectifs du SCOT Nord-Isère

Orientations contrat	Objectifs SCOT
Orientation A : Maintenir les trames écologiques fonctionnelles	
A-1 : Conserver, protéger et valoriser les zones humides	2. Protéger et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité 5. Préserver et mettre en valeur la Trame Bleue 8.4 Adapter l'urbanisme aux changements climatiques à venir



Orientations contrat	Objectifs SCOT
A-2 : Conserver les corridors et les réservoirs de biodiversité terrestres	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages 2. Protéger et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité 3. Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables 8.4 Adapter l'urbanisme aux changements climatiques à venir
A-3 : Préserver la fonctionnalité écologique des cours d'eau	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages 5. Préserver et mettre en valeur la Trame Bleue 8.4 Adapter l'urbanisme aux changements climatiques à venir
Orientation B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	
B-1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégiques	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages 3. Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables 4. L'agriculture, une activité économique à préserver, contribuant au maintien de la trame verte et bleue et des paysages 5. Préserver et mettre en valeur la Trame Bleue 6.3 Protéger les points d'alimentation en eau 8.4 Adapter l'urbanisme aux changements climatiques à venir
B-2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages 5. Préserver et mettre en valeur la Trame Bleue (7.1 Réduire les risques d'inondation) 8.4 Adapter l'urbanisme aux changements climatiques à venir
B-3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages 3. Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables 4. L'agriculture, une activité économique à préserver, contribuant au maintien de la trame verte et bleue et des paysages 8.4 Adapter l'urbanisme aux changements climatiques à venir
B-4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages 3. Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables 4. L'agriculture, une activité économique à préserver, contribuant au maintien de la trame verte et bleue et des paysages (7.1 Réduire les risques d'inondation) 8.4 Adapter l'urbanisme aux changements climatiques à venir
B-5 : Améliorer la perméabilité en milieu urbain	1. Appuyer la trame verte et bleue sur les grands paysages 8.4 Adapter l'urbanisme aux changements climatiques à venir



Orientations contrat	Objectifs SCOT
B-6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques	
Orientation C : Préserver la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif	
C-1 : Améliorer la qualité des captages prioritaires	6.3 Protéger les points d'alimentation en eau
C-2 : Préserver la qualité des captages dans les zones de sauvegarde (exploitées et non exploitées)	6.3 Protéger les points d'alimentation en eau
C-3 : Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles	6.2 Préserver la qualité des eaux souterraines
C-4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	6.1 Assurer la disponibilité future de la ressource en eau
D : Facteurs de réussite	
D-1 : Assurer le pilotage du contrat unique	3. Protéger les corridors écologiques et les espaces perméables 9. Actions pour la mise en oeuvre du SCoT
D-2 : Réaliser une évaluation environnementale et stratégique du contrat unique à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre	9. Actions pour la mise en oeuvre du SCoT
D-3 : Sensibiliser le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire	2. Protéger et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité 6.2 Préserver la qualité des eaux souterraines
D-4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, turquoise et noire	
D-5 : Communiquer sur les actions du contrat	
D-6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire	
D-7 : Suivre les effets des aménagements de ce contrat et du précédent sur la fonctionnalité écologique du territoire	

A Annexes



Tableau 23 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat environnemental de la Bourbre et les orientations du SCOT Nord-Isère

Analyse de la stratégie du projet de contrat en réponse aux objectifs du SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné	3- Orientations d'aménagement pour préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles					1 - Orientations d'aménagements pour un développement économique créateur d'emplois et de richesses	2 - Orientations d'aménagement pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé résidentiel de qualité
	1. Orientations pour la qualité du cadre de vie, des paysages et du patrimoine	2. Un développement permettant le bon fonctionnement écologique du territoire	3. Des usages en cohérence avec la gestion de l'eau et des déchets	4. Un développement qui s'adapte aux risques et nuisances qui impactent le territoire	5. Tendre vers un développement plus sobre et plus durable énergétiquement	1.Principes généraux pour le développement de l'activité économique	1. Orientations pour un développement résidentiel de qualité
Orientation A : Maintenir les trames écologiques fonctionnelles	X	X		(X)			
A-1 : Conserver, protéger et valoriser les zones humides		X		(X)			
A-2 : Conserver les corridors et les réservoirs de biodiversité terrestres	X	X					
A-3 : Préserver la fonctionnalité écologique des cours d'eau		X		(X)			
Orientation B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées		X		(X)			X
B-1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique		X	X	(X)			
B-2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors		X		(X)			



Analyse de la stratégie du projet de contrat en réponse aux objectifs du SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné	3- Orientations d'aménagement pour préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles					1 - Orientations d'aménagements pour un développement économique créateur d'emplois et de richesses	2 - Orientations d'aménagement pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé résidentiel de qualité
	1. Orientations pour la qualité du cadre de vie, des paysages et du patrimoine	2. Un développement permettant le bon fonctionnement écologique du territoire	3. Des usages en cohérence avec la gestion de l'eau et des déchets	4. Un développement qui s'adapte aux risques et nuisances qui impactent le territoire	5. Tendre vers un développement plus sobre et plus durable énergétiquement	1.Principes généraux pour le développement de l'activité économique	1. Orientations pour un développement résidentiel de qualité
secteurs d'intervention stratégiques							
B-3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques		X	X				
B-4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques		X	X				
B-5 : Améliorer la perméabilité en milieu urbain		X					X
B-6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques							
Orientation C : Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif			X				

A Annexes



Analyse de la stratégie du projet de contrat en réponse aux objectifs du SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné	3- Orientations d'aménagement pour préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles					1 - Orientations d'aménagements pour un développement économique créateur d'emplois et de richesses	2 - Orientations d'aménagement pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé résidentiel de qualité
	1. Orientations pour la qualité du cadre de vie, des paysages et du patrimoine	2. Un développement permettant le bon fonctionnement écologique du territoire	3. Des usages en cohérence avec la gestion de l'eau et des déchets	4. Un développement qui s'adapte aux risques et nuisances qui impactent le territoire	5. Tendre vers un développement plus sobre et plus durable énergétiquement	1.Principes généraux pour le développement de l'activité économique	1. Orientations pour un développement résidentiel de qualité
C-1 : Améliorer la qualité des captages prioritaires			X				
C-2 : Préserver la qualité des captages dans les zones de sauvegarde (exploitées et non exploitées)			X				
C-3 : Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles			X				
C-4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau			X				
D : Facteurs de réussite						X	X
D-1 : Assurer le pilotage du contrat unique						X	X
D-2 : Réaliser une évaluation environnementale et stratégique du contrat							



Analyse de la stratégie du projet de contrat en réponse aux objectifs du SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné	3- Orientations d'aménagement pour préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles					1 - Orientations d'aménagements pour un développement économique créateur d'emplois et de richesses	2 - Orientations d'aménagement pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé résidentiel de qualité
	1. Orientations pour la qualité du cadre de vie, des paysages et du patrimoine	2. Un développement permettant le bon fonctionnement écologique du territoire	3. Des usages en cohérence avec la gestion de l'eau et des déchets	4. Un développement qui s'adapte aux risques et nuisances qui impactent le territoire	5. Tendre vers un développement plus sobre et plus durable énergétiquement	1.Principes généraux pour le développement de l'activité économique	1. Orientations pour un développement résidentiel de qualité
unique à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre							
D-3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire							
D-4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, aérienne et noire							
D-5 : Communiquer sur les actions du contrat							
D-6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire							
D-7 : Suivre les effets des aménagements de ce contrat et du précédent sur							



Analyse de la stratégie du projet de contrat en réponse aux objectifs du SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné	3- Orientations d'aménagement pour préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles					1 - Orientations d'aménagements pour un développement économique créateur d'emplois et de richesses	2 - Orientations d'aménagement pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé résidentiel de qualité
	1. Orientations pour la qualité du cadre de vie, des paysages et du patrimoine	2. Un développement permettant le bon fonctionnement écologique du territoire	3. Des usages en cohérence avec la gestion de l'eau et des déchets	4. Un développement qui s'adapte aux risques et nuisances qui impactent le territoire	5. Tendre vers un développement plus sobre et plus durable énergétiquement	1.Principes généraux pour le développement de l'activité économique	1. Orientations pour un développement résidentiel de qualité
la fonctionnalité écologique du territoire							



Tableau 24 : Croisement entre les orientations et objectifs du Contrat environnemental de la Bourbre et les objectifs du SCOT Boucle du Rhône en Dauphiné

Orientations du projet de contrat n°2	Objectifs SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné		
	Orientations 3 : Orientations d'aménagement pour préserver, dans les politiques d'aménagement, les ressources naturelles et agricoles	Orientations 1 : Orientations d'aménagements pour un développement économique créateur d'emplois et de richesses	Orientations 2 : Orientations d'aménagement pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé
Orientations A : Maintenir les trames écologiques fonctionnelles			
A-1 : Conserver, protéger et valoriser les zones humides	2.1.3 Préserver les réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques et humides 2.2 Préserver et restaurer les espaces perméables et corridors écologiques 2.3 Améliorer la biodiversité dans le tissu urbain existant 4.1 Les risques naturels		
A-2 : Conserver les corridors et les réservoirs de biodiversité terrestres	1.1 Protéger et mettre en valeur le grand paysage 2.1.1 Préserver les réservoirs de biodiversité des milieux forestiers 2.1.2 Préserver les réservoirs de biodiversité des milieux agropastoraux/ouverts 2.2 Préserver et restaurer les espaces perméables et corridors écologiques 2.3 Améliorer la biodiversité dans le tissu urbain existant		1.4. Conforter les polarités comme lieux de vie privilégiés
A-3 : Préserver la fonctionnalité écologique des cours d'eau	2.1 Assurer la protection des réservoirs de biodiversité 2.2 Préserver et restaurer les espaces perméables et corridors écologiques 2.3 Améliorer la biodiversité dans le tissu urbain existant 4.1 Les risques naturels		
Orientations B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées			
B-1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégiques	2.1 Assurer la protection des réservoirs de biodiversité 2.2 Préserver et restaurer les espaces perméables et corridors écologiques 2.3 Améliorer la biodiversité dans le tissu urbain existant 3.2 Gérer les eaux pluviales 4.1 Les risques naturels		1.4. Conforter les polarités comme lieux de vie privilégiés

A Annexes



Orientations du projet de contrat n°2		Objectifs SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné	
B-2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	2.1 Assurer la protection des réservoirs de biodiversité 2.2 Préserver et restaurer les espaces perméables et corridors écologiques 2.3 Améliorer la biodiversité dans le tissu urbain existant 4.1 Les risques naturels		
B-3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	2.1 Assurer la protection des réservoirs de biodiversité 2.2 Préserver et restaurer les espaces perméables et corridors écologiques 2.3 Améliorer la biodiversité dans le tissu urbain existant 3.2 Gérer les eaux pluviales		1.4. Conforter les polarités comme lieux de vie privilégiés
B-4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques	2.1 Assurer la protection des réservoirs de biodiversité 2.2 Préserver et restaurer les espaces perméables et corridors écologiques 2.3 Améliorer la biodiversité dans le tissu urbain existant 3.2 Gérer les eaux pluviales		
B-5 : Améliorer la perméabilité en milieu urbain	2.1 Assurer la protection des réservoirs de biodiversité 2.2 Préserver et restaurer les espaces perméables et corridors écologiques 2.3 Améliorer la biodiversité dans le tissu urbain existant		1.3. Limiter les extensions urbaines et la consommation d'espaces agricoles : mobiliser prioritairement le renouvellement urbain et le potentiel foncier situé dans le tissu urbain constitué
B-6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques			
Orientation C : Préserver la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif			
C-1 : Améliorer la qualité des captages prioritaires	3.1 Garantir un approvisionnement durable en eau potable tout en préservant la qualité de la ressource 3.3 Assainissement		
C-2 : Préserver la qualité des captages dans les zones de sauvegarde (exploitées et non exploitées)	3.1 Garantir un approvisionnement durable en eau potable tout en préservant la qualité de la ressource 3.3 Assainissement		
C-3 : Améliorer la qualité des masses d'eau souterraines et superficielles	3.1 Garantir un approvisionnement durable en eau potable tout en préservant la qualité de la ressource 3.3 Assainissement		



Orientations du projet de contrat n°2		Objectifs SCoT Boucle du Rhône en Dauphiné	
C-4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	3.1 Garantir un approvisionnement durable en eau potable tout en préservant la qualité de la ressource		
D : Facteurs de réussite			
D-1 : Assurer le pilotage du contrat unique		1.2 Les sites économiques : orientations générales	1.3. Limiter les extensions urbaines et la consommation d'espaces agricoles : mobiliser prioritairement le renouvellement urbain et le potentiel foncier situé dans le tissu urbain constitué
D-2 : Réaliser une évaluation environnementale et stratégique du contrat unique à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre			
D-3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire			
D-4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, aérienne et noire			
D-5 : Communiquer sur les actions du contrat			
D-6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire			
D-7 : Suivre les effets des aménagements de ce contrat et du précédent sur la fonctionnalité écologique du territoire			



Annexe 5 : Fiches des secteurs d'intervention stratégique

Les fiches de chacun des secteurs d'intervention stratégique sont présentées dans un document joint à part.

Annexe 6 : Fiches actions

Les fiches actions sont présentées dans un document joint à part.

Annexe 7 : Tableau de bord du programme d'actions

Les tableaux ci-dessous présentent les actions du programme d'action, le détail de leurs objectifs et indicateurs, ainsi que le détail de leur financement par année.

Elles sont classées par orientation et séparées en trois tableaux :

- 1) Tableau des informations générales de l'action, des orientations, objectifs et indicateurs ;
- 2) Tableau des caractéristiques de l'action et du coût de l'action ;
- 3) Tableau du montage financier avec les répartitions par année.

1.2 Orientation B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées

Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type de MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientations associées	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
B1-1	1	TVB	URB	Urbanisme	Maîtriser les usages sur les secteurs d'intervention stratégiques	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale secteur	Tous les secteurs	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Maîtrise des usages sur 20 ha au sein des secteurs d'intervention stratégiques Mettre en place de 5 conventions, aux, ORE	Superficie sous maîtrise d'usages (ha) Nombre de conventions, baux, ORE, servitudes...	½ ETP d'animation foncière	Recrutement d'un chargé de mission foncier Temps dédié à l'animation foncière (nombre de jours)
B1-10	1	TVB	TRA	Animation	Mise en place du plan de gestion des Sayes	Commune de l'Isle d'Abeau	Commune	Action secteur	Les Sayes	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Remontée du niveau de la nappe Amélioration de la connexion avec la Bourbre (nouvelle et ancienne) Maintien du fonctionnement des OGEP CAPI Mise en place d'une réglementation de la zone (accès aux véhicules, gestion des divagations humaines, ...) Stratification des boisements et définition d'îlot de sénescence Convention CAPI, GRTGAZ et gestionnaires de voirie (CD, CAPI, Commune) pour mise en place gestion différenciée Absence d'apparition de nouvelles EEE ou de nouveau foyer d'EEE Disparition de l'ambrosie Mise en place de MAE ou de clauses environnementales dans les Baux pour intégrer les actions du plan de gestion Permettre à la population locale, aux scolaires et autres usagers de s'approprier le site	Hauteur du niveau de la nappe et surface d'affleurement Ralentissement des écoulements dans la nappe d'accompagnement Absence de dysfonctionnement des OGEP CAPI liés au niveau de la nappe Réglementation de la zone Nombre d'îlot de sénescence défini Nombre de convention CAPI, GRTGAZ et gestionnaires de voirie (CD, CAPI, Commune) réalisée Nombre de nouveaux foyers d'EEE Nombre de station d'ambrosie Respect de la stratégie de bassin sur les EEE Nombre de foyers EEE supprimés Nombre de MAE ou de clauses environnementales mise en place Nombre de personnes ayant participé aux actions de sensibilisation	Mise en œuvre des actions de restauration Mise en place d'une gestion différenciée des dépendances vertes Mise en place d'actions de lutte contre les EEE Réalisation d'actions de concertation avec les exploitants agricoles et les associations de chasse Convertir le maximum de cultures céréalières en prairie permanente en fonction des résultats des actions de concertation Réalisation d'une action de sensibilisation / pédagogique au minimum par an Mise en place d'un entretien et un suivi du site Création d'un sentier de découverte	Nombre d'actions de restauration mise en œuvre Plan de gestion différencié des dépendances vertes Cartographie des foyers d'EEE et résultats des suivis Nombre d'actions de concertation réalisée Surface de culture céréalière convertie en prairie permanente Nombre d'actions de sensibilisation / pédagogique Plan de gestion de l'entretien et suivi du site Réalisation du sentier pédagogique
B1-11	2	TV	TRA	Travaux	Améliorer le passage des amphibiens à travers la buse sous la voie ferrée	SNCF Réseau	Entreprise	Action secteur	Marais de Virieu Blandin	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Rendre fonctionnel l'ouvrage pour les amphibiens	Nombre d'amphibiens utilisant l'ouvrage	Réaliser un diagnostic Réaliser les travaux d'aménagement Mettre en place un suivi/entretien (sur 3 ans maximum)	Rapport de diagnostic OS de travaux Note de gestion
B1-12	2	TV	ETU	Etude	Réaliser une étude de faisabilité d'aménagement des ouvrages de franchissement de la voie ferrée	SNCF Réseau	Entreprise	Action secteur	Marais du Vernay	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Améliorer la connaissance sur le secteur	Etude finalisée % ouvrages traités si mis en place	Réaliser l'étude Créer une fiche action d'aménagement des ouvrages si besoin	Rapport d'étude Rapport de suivi sur 2 ans
B1-13	2	TV	TRA	Travaux	Amélioration du franchissement des voies ferrées situées sur le corridor C25 à enjeu régional – Secteur Saint Germain	SNCF Réseau	Entreprise	Action secteur	Corridor Saint Germain	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Augmentation du nombre de passages de la petite et grande faune par rapport au comptage réalisé sur le point photographique P3 & P4 du corridor : étude Acer Campestre entre juillet et novembre 2020 (en lien avec FA CAPI – C25)	Nombre de passages par typologie d'espèces grandes et petites faunes réalisés par une nouvelle campagne photos à définir (en lien avec FA CAPI – C25)	Désimperméabilisation de 30 m² de surface enrobée (faisabilité à étudier) Engazonnement de 30 m² Si nécessaire, pour l'entretien plantation de haies/bosquets à étudier	Nombre de m² engazonnés (proposition à modifier ou compléter) Mètre linéaire de haies plantées (proposition à modifier ou compléter) Nombre de bosquets



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type de MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientations associées	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
															réalisés (proposition à modifier ou compléter)
B1-14	1	TVB	ETU	Etude	Élaborer un plan de restauration opérationnelle des secteurs d'intervention stratégiques	EPAGE	Syndicat Mixte	Action secteur	Tous les secteurs	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Mise en place d'un programme de restauration de 5 secteurs d'intervention stratégique	Validation des 5 programmes d'actions par le COFIL	Lancement de la prestation Réalisation de 5 programmes d'actions	Ordre de service de démarrage du marché Rendu de l'étude (programme d'action et cartographie SIG par secteur)
B1-15	3	TV	TRA	Travaux	Amélioration du franchissement des voies ferrées situées sur le corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat	SNCF Réseau	Entreprise	Action secteur	Canal de l'Aillat	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Augmentation du nombre de passages de la petite et grande faune par rapport au comptage réalisé sur le point photographique P1 du corridor : étude Acer Campestre entre septembre et novembre 2020 (en lien avec FA CAPI – C24)	Nombre de passages par typologie d'espèces grandes et petites faunes réalisés par une nouvelle campagne photos à définir (en lien avec FA CAPI – C24)	Modification 95 ml de clôture Plantations de haies ou de bosquets à coordonner avec les aménagements de la CAPI	Mètre linéaire de clôture modifiée Mètre linéaire de haies plantées Nombre de bosquets réalisés
B1-16	1	TVB	TRA	Travaux	Planter des haies / ripisylves et créer/ restaurer des mares	CC Balcon du Dauphiné (CCBD)	EPCI	Action transversale territoire	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Restaurer les corridors écologiques de la trame turquoise et les espaces de perméabilité, particulièrement sur les territoires au sud de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le bassin versant de la Bourbre Communiquer et valoriser les actions mises en œuvre et leur intérêt (services écosystémiques rendus par les infrastructures agro-écologiques, témoignage des agriculteurs, etc.)	Pour les mares : suivis des mares (nombre d'espèces d'amphibiens, évolutions des populations, etc.) Pour les haies : indicateur à définir Nombre de structures et/ou personnes ayant bénéficié d'actions de communication (Mairies, usagers, agents, etc.) Nombre d'actions de communication réalisées	Sur le secteur considéré : Minimum 10 km de ripisylves / haies restaurées (par libre évolution ou plantations) Minimum 5 mares créées Minimum 5 mares restaurées Mise en œuvre effective des outils fonciers, réglementaires afin de garantir la pérennité des actions	Surface de ripisylves / haies restaurées par libre évolution (km linéaire et largeur) Linéaire de ripisylves / haies plantées Nombre de mares créées Nombre de mares ayant fait l'objet de travaux de restauration (travaux d'entretien, pose de clôtures, pompe à nez, etc.) Nombre d'outils fonciers, réglementaires, etc. mobilisés
B1-17	1	TV	TRA	Travaux	Renforcement des structures paysagères d'accompagnement des voiries	SARA	Entreprise	Action secteur	Canal de l'Aillat	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Renforcer la fonctionnalité des alignements discontinus existants le long des voiries routières dont RD1006 dans la ZAC PTPI Créer une véritable structure de guidage adossée à la voie cyclable le long du chemin des Donchères et le long de l'A43 (ZAC PTPI) Pérenniser ces aménagements sur le long terme	Utilisation des haies multistratifiées comme support de circulation par la faune pour rejoindre les différents supports conçus en parallèle : points de traversée des infrastructures et espaces relais au sein de la matrice urbanisée Création d'une structure de guidage Prise en compte des aménagements dans les documents d'urbanisme pour les préserver à l'occasion de l'ouverture de la ZAC PTPI	Création de haies multistratifiées d'essences locales continues le long de l'ensemble des voiries considérées Entretien différencié et raisonné des linéaires de haies créés	Linéaire de haie créé, nombre de rangs et de strates, largeur moyenne, essences utilisées Fréquence des entretiens
B1-2	1	TB	TRA	Travaux	Renaturer la Bourbre sur les marais de la Tour (750 ml)	EPAGE	Syndicat Mixte	Action secteur	Marais de Cessieu	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Améliorer le potentiel auto-épuration du cours d'eau Améliorer la qualité morphologique du cours d'eau Améliorer les conditions d'accueil de la faune aquatique Augmenter la fréquence d'alimentation superficielle de la zone humide et favoriser l'atteinte de l'objectif d'améliorer la	Analyse de l'évolution de la qualité de l'eau sur le point de mesure à l'amont du rejet de la step de Pont Rouge (suivi de la step) Analyse de l'évolution du peuplement piscicole Suivi de la remonter du niveau de la nappe dans un	Renaturer la Bourbre sur un linéaire de 750 m Atteindre un niveau d'ambition de type R2 pour la renaturation	Linéaire de cours d'eau renaturé Surface d'emprise de l'espace de bon fonctionnement restauré



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type de MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientations associées	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
												fonctionnalité de la zone humide définie par le plan de gestion de l'ENS	piézomètre sur la zone humide		
B1-3	1	TB	TRA	Travaux	Renaturer la Bourbre entre l'Isle d'Abeau et Villefontaine (4250 ml)	EPAGE	Syndicat Mixte	Action secteur	Corridor Saint Germain et Canal de l'Aillat	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Améliorer le potentiel auto-épuration du cours d'eau Retrouver un fonctionnement sédimentaire de la Bourbre en équilibre Favoriser l'atteinte du bon état de la masse d'eau en améliorant la qualité morphologique de la Bourbre Améliorer la qualité des habitats aquatiques et terrestres inféodés au cours d'eau (lits mineur et majeur, ripisylve)	Mesure des paramètres physico-chimique et hydrobiologique de la qualité de l'eau (indice I2M2) Analyse de l'évolution du profil en long du cours d'eau Mesure de l'indice hydromorphologique via le protocole CARHYCE Analyse du peuplement piscicole Analyse de l'évolution des habitats terrestres	Renaturer la Bourbre en R3 sur un linéaire cumulé de 1950 m Renaturer la Bourbre en R1 sur un linéaire cumulé de 2300 m Planter une végétation adaptée en ripisylve à hauteur de 2,68 ha	Linéaire de cours d'eau renaturé en R3 Linéaire de cours d'eau renaturé en R1 Surface d'arbres, arbustes et hélophytes plantée lors des travaux
B1-4	1	TB	TRA	Travaux	Restaurer la zone humide du Culet (1400 ml)	EPAGE	Syndicat Mixte	Action secteur	Sablonnières	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Permettre des débordements plus fréquents et plus importants dans les différentes zones de marais et, de ce fait, permettre la recharge de la nappe alluviale Éviter le drainage de la nappe et/ou du marais, particulièrement en période de basses eaux / étiage	Durée et fréquence des débordements du lit Résultat de l'étude des suivis piézométrique montrant l'absence de drainage	Réalisation de la concertation foncière en 2023 Réalisation des travaux en 2024	Résultats de la concertation foncière OS travaux
B1-5	1	TV	TRA	Travaux	Poser des nichoirs à Chouette Chevêche et Hirondelles	LPO 38	Association	Action transversale secteur	Tous les secteurs	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Pérenniser les populations de Chouettes chevêches et d'hirondelles sur les secteurs agricoles	Suivi des populations de Chouette chevêche et hirondelle	Installer 6 nichoirs à Chouette chevêche et 30 nichoirs à hirondelle Diversifier les milieux agricoles attenants pour assurer des sites d'alimentation aux espèces	Nombre de nichoirs installés Variation de l'occupation du sol
B1-6	1	TV	TRA	Travaux	Amélioration de la fonctionnalité du corridor boisé de Satolas-et-Bonce, bois de la Chanas	CEN 38	Association	Action secteur	Confluence Bourbre et ancien lit de la Bourbre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Diversifier les milieux et la faune présents sur le site Améliorer la fonctionnalité du réseau de mares	Nombre d'habitats naturels Nombre d'espèces inventoriées	Recréer entre 300 et 500 m ² de clairières Recréer une mare Mettre en place une gestion adaptée	Surface de clairières recréées Nombre de mares recréées Surface de clairières maintenues ouvertes
B1-7	1	TV	TRA	Travaux	Restauration du corridor C25 à enjeu régional – Secteur Saint Germain	CA Porte de l'Isère (CAPI)	EPCI	Action secteur	Corridor Saint Germain	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Augmentation du nombre de passages de la petite et grande faune par rapport au comptage réalisé sur le point photographique P3 & P4 du corridor : étude Acer Campestre entre juillet et novembre 2020	Nombre de passages par typologie d'espèces grandes et petites faunes réalisé par une nouvelle campagne photos à définir	Réalisation d'un passage grande faune 3*3 m sur 15 m de longueur (secteur VM) Plantation de 350 ml de haies le long du tracé du corridor sur secteur sud (VM) Plantation de 300 arbres et 10 bosquets de de 30 à 50 m ² sur secteur Sud (VM) Plantation de haie bocagère et arbres sur 220 ml sur secteur nord (IDA)	Passage à faune réalisé Mètre linéaire de haies plantées Nombre d'arbres et bosquets plantés
B1-8	1	TV	TRA	Travaux	Restauration du corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat	CA Porte de l'Isère (CAPI)	EPCI	Action secteur	Canal de l'Aillat	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B1 : Restaurer les secteurs d'intervention stratégique	Augmentation du nombre de passages de la petite et grande faune par rapport au comptage réalisé sur le point photographique P2 du corridor : étude Acer Campestre entre septembre et novembre 2020	Nombre de passages par typologie d'espèces grandes et petites faunes réalisé par une nouvelle campagne photos à définir	Plantation de 100 ml de haies sur le pourtour du corridor Plantation de 40 arbres et 5 bosquets de 30 à 50 m ²	Mètre linéaire de haies plantées Nombre d'arbres plantés et bosquets réalisés
B1-9	1	TV	TRA	Travaux	Renaturation du parking provisoire de la gare de la Verpillière situé sur le	CA Porte de l'Isère (CAPI)	EPCI	Action secteur	Canal de l'Aillat	B : Améliorer et restaurer les trames	B1 : Restaurer les secteurs	Augmentation du nombre de passages de la petite et grande faune par rapport au comptage	Nombre de passages par typologie d'espèces grandes et petites faunes réalisé par	Plantation de semis herbacé 12 560 m ² de la surface Plantation de 350 ml de haies	Surface enherbée en m ² Mètre linéaire de haies



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type de MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientations associées	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
					corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat					écologiques dégradées	d'intervention stratégique	réalisé sur le point photographique P1 du corridor : étude Acer Campestre entre septembre et novembre 2020	une nouvelle campagne photos à définir	sur le pourtour du corridor Plantation de 20 arbres et 5 bosquets de 30 à 50 m²	plantées Nombre d'arbres plantés et bosquets réalisés
B2-1	1	TB	TRA	Travaux	Aménager les seuils prioritaires	EPAGE	Syndicat Mixte	Poursuite du contrat 2017-2022	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	Supprimer les obstacles à l'écoulement majeurs du bassin versant	Nombre d'obstacles à l'écoulement restants	Aménager 5 seuils prioritaires	OS Travaux PV de réception de travaux
B2-2	1	TB	TRA	Travaux	Restaurer le ruisseau du Clandon (500 ml)	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	Favoriser l'atteinte du bon état de la masse d'eau en améliorant la qualité morphologique du ruisseau du Clandon Améliorer la qualité des habitats aquatiques et terrestres inféodés au cours d'eau et restaurer ainsi la continuité écologique de la trame verte et bleue	Mesure de l'évolution de la qualité morphologique par un indice adapté (topographie, protocole CARHYCE - à définir) Analyse de l'évolution des habitats terrestres et/ou de la faune aquatiques par indice adapté à définir lors de l'étude de conception	Aboutir à un projet concret et réaliste pour l'aménagement du Clandon Renaturer le ruisseau du Clandon sur un linéaire de 500m Atteindre le niveau d'ambition maximum pour la renaturation	Avancement de la phase étude (faisabilité et conception) Linéaire de cours d'eau renaturer
B2-3	1	TVB	TRA	Travaux	Mettre en œuvre le programme de restauration de ripisylve	EPAGE	Syndicat Mixte	Poursuite du contrat 2017-2022	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	Préserver et restaurer les fonctionnalités et la diversité de la ripisylve (Corridor aquatique : Trame Bleue) : maintien et restauration de la ripisylve notamment par la réalisation de plantations Lutter contre les espèces exotiques envahissantes : Avoir une tendance à la baisse de l'indicateur Renouée et Jussie sur les 20 tronçons suivis couvrant la Bourbre et ses affluents principaux et avoir une tendance à la hausse de l'indicateur « Couvert Végétal » sur les 20 tronçons suivis couvrant la Bourbre et ses affluents principaux Avoir une mobilisation active des atterrissements, identifiés dans le plan de gestion, en période de crue Maintenir et améliorer la connaissance du bassin versant	Linéaire de ripisylve traité (maintien et restauration) Indice Renouée, Indice Jussie et indice « Couvert Végétal » Nombre d'atterrissements sans ligneux en fin de période (2027)	Investissement de 7000€/an pour le génie végétal (plantation, toile coco, etc.) Réaliser des actions de lutte contre la Renouée (débranchage, bâchage, plantation, ...) Réaliser annuellement les campagnes de suivi et d'arrachage de la Jussie. Réaliser annuellement une gestion des atterrissements Réaliser des visites de suivis en lien avec les espèces envahissantes, avec le suivi post crue Assurer un suivi du milieu et du bassin versant	Nombre de plantations réalisées Nombre de jours d'agent réellement affectés au volet I Nombre de jours d'agent réellement affectés à la gestion des atterrissements Nombre de visites de suivis de réalisées. Nombre de jours d'agent réellement affectés au suivi
B2-4	1	TB	TRA	Travaux	Restaurer la continuité écologique au seuil Vachères	Commune de Cessieu	Commune	Action secteur	Marais de Cessieu	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	Rétablir la continuité écologique au droit du seuil du pont de Vachères	Analyse de l'évolution du profil en long de la Bourbre Analyse de l'évolution du peuplement piscicole étude globale post-contrat	Réaliser les travaux d'aménagement de l'ouvrage	PV de réception des travaux
B2-5	1	TB	TRA	Travaux	Restaurer la continuité écologique au seuil Goy	Pont de Cheruy	Commune	Poursuite du contrat 2017-2022	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	Supprimer le désordre morphologique en cours sur la berge rive gauche Rétablir la continuité écologique au droit du seuil Goy	Analyse de l'évolution du profil en long de la Bourbre A définir selon le scénario retenu pour l'aménagement du seuil	Concevoir un projet concret et réaliste pour l'aménagement du seuil Phase 1 - Réaliser les travaux de fermeture de la brèche et	Avancement de la phase étude (faisabilité et conception) Réception des travaux de la phase 1



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type de MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientations associées	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
											secteurs d'intervention stratégiques	Si l'effacement n'est pas retenu, consolider l'ouvrage existant	Analyse visuelle de l'état structurel de l'ouvrage	de stabilisation de la berge en rive gauche Phase 2 - Réaliser les travaux d'aménagement de l'ouvrage	Réception des travaux de la phase 2
B2-6	1	TB	TRA	Travaux	Restauration hydromorphologique de type R1 de la Bourbre	FFDPMA	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	Supprimer les pressions d'altération de la morphologie sur le tronçon (masse d'eau) et améliorer la qualité hydromorphologique du tronçon	Suivi de l'état des peuplements piscicoles par pêche électrique avant travaux et après travaux	Réaliser les travaux de restauration : création d'habitats aquatiques et reméandrages	OS Travaux
B2-7	2	TVB	TRA	Travaux	Renaturer le Bion et intégrer la biodiversité dans le parc du Bion	CA Porte de l'Isère (CAPI)	EPCI	Poursuite du contrat 2017-2022	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	Restaurer l'hydromorphologie du Bion Empêcher le développement de la Renouée du Japon	Profil du cours d'eau renaturé Suivi de la Renouée en phase travaux (absence de l'espèce)	Réaliser les études préalables (géotechnique, MOE conception, topographie) aux travaux de renaturation pour avoir toutes les données et plans techniques nécessaires pour réaliser le calage des pentes et du lit Réaliser les travaux de renaturation hydromorphologique du Bion et le traitement de la Renouée du Japon Suivre et entretenir le site pour la Renouée du Japon Poser trois écurouds Poser 10 gîtes à chauves-souris au sein du Parc du Bion	Rapport des études préalables OS Travaux renaturation et réaménagement Linéaire du Bion renaturé Nombre de suivis et d'actions d'entretien de la Renouée du Japon réalisés /an Nombre d'écurouds posés Nombre de gîtes à chauve-souris posés
B2-8	1	TVB	TRA	Travaux	Limiter le risque de déprédation des populecultures en bordure de cours d'eau	CNPF	Établissement public	Action transversale territoire	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B2 : Améliorer et restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau hors secteurs d'intervention stratégiques	Sensibiliser les propriétaires forestiers à l'enjeu de conciliation entre la populeculture et la présence du castor	Nombre de propriétaires sensibilisés Nombre de visites conseil réalisées	Favoriser les pratiques de gestion favorables à la présence du castor	Nombre de documents de gestion durable rédigés ou diagnostics Surface de peuplements impactés par de nouvelles pratiques
B3-1	1	TB	TRA	Travaux	Création et restauration de mares	LPO 38	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Augmentation de 3 points de l'Indice d'Etat de Conservation de la Mare (IECMA) moyen Au moins une espèce d'amphibien utilisant la mare Habitat de reproduction fonctionnel (différents herbiers)	Nombre d'espèces retrouvées sur les mares Moyenne de l'IECMA des mares créées et restaurées Présence de larves et succès de reproduction (espèces qui parviennent à la métamorphose)	20 mares créées sur le territoire 15 mares restaurées	Nombre de mares créées sur le territoire Nombre de mares restaurées sur le territoire
B3-2	1	TV	TRA	Travaux	Aménager des milieux homogènes en faveur des déplacements de la faune (haies et milieux ouverts)	FDC 38	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Reprise des plants supérieure à 80% Pérennisation de l'entretien des zones ouvertes	Taux de reprises des plants Suivi de l'entretien des zones ouvertes <i>Indice de connectivité (théorie des graphes à partir des tronçons de haies) si l'EPAGE souhaite réaliser ce travail dans le cadre de l'évaluation global du CVB. Evaluation de la diversité botanique des parcelles ouvertes, si un autre Maitre d'Ouvrage souhaite réaliser</i>	10 km linéaire de haies plantées 10 hectares de réouverture de milieux 5 Obligations Réelles Environnementales signées	Linéaire de haies plantées (en km) Superficie de milieux réouverts (en hectare) Nombre d'ORE contractualisées



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type de MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientations associées	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
													<i>ce travail dans le cadre d'une de ses actions.</i>		
B3-3	1	TB	TRA	Travaux	Création et restauration de mares	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	EPCI	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Au moins une espèce d'amphibien utilisant la mare Habitat de reproduction fonctionnel (différents herbiers)	Nombre d'espèces retrouvées sur les mares Présence de larves et succès de reproduction (espèces qui parviennent à la métamorphose) Surface de végétation aquatique développée	15 mares créées sur le territoire 5 mares restaurées	Nombre de mares créées sur le territoire Nombre de mares restaurées sur le territoire
B3-4	2	TVB	ETU	Etude	Plan de gestion sur les parcelles de l'ex syndicat des marais de Bourgoin sur le territoire des Balcons du Dauphiné	CC Balcon du Dauphiné (CCBD)	EPCI	Action transversale territoire	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Définition d'un plan de gestion différencié sur toutes les parcelles	Mise en œuvre d'une gestion différenciée et adaptée aux enjeux des Balcons du Dauphiné sur toutes les parcelles	Validation d'un plan de gestion différencié sur toutes les parcelles Gestion des 67 km linéaires de berges, fossés et ripisylves / haies	Plan de gestion validé Linéaires de berges, fossés et ripisylves / haies gérés et/ou restaurées
B3-5	3	TV	TRA	Travaux	Amélioration du franchissement des voies ferrées situées dans le prolongement du secteur des Guinguettes – Parc Techno 1	SNCF Réseau	Entreprise	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Augmentation du nombre de passages de la petite et grande faune par rapport au comptage réalisé sur la base d'une campagne photos à définir avant travaux	Nombre de passages par typologie d'espèces grandes et petites faunes par comptage réalisé par une nouvelle campagne photos post travaux à définir	Modification 295 ml de clôture et/ou modification de la végétation	Mètre linéaire de clôture modifiée et/ou modification de la végétation
B3-6	1	TVB	TRA	Travaux	Plantation de haies sur la commune de Bourgoin-Jallieu	Commune de Bourgoin Jallieu	Commune	Action transversale secteur	Tous les secteurs	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Augmenter l'indice de connectivité des haies Rendre fonctionnel le corridor terrestre	Linéaires de haies plantées et haies régénérées Indice de connectivité Fonctionnalité du corridor (boisements connectés, haies en bon état de conservation, espèces végétales adaptées et favorables à la biodiversité, etc.)	5 km de haies plantées/restaurées y compris corridor Loudon / Charbonnière, et Bois de la Casse /étang du Loup soit environ 1,6 km / an sur trois ans	km de haies plantées/restaurées
B3-7	1	TB	TRA	Travaux	Création d'un réseau de mares sur la commune de Bourgoin-Jallieu	Commune de Bourgoin Jallieu	Commune	Action transversale secteur	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Augmenter l'indice de connectivité des mares Rendre fonctionnel le corridor de la trame turquoise	Nombre de mares créées/restaurées Indice de connectivité des mares Fonctionnalité du corridor : bon état des mares (IECMA ?), présences d'amphibiens, proximité à un autre corridor (haies nouvelles et boisements.)	5 à 6 mares créées/restaurées ; à titre indicatif : bois de Villieux (1), étang du Loup (1), Charbonnières (3). Restauration : Champfleuri (1), Pré-pommier (2), Montbernier (1)	Nombre de mares plantées/restaurées
B3-8	2	TB	TRA	Travaux	Supprimer l'ancienne décharge et réhabiliter la tourbière de Crucillieux	Commune de Saint-Chef	Commune	Action secteur	Marais des Vernes	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Suppression du risque de pollution par l'ancienne décharge communale Restauration de la qualité écologique de la tourbière de Crucillieux	Contrôle de la qualité du sol sous-jacent après évacuation des déchets (tests de lixiviation) Suivi faune – flore à 5 ans et 10 ans	Réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre avant fin 2024 Réhabilitation de la tourbière de Crucillieux avant fin 2027	Date de réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre Date de fin de suppression de la décharge de Crucillieux
B3-9	2	TVB	TRA	Travaux	Création d'un aménagement favorable à la biodiversité et pédagogique	Commune de Val de Virieu	Commune	Action transversale territoire	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B3 : Restaurer les corridors altérés hors secteurs d'intervention stratégiques	Augmenter la biodiversité sur la parcelle communale : oiseaux, insectes et amphibiens sur la mare via la création d'habitats fonctionnels Sensibiliser la population au travers des aménagements réalisés et des panneaux pédagogiques	Suivis des populations d'amphibiens, oiseaux et insectes et de la fréquentation des aménagements mis en œuvre (réalisé par la CCVD via son action de création de mares) Nombre de personnes empruntant le sentier	Création d'une mare Création de 2 hôtels à insectes Installation de 9 nichoirs dans les arbres Plantation de haies sur 250 ml Création d'un support de pédagogie, proche du centre-bourg	Nombre de linéaire de haie planté Nombre de mare, nichoirs et hôtels à insectes Support pédagogique créé



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type de MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientations associées	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
B4-1	1	TV	TRA	Travaux	Poser des nichoirs à rapaces nocturnes	LPO 38	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques	Pérenniser les populations de rapaces nocturnes sur les secteurs agricoles	Suivi des populations de rapaces nocturne	Installer 20 nichoirs à rapaces nocturnes Assurer un suivi bénévole des nichoirs posés Restaurer 2 bâtiments favorables à l'effraie des clochers	Nombre de nichoirs installés Nombre de nichoirs suivis et entretenus
B4-2	3	TV	TRA	Travaux	Chantiers participatifs réouverture de pelouses sèches	Gentiana	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques	Maintien ou développement de la flore liée aux pelouses sèches Sensibilisation du grand public	Augmentation de la diversité floristique (espèces liées aux pelouses) dans les pelouses réouvertes Satisfaction des participants aux chantiers	1 chantier par an pendant 4 ans 1 hectare réouvert 80 personnes sensibilisées	Nombre de chantiers réalisés Surface réouverte Nombre de personnes sensibilisées
B4-3	2	TV	ANI	Animation	Favoriser les plantes messicoles	Gentiana	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques	Renforcer et valoriser les populations d'espèces messicoles sur le secteur Sensibiliser le public (agriculteurs, grand public, élus, techniciens) à l'intérêt de la sauvegarde de ces espèces Créer une dynamique avec les partenaires du monde agricole (Chambre d'agriculture, autres structures...)	Pérennité des populations de messicoles Dynamique d'adhésion à l'action Nombre de réunions avec les partenaires du monde agricole	5 communes et/ou agriculteurs par an Plantation d'une quantité de semences messicoles équivalent à 2000 m² sur la période	Nombre de communes et/ou d'agriculteurs contactés Surface de messicoles plantées
B4-4	1	TV	TRA	Travaux	Création d'une continuité écologique Nord-sud aux Guinguettes	SARA	Entreprise	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques	Créer une liaison fonctionnelle entre deux espaces préservés au titre des mesures compensatoires Aménager les espaces relais de la ZAC PT2 et de Cime de Vaulx Pérenniser cet aménagement sur le long terme	Utilisation de la haie multistratifiée comme support de circulation par la faune Accroissement de l'utilisation par la faune du site préservé au titre des mesures compensatoires Intégrer la pérennisation des aménagements dans les documents d'urbanisme à l'occasion de la création de la ZAC PT2	Création d'une haie multistratifiée d'essences locales bordée d'une bande herbacée de 10 mètres de large minimum Mise en place de structures d'accueil de la faune dans l'espace relais : mare / hibernaculum / tas de pierre / andain de branches Nb de structures définies suite à l'étude Entretien différencié annuel des aménagements	Linéaire de haie créé, nombre de rangs et de strates, largeur moyenne, essences utilisées Nombre de structures d'accueil de la faune créées Fréquence des entretiens
B4-5	2	TVB	ANI	Animation	Elaborer et animer le futur Projet Agro-Environnemental et Climatique sur les Balcons du Dauphiné	CC Balcon du Dauphiné (CCBD)	EPCI	Action transversale territoire	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B4 : Améliorer la fonctionnalité des espaces de perméabilité terrestres hors secteurs d'intervention stratégiques	Accompagner la transformation des pratiques agricoles vers des pratiques respectueuses de l'environnement Maintenir les pratiques favorables aux enjeux environnementaux liés à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, au climat, etc. Communiquer et valoriser les actions mises en œuvre et leur intérêt (témoignage des agriculteurs, etc.)	Surfaces nouvellement engagées vers des pratiques respectueuses Surfaces renouvelées Nombres d'outils de communication diffusés et/ou d'animations réalisées	Objectifs de réalisation à définir, étant donné l'élaboration en cours du projet. A titre d'exemple, certains objectifs pourraient être les suivants : Minimum 50% des mesures proposées engagées Minimum 50% des exploitations engagées en MAE lors de la précédente programmation renouvelée	Nombre et surface de MAE engagées Nombre d'exploitations de nouveau engagées Nombre d'exploitations nouvellement engagées
B5-1	1	TVB	TRA	Travaux	Neutraliser les pièges involontaires pour la faune sauvage	LPO 38	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B5 : Améliorer la perméabilité en milieu urbain	Diminuer le nombre de piège involontaire pour la faune sauvage	Nombre de piège involontaire pour la faune sauvage	Réaliser 15 chantiers participatifs Porter l'action sur 3 communes volontaires par an Neutraliser un maximum de	Nombre de chantiers participatifs Nombre de piège involontaires pour la faune sauvage neutralisés



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type de MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientations associées	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
														pièges involontaires pour la faune sauvage	
B5-2	1	TV	ANI	Animation	Animation auprès des entreprises pour favoriser la gestion différenciée des espaces verts et la perméabilité des clôtures	APIE	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B5 : Améliorer la perméabilité en milieu urbain	Améliorer la perméabilité de l'espace urbain du territoire Améliorer les pratiques de gestion des espaces verts des entreprises	Linéaire de corridor franchissable (sans obstacle) Nombre d'entreprise ayant changé leurs pratiques suite aux formations	Réaliser 2 actions de formation /an Réaliser 1 à 2 accompagnement(s) d'entreprise(s) /an	Nombre d'actions de formation Nombre d'entreprises accompagnées
B6-1	1	TVB	TRA	Travaux	Supprimer des pollutions lumineuses majeures du territoire de la CAPI	CA Porte de l'Isère (CAPI)	EPCI	Action transversale territoire	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques	Diminution des pollutions lumineuses majeures sur Satolas-et-Bonce, ainsi que la ZAC des Chesnes (soit Grenay : +/- 100 points EP, Satolas : +/- 120 points EP, Aillat : +/- 90 points EP). Augmentation du nombre de communes et d'entreprises réalisant des actions en faveur de la trame noire	Photos au sol, sur site, avant/après (NB : les données satellites VIIRS ne sont pas adaptées) Nombre de communes et d'entreprises réalisant des actions pour la trame noire	Réaliser 3 actions de rénovation/amélioration de l'éclairage Accompagner 10 entreprises dans la réduction de leur pollution lumineuse	Nombre d'actions de restauration Nombre d'entreprises accompagnées
B6-2	1	TVB	ANI	Sensibilisation	Sensibiliser les collectivités et les entreprises de la CAPI à la pollution lumineuse	CA Porte de l'Isère (CAPI)	EPCI	Action transversale territoire	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques	Diminution des pollutions lumineuses majeures Augmentation du nombre de communes et d'entreprises réalisant des actions en faveur de la trame noire	Radiance (comparaison des valeurs entre 2022 et 2027) Nombre de communes et collectivités qui engagent des actions suite à la sensibilisation (mises en conformité à la réglementation et/ou rénovations)	Réaliser 6 actions de sensibilisation Amener au moins 3 communes et 10 entreprises à agir Réaliser et diffuser un livret de bonnes pratiques	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de communes et d'entreprises accompagnées Réalisation du livret et nombre de diffusion
B6-3	1	TVB	ANI	Animation	Sensibiliser les collectivités et les entreprises des VDD à la pollution lumineuse	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	EPCI	Action transversale territoire	Autre	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées	B6 : Restaurer la fonctionnalité nocturne des trames écologiques	Diminution des pollutions lumineuses majeures Diminution des consommations d'énergies Augmentation du nombre de communes et d'entreprises réalisant des actions en faveur de la trame noire	Indicateur de suivi des pollutions lumineuses majeures : mission photo avant/après Indicateur de diminution des consos d'énergie ? (à voir avec les communes, selon les données qu'elles peuvent fournir) Nombre de communes et collectivités qui engagent des actions suite à la sensibilisation (mises en conformité à la réglementation et/ou rénovations)	Réaliser 10 actions de sensibilisation à destination des communes et des entreprises Amener au moins 3 communes et 10 entreprises à agir Réalisation de deux guides de sensibilisation à destination des communes et des entreprises	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de communes et d'entreprises accompagnées Production de 2 guides de sensibilisation
B7	2	TVB	ANI	Animation	Proposer un appel à projet en faveur des trames écologiques et de la ressource en eau	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Tout le territoire	B : Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées		Réalisation d'au moins 3 projets en faveur de la TVB et de la ressource en eau	Nombre de projet réalisés en faveur de la TVB et de la ressource en eau	Lancement de 2 campagnes de candidature à l'appel à projet Dépôt de 8 candidatures Sélection de 4 candidatures	Nombre de campagnes de candidature à l'appel à projets Nombre de candidatures déposées Nombre de candidatures sélectionnées



Informations générales					Caractéristiques Actions							Coût de l'action				
N°action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Espèces concernées	Milieux/Sites prioritaires concernés	Masse d'eau concernée	Lien SDAGE / SRADDET / SCoT	Mesure PDM	Localisation de l'action	Calendrier	Coût Action	TTC ou HT	I	F	Total éligible
B1-1	TVB	URB	Maîtriser les usages sur les secteurs d'intervention stratégiques	EPAGE	-	-	-	SDAGE : OF6-B-02	-	-	2023-2028	350 000 €	TTC et HT	100 000 €	250 000 €	350 000 €
B1-10	TVB	TRA	Mise en place du plan de gestion des Sayes	Commune de l'Isle d'Abeau	-	-	FRDR506a	SDAGE : OF6-B-01	MIA602	-	2023-2027	747 671 €	TTC	650 045 €	97 626 €	639 330 €
B1-11	TV	TRA	Améliorer le passage des amphibiens à travers la buse sous la voie ferrée	SNCF Réseau	amphibiens	-	-	-	-	Commune de Blandin	2023-2024	3 000 €	TTC	1 200 €	1 800 €	
B1-12	TV	ETU	Réaliser une étude de faisabilité d'aménagement des ouvrages de franchissement de la voie ferrée	SNCF Réseau	petite faune	-	-	-	-	Commune de Sérezin de la Tour et Nivolas-Vermelle	2023-2025 + suivi	9 600 €	TTC	8 400 €	1 200 €	
B1-13	TV	TRA	Amélioration du franchissement des voies ferrées situées sur le corridor C25 à enjeu régional – Secteur Saint Germain	SNCF Réseau	toute faune	milieux urbains	-	-	-	Communes de Vaulx Milieu, Isle d'Abeau	2023-2024 + suivi	13 800 €	TTC	12 000 €	1 800 €	
B1-14	TVB	ETU	Élaborer un plan de restauration opérationnelle des secteurs d'intervention stratégiques	EPAGE	-	-	à définir	SDAGE : OF6-B-01	-	-	2026-2027	61 080 €	TTC	61 080 €	- €	50 900 €
B1-15	TV	TRA	Amélioration du franchissement des voies ferrées situées sur le corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat	SNCF Réseau	toute faune	milieux urbains	-	-	-	Commune de villefontaine	2022-2024	1 200 €	TTC	1 200 €	- €	
B1-16	TVB	TRA	Planter des haies / ripisylves et créer/ restaurer des mares	CC Balcon du Dauphiné (CCBD)	toute espèce	trame turquoise	-	OF6-A-05 OF6-A-04	-	Territoire des Balcons du Dauphiné	2024-2027	280 000 €	TTC	236 364 €	43 636 €	240 606 €
B1-17	TV	TRA	Renforcement des structures paysagères d'accompagnement des voiries	SARA	toute faune	haies	-	-	-	Communes de Villefontaine, Vaulx-Milieu	2022-2023 + suivi	198 000 €	TTC	198 000 €	- €	
B1-2	TB	TRA	Renaturer la Bourbre sur les marais de la Tour (750 ml)	EPAGE	faune aquatique	cours d'eau	FRDR509c	SDAGE : OF6 - A-05	MIA0202	Communes de Saint-Jean-de-Soudain, Rochetoirin et Cessieu	2023-2024 +suivi	1 177 382 €	TTC	1 177 382 €	- €	993 047 €
B1-3	TB	TRA	Renaturer la Bourbre entre l'Isle d'Abeau et Villefontaine (4250 ml)	EPAGE	-	cours d'eau	FRDR506a	SDAGE : OF6 - A-05	MIA0203	-	2023-2025 + suivi	3 334 967 €	TTC	3 334 967 €	- €	2 809 952 €
B1-4	TB	TRA	Restaurer la zone humide du Culet (1400 ml)	EPAGE	-	zone humide	FRDR10380	SDAGE : OF6 - A-02	MIA0202 (PDM 2016-2021)	zone humide du Culet	2023-2024	492 797 €	TTC	492 797 €	- €	410 664 €
B1-5	TV	TRA	Poser des nichoirs à Chouette Chevêche et Hirondelles	LPO 38	Chouette chevêche et Hirondelle	milieux agricoles	-	-	-	en priorité la commune de Satolas-et-Bonce (secteur Corridor de Satolas) et les communes de Blandin et Val-de-Virieu pour le secteur Marais de Virieu Blandin	2023-2025 + suivi	28 313 €	TTC	7 880 €	20 433 €	
B1-6	TV	TRA	Amélioration de la fonctionnalité du corridor boisé de Satolas-et-Bonce, bois de la Chanas	CEN 38	faune	Milieux boisés	-	-	-	Bois de la Chana (Satolas-et-Bons)	2023-2027	33 355 €	TTC	16 280 €	17 075 €	
B1-7	TV	TRA	Restauration du corridor C25 à enjeu régional – Secteur Saint Germain	CA Porte de l'Isère (CAPI)	faune	milieux urbains	-	-	-	Communes de Vaulx Milieu et l'Isle d'Abeau	2023-2027	588 660 €	TTC	579 960 €	8 700 €	
B1-8	TV	TRA	Restauration du corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat	CA Porte de l'Isère (CAPI)	faune	milieux urbains	-	-	-	Commune de villefontaine	2023-2024 + suivi	20 520 €	TTC	18 000 €	2 520 €	
B1-9	TV	TRA	Renaturation du parking provisoire de la gare de la	CA Porte de l'Isère (CAPI)	-	milieux urbains	-	-	-	Commune de villefontaine	2025 + suivi	300 600 €	TTC	295 200 €	5 400 €	



Informations générales					Caractéristiques Actions							Coût de l'action				
N°action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Espèces concernées	Milieux/Sites prioritaires concernés	Masse d'eau concernée	Lien SDAGE / SRADDET / SCoT	Mesure PDM	Localisation de l'action	Calendrier	Coût Action	TTC ou HT	I	F	Total éligible
			Verpillière situé sur le corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat													
B2-1	TB	TRA	Aménager les seuils prioritaires	EPAGE	faune aquatique	Cours d'eau	FRDR506a+c et FRDR11627 et autres	SDAGE : OF6 - A-05	MIA0301	-	2023-2027	1 511 000 €	TTC	1 511 000 €	- €	1 259 167 €
B2-2	TB	TRA	Restaurer le ruisseau du Clandon (500 ml)	EPAGE	faune aquatique	cours d'eau	FRDR10943	SDAGE : OF6 - A-05	MIA0202	Commune de Saint-Ondras – Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné – Au Nord-Est du secteur d'intervention stratégique « Marais de Virieu Fitilieu »	2023-2027 + suivi	366 000 €	TTC	366 000 €	- €	305 000 €
B2-3	TVB	TRA	Mettre en œuvre le programme de restauration de ripisylve	EPAGE	faune aquatique	ripisylve	Tout le BV	SDAGE : OF6 - A-04	-	-	2023-2027	1 370 434 €	TTC	110 280 €	1 260 154 €	1 352 054 €
B2-4	TB	TRA	Restaurer la continuité écologique au seuil Vachères	Commune de Cessieu	-	cours d'eau	FRDR506a	SDAGE : OF6 - A-05	MIA0301	Communes de Charvieu-Chavagneux et de Pont de Cheruy	2023 + suivi	322 855 €	TTC	322 855 €	- €	269 046 €
B2-5	TB	TRA	Restaurer la continuité écologique au seuil Goy	Pont de Cheruy	toute faune	cours d'eau	FRDR506c	SDAGE : OF6 - A-05	MIA0301	Communes de Charvieu-Chavagneux et de Pont de Cheruy	2022-2024 + suivi	510 809 €	TTC	510 809 €	- €	425 674 €
B2-6	TB	TRA	Restauration hydromorphologique de type R1 de la Bourbre	FFDPMA	faune aquatique	cours d'eau	FRDR509c	SDAGE : OF6 - A-05	MIA0202	FRDR509c sur Saint Jean de Soudain	2023-2025	36 000 €	TTC	30 000 €	6 000 €	36 000 €
B2-7	TVB	TRA	Renaturer le Bion et intégrer la biodiversité dans le parc du Bion	CA Porte de l'Isère (CAPI)	faune	cours d'eau	FRDR10408	SDAGE : OF6 - A-05 OF6-C-03	MIA0602 si en lien sinon NON	Commune de Bourgoin-Jallieu - secteur Gare - parc du Bion	2023-2027	837 300 €	TTC	837 300 €	- €	697 750 €
B2-8	TVB	TRA	Limiter le risque de déprédation des populecultures en bordure de cours d'eau	CNPF	Castor	cours d'eau	FRDR506a+b+c, FRDR507, FRDR11524, FRDR10922	-	Non	Bassin versant aval de la Bourbre et plaine du Catelan	2023-2025	5 522 €	HT	1 710 €	3 812 €	5 237 €
B3-1	TB	TRA	Création et restauration de mares	LPO 38	faune aquatique	mares	-	SDAGE : OF6 - A-05	-	-	2023-2026 + suivi	140 076 €	TTC	104 160 €	35 916 €	122 716 €
B3-2	TV	TRA	Aménager des milieux homogènes en faveur des déplacements de la faune (haies et milieux ouverts)	FDC 38	faune	tout milieux	-	-	-	Une priorité forte sera donnée aux secteurs d'interventions stratégiques	2023-2027	361 800 €	TTC	- €	361 800 €	
B3-3	TB	TRA	Création et restauration de mares	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	faune aquatique	mares	-	SDAGE : OF6 - A-05	-	Le territoire des Vals du Dauphiné concerné par le périmètre	2023-2027 + suivi	60 000 €	TTC	60 000 €	- €	50 000 €
B3-4	TVB	ETU	Plan de gestion sur les parcelles de l'ex syndicat des marais de Bourgoin sur le territoire des Balcons du Dauphiné	CC Balcon du Dauphiné (CCBD)	-	cours d'eau et fossés	FRDR506b+c, FRDR507, FRDR10922, FRDR10957, FRDR10336	SDAGE : OF6 - A-04	MIA0602 (FRDR506b+c)	Parcelles de l'ex-syndicat des marais de Bourgoin sur le territoire des Balcons du Dauphiné	2024-2027	60 000 €	TTC	- €	60 000 €	60 000 €
B3-5	TV	TRA	Amélioration du franchissement des voies ferrées situées dans le prolongement du secteur des Guinguettes – Parc Techno 1	SNCF Réseau	toute faune	milieux urbains	-	-	-	Commune de Vaulx Milieu	2023-2024	1 200 €	TTC	1 200 €	€	-



Informations générales					Caractéristiques Actions							Coût de l'action				
N°action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Espèces concernées	Milieux/Sites prioritaires concernés	Masse d'eau concernée	Lien SDAGE / SRADDET / SCoT	Mesure PDM	Localisation de l'action	Calendrier	Coût Action	TTC ou HT	I	F	Total éligible
B3-6	TVB	TRA	Plantation de haies sur la commune de Bourgoin-Jallieu	Commune de Bourgoin-Jallieu	toute faune	haies	-	-	-	Commune de Bourgoin-Jallieu	2023-2027	95 000 €	TTC	95 000 €	- €	79 167 €
B3-7	TB	TRA	Création d'un réseau de mares sur la commune de Bourgoin-Jallieu	Commune de Bourgoin-Jallieu	faune aquatique	mares	FRDR11524, FRDR506a, FRDR10408	SDAGE : OF6 - A-05	-	Commune de Bourgoin-Jallieu	2023-2027	7 500 €	TTC	7 500 €	- €	6 250 €
B3-8	TB	TRA	Supprimer l'ancienne décharge et réhabiliter la tourbière de Crucillieux	Commune de Saint-Chef	-	cours d'eau	FRDR10336	SDAGE : OF5-C-05 et OF6-B-01	MIA0602	-	2023-2027	1 606 800 €	TTC	1 606 800 €	- €	
B3-9	TVB	TRA	Création d'un aménagement favorable à la biodiversité et pédagogique	Commune de Val de Virieu	toute faune	milieux urbains	-	-	-	Territoire de la commune de Val de Virieu, parcelles communales OB 829 et OB766 (rue du gymnase).	2023-2027	35 000 €	TTC	35 000 €	- €	29 167 €
B4-1	TV	TRA	Poser des nichoirs à rapaces nocturnes	LPO 38	rapaces nocturnes	milieux agricoles	-	-	-	-	2023-2027	93 793 €	TTC	51 600 €	42 193 €	
B4-2	TV	TRA	Chantiers participatifs réouverture de pelouses sèches	Gentiana	-	pelouses sèches	-	-	-	-	2023-2026 + suivi	19 200 €	TTC	- €	19 200 €	
B4-3	TV	ANI	Favoriser les plantes messicoles	Gentiana	plantes messicoles	-	-	-	-	-	2023-2026 + suivi	43 440 €	TTC	- €	43 440 €	
B4-4	TV	TRA	Création d'une continuité écologique Nord-sud aux Guinguettes	SARA	toute faune	milieux urbains	-	-	-	Commune de Vaulx Milieu	2022-2023 + suivi	264 000 €	TTC	264 000 €	- €	
B4-5	TVB	ANI	Elaborer et animer le futur Projet Agro-Environnemental et Climatique sur les Balcons du Dauphiné	CC Balcon du Dauphiné (CCBD)	-	milieux agricoles	-	SDAGE : OF5-D-02	-	Territoire des Balcons du Dauphiné	2023-2024	2 699 000 €	TTC	- €	3 238 800 €	3 238 800 €
B5-1	TVB	TRA	Neutraliser les pièges involontaires pour la faune sauvage	LPO 38	toute faune	-	-	-	-	Communes volontaires et/ou parcelles accessibles	2023-2027	68 725 €	TTC	21 400 €	47 325 €	
B5-2	TV	ANI	Animation auprès des entreprises pour favoriser la gestion différenciée des espaces verts et la perméabilité des clôtures	APIE	-	espaces verts	-	-	-	-	2023-2027	8 313 €	TTC	900 €	7 413 €	8 163 €
B6-1	TVB	TRA	Supprimer des pollutions lumineuses majeures du territoire de la CAPI	CA Porte de l'Isère (CAPI)	faune nocturne	-	-	-	-	Territoire de la CAPI	2023-2027	166 500 €	TTC	166 500 €	- €	
B6-2	TVB	ANI	Sensibiliser les collectivités et les entreprises de la CAPI à la pollution lumineuse	CA Porte de l'Isère (CAPI)	faune nocturne	-	-	-	-	Territoire de la CAPI	2023-2027	18 000 €	TTC	18 000 €	- €	
B6-3	TVB	ANI	Sensibiliser les collectivités et les entreprises des VDD à la pollution lumineuse	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	faune nocturne	-	-	-	-	Territoire des CCVD	2023-2027	15 250 €	TTC	15 250 €	- €	12 708 €
B7	TVB	ANI	Proposer un appel à projet en faveur des trames écologiques et de la ressource en eau	EPAGE	-	-	-	-	-	-	2023-2027	600 000 €	TTC	500 000 €	- €	



Informations générales					Montage financier																							
					Financement AERMC							Financement Département							Financement MOA									
N°action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Montant éligible AERMC 2023-2024	Taux	Taux majoré 2023-2024	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible Dép.	Taux sans maj AERMC	Taux avec maj AERMC	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible MOA	Taux	2023	2024	2025	2026	2027	
B1-1	TVB	URB	Maîtriser les usages sur les secteurs d'intervention stratégiques	EPAGE	193 750 €	50%		96 875 €		A définir			-		0%													
B1-10	TVB	TRA	Mise en place du plan de gestion des Sayes	Commune de l'Isle d'Abeau	506 885 €	50%	70%	354 820 €						0%	0%													
B1-11	TV	TRA	Améliorer le passage des amphibiens à travers la buse sous la voie ferrée	SNCF Réseau																								
B1-12	TV	ETU	Réaliser une étude de faisabilité d'aménagement des ouvrages de franchissement de la voie ferrée	SNCF Réseau																								
B1-13	TV	TRA	Amélioration du franchissement des voies ferrées situées sur le corridor C25 à enjeu régional – Secteur Saint Germain	SNCF Réseau																								
B1-14	TVB	ETU	Élaborer un plan de restauration opérationnelle des secteurs d'intervention stratégiques	EPAGE	- €	50%						A définir	50 900 €		26%										13 234 €			
B1-15	TV	TRA	Amélioration du franchissement des voies ferrées situées sur le corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat	SNCF Réseau																								
B1-16	TVB	TRA	Planter des haies / ripisylves et créer/ restaurer des mares	CC Balcon du Dauphiné (CCBD)	- €	70%																						
B1-17	TV	TRA	Renforcement des structures paysagères d'accompagnement des voiries	SARA		0%																						
B1-2	TB	TRA	Renaturer la Bourbre sur les marais de la Tour (750 ml)	EPAGE	858 047 €	50%	70%	189 154 €	411 478 €	A définir			993 047 €	30%	10%	99 305 €						993 047 €	20%					
B1-3	TB	TRA	Renaturer la Bourbre entre l'Isle d'Abeau et Villefontaine (4250 ml)	EPAGE	-	50%	70%			A définir			2 809 952 €	30%	10%	280 995 €						2 809 952 €	20%	561 990 €				
B1-4	TB	TRA	Restaurer la zone humide du Culet (1400 ml)	EPAGE	410 664 €	70%			287 465 €				410 664 €		30%	123 199 €						410 664 €	20%	82 133 €				
B1-5	TV	TRA	Poser des nichoirs à Chouette Chevêche et Hirondelles	LPO 38		0%																						
B1-6	TV	TRA	Amélioration de la fonctionnalité du corridor boisé de Satolas-et-Bonce, bois de la Chanas	CEN 38		0%																						
B1-7	TV	TRA	Restauration du corridor C25 à enjeu régional – Secteur Saint Germain	CA Porte de l'Isère (CAPI)		0%																						
B1-8	TV	TRA	Restauration du corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat	CA Porte de l'Isère (CAPI)		0%																						



Informations générales					Montage financier																							
					Financement AERMC							Financement Département							Financement MOA									
N°action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Montant éligible AERMC 2023-2024	Taux	Taux majoré 2023-2024	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible Dép.	Taux sans maj AERMC	Taux avec maj AERMC	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible MOA	Taux	2023	2024	2025	2026	2027	
B1-9	TV	TRA	Renaturation du parking provisoire de la gare de la Verpillière situé sur le corridor C24 à enjeu régional – Canal de l'Aillat	CA Porte de l'Isère (CAPI)		0%																						
B2-1	TB	TRA	Aménager les seuils prioritaires	EPAGE	4 167 €	70%		2 917 €		A définir					0%	- €		- €										
B2-2	TB	TRA	Restaurer le ruisseau du Clandon (500 ml)	EPAGE	20 000 €	50%	70%	14 000 €		A définir			305 000 €	30%	10%	4 000 €		26 500 €				305 000 €	20%	8 000 €		53 000 €		
B2-3	TVB	TRA	Mettre en œuvre le programme de restauration de ripisylve	EPAGE	530 059 €	30%	79 509 €	79 509 €	A définir	A définir	A définir	A définir			0%													
B2-4	TB	TRA	Restaurer la continuité écologique au seuil Vachères	Commune de Cessieu	269 046 €	50%	70%	188 332 €					-		0%													
B2-5	TB	TRA	Restaurer la continuité écologique au seuil Goy	Pont de Cheruy	425 674 €	50%	60%	255 405 €					425 674 €		0%	- €						425 674 €	20%					
B2-6	TB	TRA	Restauration hydromorphologique de type R1 de la Bourbre	FFDPMA	36 000 €	50%	70%		25 200 €																			
B2-7	TVB	TRA	Renaturer le Bion et intégrer la biodiversité dans le parc du Bion	CA Porte de l'Isère (CAPI)	692 750 €	40%		8 000 €	269 100 €						0%													
B2-8	TVB	TRA	Limiter le risque de déprédation des populeuses en bordure de cours d'eau	CNPF	5 522 €	70%		3 865 €							0%													
B3-1	TB	TRA	Création et restauration de mares	LPO 38	- €	70%									0%													
B3-2	TV	TRA	Aménager des milieux homogènes en faveur des déplacements de la faune (haies et milieux ouverts)	FDC 38																								
B3-3	TB	TRA	Création et restauration de mares	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	- €	70%									0%													
B3-4	TVB	ETU	Plan de gestion sur les parcelles de l'ex syndicat des marais de Bourgoin sur le territoire des Balcons du Dauphiné	CC Balcon du Dauphiné (CCBD)	30 000 €	50%			15 000 €				60 000 €		20%		12 000 €											
B3-5	TV	TRA	Amélioration du franchissement des voies ferrées situées dans le prolongement du secteur des Guinguettes – Parc Techno 1	SNCF Réseau		0%																						
B3-6	TVB	TRA	Plantation de haies sur la commune de Bourgoin-Jallieu	Commune de Bourgoin-Jallieu	- €	70%		55 417 €*																				
B3-7	TB	TRA	Création d'un réseau de mares sur la commune de Bourgoin-Jallieu	Commune de Bourgoin-Jallieu	- €	70%		4 375 €*					6 250 €		30%	1 875 €												
B3-8	TB	TRA	Supprimer l'ancienne décharge et réhabiliter la tourbière de Crucillieux	Commune de Saint-Chef		0%							-		0%													



Informations générales					Montage financier																							
					Financement AERMC							Financement Département							Financement MOA									
N°action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Montant éligible AERMC 2023-2024	Taux	Taux majoré 2023-2024	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible Dép.	Taux sans maj AERMC	Taux avec maj AERMC	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible MOA	Taux	2023	2024	2025	2026	2027	
B3-9	TVB	TRA	Création d'un aménagement favorable à la biodiversité et pédagogique	Commune de Val de Virieu	- €	70%		24 500 €*							0%													
B4-1	TV	TRA	Poser des nichoirs à rapaces nocturnes	LPO 38		0%																						
B4-2	TV	TRA	Chantiers participatifs réouverture de pelouses sèches	Gentiana		0%																						
B4-3	TV	ANI	Favoriser les plantes messicoles	Gentiana		0%																						
B4-4	TV	TRA	Création d'une continuité écologique Nord-sud aux Guinguettes	SARA		0%																						
B4-5	TVB	ANI	Elaborer et animer le futur Projet Agro-Environnemental et Climatique sur les Balcons du Dauphiné	CC Balcon du Dauphiné (CCBD)		0%		- €							0%													
B5-1	TVB	TRA	Neutraliser les pièges involontaires pour la faune sauvage	LPO 38		0%									0%													
B5-2	TV	ANI	Animation auprès des entreprises pour favoriser la gestion différenciée des espaces verts et la perméabilité des clôtures	APIE		0%																						
B6-1	TVB	TRA	Supprimer des pollutions lumineuses majeures du territoire de la CAPI	CA Porte de l'Isère (CAPI)	-	0%									0%													
B6-2	TVB	ANI	Sensibiliser les collectivités et les entreprises de la CAPI à la pollution lumineuse	CA Porte de l'Isère (CAPI)	-	0%									0%													
B6-3	TVB	ANI	Sensibiliser les collectivités et les entreprises des VDD à la pollution lumineuse	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	-	0%									0%													
B7	TVB	ANI	Proposer un appel à projet en faveur des trames écologiques et de la ressource en eau	EPAGE		0%									0%													

* = Montant prévisionnel (ou à définir) sans engagement contractuel, sous condition d'éligibilité à l'appel à projet biodiversité de l'agence de l'eau.



C4-4	1	TB	ETU	Etude	Équipement suivi de la ressource à l'étiage : cours d'eau et alluvions	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Autre	C : Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif	C4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	Mesure des niveaux d'étiage sur le Catelan et l'aval de la Bourbre	Nombre de points de mesure installés	Installation de points de mesure Bancairisation des données Installation des points de mesure Cours d'eau équipés et piézomètres installés Suivi des débits et des niveaux de nappe Bancairisation des données	Ordre de service de démarrage du marché Données transmises au service de bassin
C4-5	3	TB	ETU	Etude	Mettre en œuvre un observatoire automatisé des niveaux d'eau	EPAGE	Syndicat Mixte	Poursuite du contrat 2017-2022	Autre	C : Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif	C4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	Récupération continue des données des niveaux d'eau	Période d'enregistrement des données des niveaux d'eau souhaitées sans discontinuités (liées aux problèmes de batteries, auparavant)	Installation de deux panneaux solaires sur Catelan et Maltrait Raccordement de la station de Cessieu sur le réseau électrique à proximité	Nombre de panneaux solaires installés Raccordement effectif au réseau électrique
C4-6	2	TB	TRA	Travaux	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et réduction des volumes déversés en temps de pluie	CA Porte de l'Isère (CAPI)	EPCI	Action transversale secteur	Autre	C : Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif	C4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	-50 m3 à l'Agnay pour T = 1 mois au niveau des déversoirs d'orage NV_DO1 et NV_DO3 -1000 m3 pour T=1 mois à l'Aillat (DO4 La Verpillière) -1420 m3 à la Saigne de l'Enfer / au Bivet pour T = 1 mois (DO 7 et 10 La Verp) -370 m3 au Bion pour T = 1 mois (DO30) -370 m3 au Bion pour T = 1 mois (DO31) -350 m3 à la Bourbre pour T = 1 mois au niveau des DOs 22 et 56 -350 m3 à la Bourbre pour T = 1 mois au niveau des DOs 20,21 et 29 -2670 m3 à la Bourbre pour T = 1 mois au niveau des DOs 17, 18, 20 et 27 -260 m3 au Bion pour T = 1 mois (DO50) -50 m3 à la Bourbre pour T = 1 mois (DO50) -720 m3 à la Bourbre pour T = 1 mois (DO36 et 38) -70 m3 au Bion pour T = 1 mois (DO36 et 38) -450 m3 au Canal de Catelan pour T = 1 mois (DO42) - 40 m3 à la Bourbre pour T = 1 mois (DO26)	Réalisation d'une campagne de mesure sur le milieu naturel à moyen terme pour évaluer l'efficacité des actions menées sur les milieux suivants : Bion Bourbre Bief de l'Enfer Agnay Canal de Catelan Bivet Aillat	Pose de collecteur EU : 11 930 ml Pose de collecteur EP : 80 ml Renforcement des pompes : 1 Reprise de branchements : 630 Renouvellement/ renforcement de conduite de refoulement : 600 ml Création de bassin d'orage : 4 Création de station de pompage : 4 Suppression de DO : 15	PV de réception des travaux, Déclaration d'Achèvement des Travaux Privatifs Nombre de pompe renforcée Nombre de reprise de branchements Nombre de renouvellement de conduite de refoulement Nombre de bassin d'orage créé Nombre de station de pompage créée Nombre de DO supprimé
C4-8	1	TB	ETU	Travaux	Déterminer le potentiel quantitatif du captages stratégiques - Forage de Pont Eclose	CA Porte de l'Isère (CAPI)	EPCI	Action transversale territoire	Autre	C : Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif	C4 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	Meilleures connaissances de la nappe associée aux captages, du débit critique de l'ouvrage	Mise à jour du bilan besoin / ressource Suivi quantitatif en temps réel	Réalisation de Forage et essais de pompage Instrumentation de la ressource Campagne d'analyse des eaux brutes	Résultats des essais de pompage Analyses CARSO



Informations générales					Caractéristiques Actions							Coût de l'action				
N°action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Espèces concernées	Milieux/Sites prioritaires concernés	Masse d'eau concernée	Lien SDAGE / SRADDET / SCoT	Mesure PDM	Localisation de l'action	Calendrier	Coût Action	TTC ou HT	I	F	Total éligible
C1-1	TB	TRA	Interconnexion entre captage AEP Sermérieu et réservoir d'Olouise	Syndicat des eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC)	-	milieux aquatiques	FRDR10380	SDAGE : OF7-A-03	-	Territoire du SEPECC	2023 + suivi	392 000 €	TTC	360 000 €	32 000 €	332 000 €
C3-1	TB	ETU	Evaluer les risques de pollution sur Vénérieu	Syndicat des eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC)	-	milieux aquatiques	FRDR507	SDAGE : OF5-C-06	Oui	Territoire du SEPECC	2023	65 400 €	TTC	60 000 €	5 400 €	55 400 €
C3-2	TB	ETU	Acquérir des données qualité et potentialité sur la Zone de Sauvegarde Non Exploitée Actuellement (ZSNEA) de Cessieu	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	-	masses d'eau	FRDG340	SDAGE : OF7-B-06	-	Communes de Rochetoirin, Saint-Jean-de-Soudain, Cessieu, Saint-Victor-de-Cessieu – Communauté de communes Les Vals du Dauphiné	2026-2027	78 000 €	TTC	64 800 €	13 200 €	67 200 €
C3-3	TB	ETU	Réaliser le schéma directeur d'eau potable VDD	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	-	eau potable	-	SDAGE : OF4-B-11	-	Communauté de communes des Vals du Dauphiné	2025-2027	300 000 €	TTC	300 000 €	- €	250 000 €
C3-4	TB	ETU	Réaliser le schéma directeur d'assainissement des VDD	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	-	eau potable	FRDR509a+b+c, FRDR10943, FRDR10888, FRDR11758, FRDR508a+b	SDAGE : OF4-B-11 et OF5-A-06	ASS0402 (STEU) : FRDR508a+b, FRDR509a ASS0302 (Réseaux) : FRDR508b, FRDR509a+c	Communauté de communes des Vals du Dauphiné	2025-2027	420 000 €	TTC	420 000 €	- €	350 000 €
C4-1	TB	TRA	Reprofilier le lit du Catelan	EPAGE	faune aquatique	cours d'eau	FRDR507	SDAGE : OF7-B-04 Et OF6-A-05	MIA0202 + RES0303	-	2025-2027	305 000 €	TTC	305 000 €	- €	254 167 €
C4-2	TB	ETU	Réaliser une étude de volume prélevable	EPAGE	-	ressource en eau	FRDG340 et ME SUP : BV entier	SDAGE : OF7-B-06	ME SUP : RES0303	-	2024-2025	155 000 €	TTC	100 000 €	55 000 €	138 333 €
C4-3	TB	ETU	Elaborer le plan de gestion quantitative de la ressource en eau du SAGE Bourbre	EPAGE	-	milieux aquatiques	ME SUP : BV entier ME SOUT : FRDG340	SDAGE : OF7-A-01	ME SUP : RES0303	-	2027	136 000 €	TTC	36 000 €	100 000 €	130 000 €
C4-4	TB	ETU	Équipement suivi de la ressource à l'étiage : cours d'eau et alluvions	EPAGE	-	cours d'eau	ME SUP : BV entier ME SOUT : FRDG340	SDAGE : OF0-04	ME SUP : RES0303	Station de mesure limnimétrique du Catelan, forage de Pont Sicard, forage de Chozelle, de Reculons et des Avinans	2023	116 400 €	TTC	116 400 €	- €	97 000 €
C4-5	TB	ETU	Mettre en œuvre un observatoire automatisé des niveaux d'eau	EPAGE	-	milieux aquatiques	FRDR506b, FRDR507, FRDR509c	SDAGE : OF7-C-07	oui pour 506b et 507	Communes de Cessieu, L'Isle d'Abeau et La Verpillière	2022	19 800 €	TTC	19 800 €	- €	16 500 €
C4-6	TB	TRA	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et réduction des volumes déversés en temps de pluie	CA Porte de l'Isère (CAPI)	-	eau potable	FRDR506a+b	SDAGE : OF4-B-11 et OF5-A-03	ASS0302	Territoire de la CAPI Nivolas-Vermelle, La Verpillière,	2023-2024	23 976 000 €	TTC	19 980 000 €	- €	19 980 000 €
C4-8	TB	ETU	Déterminer le potentiel quantitatif du captages stratégiques - Forage de Pont Eclose	CA Porte de l'Isère (CAPI)	-	eau potable	FRDG350, FRDG340, FRDG248	SDAGE : OF7-B-06	-	Territoire de la CAPI - Captage du forage de Pont Eclose	2023	175 880 €	TTC	- €	126 000 €	126 000 €



Informations générales					Montage financier																							
					Financement AERMC					Financement Département					Financement MOA													
N° action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Montant éligible AERMC 2023-2024	Taux	Taux majoré 2023-2024	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible Dép.	Taux sans maj AERMC	Taux avec maj AERMC	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible MOA	Taux	2023	2024	2025	2026	2027	
C1-1	TB	TRA	Interconnexion entre captage AEP Sermérieu et réservoir d'Olouise	Syndicat des eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC)	- €	0%							332 000 €		20%	66 400 €												
C3-1	TB	ETU	Evaluer les risques de pollution sur Vénérieu	Syndicat des eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC)	- €	0%							55 400 €		0%													
C3-2	TB	ETU	Acquérir des données qualité et potentialité sur la Zone de Sauvegarde Non Exploitée Actuellement (ZSNEA) de Cessieu	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	- €	70%					A définir		67 200 €		10%					6 720 €								
C3-3	TB	ETU	Réaliser le schéma directeur d'eau potable VDD	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	- €	50%					A définir		250 000 €		20%				50 000 €									
C3-4	TB	ETU	Réaliser le schéma directeur d'assainissement des VDD	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	- €	50%					A définir		350 000 €		20%				70 000 €									
C4-1	TB	TRA	Reprofiler le lit du Catelan	EPAGE	- €	50%					A définir	A définir	254 167 €		30%				5 000 €	71 250 €		254 167 €	20%			3 333 €	47 500 €	
C4-2	TB	ETU	Réaliser une étude de volume prélevable	EPAGE	154 833 €	70%			108 383 €				138 333 €		10%				13 833 €									
C4-3	TB	ETU	Elaborer le plan de gestion quantitative de la ressource en eau du SAGE Bourbre	EPAGE	160 000 €	70%						A définir	130 000 €		10%											13 000 €		
C4-4	TB	ETU	Équipement suivi de la ressource à l'étiage : cours d'eau et alluvions	EPAGE	97 000 €	70%			67 900 €				97 000 €		10%	9 700 €						97 000 €	20%			19 400 €		
C4-5	TB	ETU	Mettre en œuvre un observatoire automatisé des niveaux d'eau	EPAGE	16 500 €	70%			11 550 €				16 500 €		10%	1 650 €						16 500 €	20%			3 300 €		
C4-6	TB	TRA	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement et réduction des volumes déversés en temps de pluie	CA Porte de l'Isère (CAPI)	973 000 €	50%			486 500 €																			
C4-8	TB	ETU	Déterminer le potentiel quantitatif du captages stratégiques - Forage de Pont Eclose	CA Porte de l'Isère (CAPI)	175 880 €	70%			123 116 €				126 000 €		10%	5 400 €			7 200 €									

1.4 Orientation D : Facteurs de réussite

Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientation associée	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
D1-1	1	TVB	ANI	Animation	Piloter et coordonner le contrat environnemental de la Bourbre	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D1 : Assurer le pilotage du contrat	Maintenir un engagement des partenaires dans la démarche Optimiser les réalisations prévues au contrat	Nombre de structures représentées aux COTECH, COFIL Nombre de participants aux COTECH, COFIL Taux de réalisation des actions du contrat à mi-parcours et en fin de parcours	1 ETP attribué au pilotage sur 2023-2028 (période de mise en œuvre et année de transition) ½ ETP attribué à l'appui administratif sur 2023-2028 (période de mise en œuvre et année de transition) Réunir 1 COTECH et 1 COFIL par an Réaliser un bilan à mi-parcours Suivre l'avancement technique et financier du contrat	Nombre d'ETP attribué au pilotage du contrat et à l'administratif Nombre de COTECH et COFIL organisés Rapport de bilan à mi-parcours Tableau de bord
D1-2	1	TVB	ANI	Animation	Mettre en œuvre les actions du contrat sur la trame bleue et la ressource en eau	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D1 : Assurer le pilotage du contrat	Réaliser les actions prévues en maîtrise d'ouvrage EPAGE	Taux de réalisation des actions prévues au contrat en maîtrise d'ouvrage EPAGE	4,8 ETP attribués à la mise en œuvre du contrat sur la trame bleue	Nombre d'ETP attribués à la mise en œuvre du contrat sur la trame bleue
D1-3	1	TVB	ANI	Animation	Apporter un appui d'expertise-conseil sur les trames écologiques	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D1 : Assurer le pilotage du contrat	Apporter une expertise-conseil en cas de besoin	Nombre de structures accompagnées Nombre de projets réalisés	Mise en œuvre du marché de prestation	Ordre de service de démarrage du marché Clôture du marché et bilan des missions
D2-1	1	TVB	ETU	Etude	Évaluer en fin de parcours et renouveler le contrat environnemental	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D2 : Réaliser une évaluation environnementale et stratégique du contrat à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre	Réaliser une évaluation collective Élaborer un nouveau contrat de façon concertée	Taux de structures partenaires interrogées Taux de participation aux commissions d'élaboration du nouveau contrat	Réaliser une évaluation complète à la fin de la mise en œuvre du contrat Élaborer un nouveau contrat	Rapport d'évaluation de fin de parcours du contrat Nouveau contrat, le cas échéant
D3-1	1	TV	ANI	Sensibilisation	Accompagner le changement de regard sur les plantes sauvages en ville en lien avec 0 phyto, Programme "Sauvages de ma rue"	Gentiana	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire	Faire changer les regards des citoyens sur les plantes sauvages en ville Satisfaction de 80 % des publics relais formés	Prise en compte du végétal sauvage dans les politiques d'entretien des communes Enquête de satisfaction des publics relais formés	25 sorties réalisées 300 personnes sensibilisées 2000 données récoltées 30 relais locaux formés	Nombre de sorties réalisées Nombre de personnes sensibilisées Nombre de données récoltées Nombre de relais locaux formés
D3-2	2	TVB	ANI	Sensibilisation	Sensibilisation d'un public scolaire à la notion de la TVB	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	EPCI	Action transversale territoire	Autre	D : Facteurs de réussite	D3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire	Augmenter la connaissance du public scolaire sur les enjeux de TVB	Réponses au questionnaire par les élèves et les animateurs : taux de satisfaction	Sensibilisation avec 3 demi-journées par an et par classe dans 20 établissements	Nombre d'actions de sensibilisation (sorties, événements) Nombre d'élèves sensibilisés aux enjeux des trames écologiques
D3-3	2	TVB	TRA	Travaux	Aménagements favorables à la biodiversité et pédagogiques aux abords de l'Hien	Commune de Biol	Commune	Action secteur	Marais de Biol	D : Facteurs de réussite	D3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire	Permettre aux promeneurs et aux scolaires de déambuler pour la découverte des milieux naturels des bords de l'Hien Créer des milieux favorables à la faune : mare (présence d'amphibiens et habitat fonctionnel), hôtels à	Ouverture aux piétons d'un sentier en boucle dans les marais Nombre d'espèces d'amphibiens utilisant la mare Existence de panneaux pédagogiques informatifs	Créer et restaurer un sentier pour permettre le bouclage de la promenade sécurisée dans les marais depuis le centre bourg Création et implantation de 4 panneaux pédagogiques Installation d'un hôtel à insecte et de 4 nichoirs	Linéaire de sentier pédagogique créé en bordure de l'Hien Nombre de panneaux pédagogiques implantés Nombre d'hôtel à insectes et nichoirs installés Nombre de mare créée



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientation associée	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
												insectes, nichoirs (avifaune) Réaliser une information pédagogique sur la faune et la flore typique du milieu : mare, marais, agriculture et biodiversité		Créer une mare dans le cadre du CVB (projet Vals du Dauphiné)	
D3-4	3	TVB	ANI	Sensibilisation	Sensibilisation du grand public à la TVB	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	EPCI	Action transversale territoire	Autre	D : Facteurs de réussite	D3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire	Augmenter la connaissance du grand public sur les enjeux de TVB	Réponses au questionnaire : taux de satisfaction	Réaliser 1 action de sensibilisation	Nombre d'action de sensibilisation : causeries, sorties sur le terrain Nombre de personnes sensibilisées Type de public visé
D3-5	3	TVB	TRA	Travaux	Réaliser un sentier pédagogique sur les actions en faveur de la trame verte et bleue / Mise en valeur et restauration des rives de la Bourbre	Communes de Satolas et Bonce et Colombier Saugnieu	Commune	Poursuite du contrat 2017-2022	Autre	D : Facteurs de réussite	D3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire	Favoriser l'appropriation des enjeux de la TVB par le grand public	Suivi de la fréquentation du site Nombre de participants aux balades commentées	Réaliser le sentier pédagogique	OS Travaux
D3-6	3	TB	ANI	Sensibilisation	Sensibiliser le grand public à la trame bleue	FFDPMA	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire	Informers les associations de pêche du bassin versant sur les travaux portés par les collectivités et plus généralement sur la procédure Trame Bleue et le rôle des différents acteurs (EPAGE, Région, Département, Agence de l'eau, collectivités, mairies, ...) pour une meilleure connaissance des acteurs et de leurs missions respectives Sensibiliser le grand public voire les scolaires à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et à la gestion des milieux aquatiques à la fois réservoir de biodiversité et corridor aquatique et rivulaire	Nombre d'associations de pêche informées Nombre de personnes sensibilisées	Réaliser des actions de concertation, rencontres, visites de chantier pour les AAPPMA du bassin en partenariat avec les élus ou techniciens de l'EPAGE et de la Fédération (à minima une rencontre annuelle permettant l'établissement du bilan de l'année précédente et des demandes pour l'année à venir et une visite de chantier annuelle sur les travaux en cours) Organiser sur le bassin, à minima une à deux journées annuelles en direction du grand public, sur la thématique des rivières à l'occasion d'événements nationaux (journées de l'eau, de la pêche par exemple) ou locaux (manifestations liées à l'EPAGE ou localisée sur une commune à l'occasion d'un événement spécifique tels qu'une inauguration ou autre) Il pourra être utile de prendre attache auprès des scolaires pour vérifier la possibilité de	Nombre de rencontres annuelles et nombre de visites de chantier Nombre de journées annuelles



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientation associée	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
														les associer (en option fonction des possibilités des écoles)	
D3-8	3	TVB	ANI	Travaux	Création d'un aménagement favorable à la biodiversité et pédagogique	Commune de Culin	Commune	Action transversale territoire	Autre	D : Facteurs de réussite	D3 : Sensibiliser via une démarche participative le public scolaire et le grand public aux enjeux écologiques du territoire	Faire connaître la biodiversité sur la parcelle communale : oiseaux, insectes, amphibiens sur la mare.	Suivis des populations d'amphibiens et des habitats dans la mare Fréquentation du chemin et de la zone N	Mise en place de panneaux pédagogiques Création d'un support de pédagogie, proche du groupe scolaire (200 enfants) et accessible à tous Accompagnement d'animation scolaire	Nombre de panneaux posés Nombre d'animations réalisées sur site
D4-1	2	TV	ANI	Sensibilisation	Sensibilisation à la prise en compte de la biodiversité dans aménagements et espaces verts	Gentiana	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, turquoise et noire	Sensibiliser les techniciens et agents Promouvoir des pratiques de gestion plus favorables à la biodiversité	Rapport des préconisations de gestion Nombre de communes sensibilisées appliquant les préconisations et les conseils de gestion	25 jours d'accompagnement réalisés 30 agents des collectivités et élus formés 10 communes sensibilisées	Nombre d'accompagnement réalisé Nombre d'agents formés Nombre de communes sensibilisées
D4-2	3	TV	ANI	Formation	Former les agents techniques à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Gentiana	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, turquoise et noire	Initier à la connaissance et à la reconnaissance des EEE et sensibiliser à leur gestion	Nombre de structures formées Nombre de personnes formées Nombre de communes formées	Réaliser 5 actions de formation	Nombre d'actions de formations réalisées
D4-3	3	TV	ANI	Formation	Former les agents techniques à la gestion des espèces exotiques envahissantes	CEN 38	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D4 : Favoriser l'adhésion des élus et des acteurs du territoire aux enjeux liés à la trame verte, bleue, turquoise et noire	Sensibiliser à la gestion des EEE végétales Faire émerger des actions de gestion des EEE des collectivités et entreprises formées	Nombre de structures formées Type de structures formées	Réaliser 8 sessions de formation Réaliser 8 campagnes de communication	Nombre de sessions de formations réalisées Nombre de campagnes de communication menées
D5-1	2	TVB	ANI	Communication	Communiquer sur les actions et expliquer au grand public et aux usagers les projets réalisés	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D5 : Communiquer sur les actions du contrat	Donner une identité propre au contrat pour une visibilité globale et collective Favoriser l'appropriation par le public des actions du contrat Valoriser les actions du contrat Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques du territoire au grand public et aux formateurs locaux	Taux d'utilisation de la charte graphique dans les communications relatives au contrat Nombre d'actions valorisées Réponses au questionnaire de satisfaction sur l'appropriation des enjeux de la TVB Nombre de personnes participant aux événements grand public et aux randonnées	Mettre en place une charte graphique Mettre en place des règles de communication Mettre en place une stratégie de communication Mettre en place un espace de communication dédié Poser 10 panneaux d'affichage Réaliser 2 publications sponsorisées par an Publier 5 articles de presse par an Mettre en place une newsletter semestrielle Réaliser 5 émissions radio par an Réaliser 1 formations par an Former 3 publics cibles aux enjeux de la TVB Réaliser au moins 2 événements grand public	Charte graphique réalisée Rapport établissant les règles de communication Nombre de connexions à l'espace de communication dédié Nombre d'actions de communication réalisées Nombre de panneaux d'affichage posés Nombre de publications sponsorisées Nombre d'articles de presse publiés Nombre de newsletter envoyées Nombre d'émissions réalisées Nombre de formations réalisées Nombre de publics différents visés par les formations Nombre d'évènements grand public organisés



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientation associée	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
														Organiser au moins 3 randonnées par an	Nombre de randonnées organisées
D6-1	3	TV	ANI	Animation	Suivi des aménagements de perméabilité du nœud ferroviaire	SNCF Réseau	Entreprise	Action secteur	Grenay	D : Facteurs de réussite	D6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire	Rendre franchissable le nœud ferroviaire de Grenay Diminuer les collisions avec la faune	Nombre d'individus empruntant les aménagements Nombre de collisions avec la faune	Réaliser le suivi des pièges photographique Réaliser un suivi des collisions	Résultats du suivi des pièges photographiques Rapport de suivi des collisions
D6-2	3	TV	ETU	Etude	Compléter l'inventaire des pelouses sèches sur les zones non prospectées du bassin versant de la Bourbre	APIE	Association	Poursuite du contrat 2017-2022	Autre	D : Facteurs de réussite	D6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire	Compléter l'inventaire des pelouses sèches en réalisant un état des lieux écologique des surfaces non prospectées Prise en compte de l'inventaire des pelouses sèches dans les communes qui ont entamé une mise à jour ou une création de PLU Animer et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux, menaces et problématiques à travers un travail d'information et de concertation, afin d'évoluer vers une gestion patrimoniale et durable des pelouses sèches.	100 % du territoire non prospecté du bassin versant inventorié Intégration de la trame ouverte thermophile dans les documents d'urbanisme mis à jour ou nouvellement créé 100 % des communes des inventaires 2024 – 2025 (élus et techniciens) informées et sensibilisées	Cartographier l'ensemble des pelouses des zones d'étude n°1 et 4, sur la base de la méthodologie mise au point par le CEN Isère Caractériser les habitats des parcelles grâce à des relevés botaniques systématiques Inventorier la flore et la faune patrimoniale, ainsi que les espèces envahissantes rencontrées Réaliser l'état des lieux des usages, des menaces et tout autre problème, et identifier et qualifier les pratiques agricoles et les acteurs potentiels de la conservation de ces milieux Réaliser un document de communication et un porter à connaissance à destination des élus et acteurs du territoire	Réalisation d'un rapport d'inventaire avec cartographie et caractérisation des habitats, et taux de surface de pelouse cartographiée sur les zones d'étude n°1 et 4 Nombre de parcelles dont les habitats sont caractérisés Nombre d'hectares prospectés par rapport à la pré cartographie initiale Un porter à connaissance incluant un état des lieux des usages et des préconisations d'actions de préservation des pelouses sèches et un document de communication réalisé
D6-3	3	TV	ETU	Etude	Compléter l'inventaire des pelouses sèches sur les zones non prospectées du bassin versant de la Bourbre	CEN 38	Association	Poursuite du contrat 2017-2022	Autre	D : Facteurs de réussite	D6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire	Compléter l'inventaire des pelouses sèches en réalisant un état des lieux écologique des surfaces non prospectées Prise en compte de l'inventaire des pelouses sèches dans les communes qui ont entamé une mise à jour ou une création de PLU Animer et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux, menaces et problématiques à travers un travail d'information et de concertation, afin d'évoluer vers une gestion patrimoniale et durable des pelouses sèches.	100 % du territoire non prospecté du bassin versant inventorié Intégration de la trame ouverte thermophile dans les documents d'urbanisme mis à jour ou nouvellement créé 100 % des communes des inventaires 2024 – 2025 (élus et techniciens) informées et sensibilisées	Cartographier l'ensemble des pelouses des zones d'étude n°1 et 4, sur la base de la méthodologie mise au point par le CEN Isère Caractériser les habitats des parcelles grâce à des relevés botaniques systématiques Inventorier la flore et la faune patrimoniale, ainsi que les espèces envahissantes rencontrées Réaliser l'état des lieux des usages, des menaces et tout autre problème, et identifier et qualifier les pratiques agricoles et les acteurs potentiels de la conservation de ces milieux	Réalisation d'un rapport d'inventaire avec cartographie et caractérisation des habitats, et taux de surface de pelouse cartographiée sur les zones d'étude n°1 et 4 Nombre de parcelles dont les habitats sont caractérisés Nombre d'hectares prospectés par rapport à la pré cartographie initiale Un porter à connaissance incluant un état des lieux des usages et des préconisations d'actions de préservation des pelouses sèches et un document de communication réalisé



Informations générales										Orientations, objectifs et indicateurs					
N°action	Priorité	TVB	Type action	Volet action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Type MOA	Type d'action	Secteur d'intervention stratégique concerné	Orientation associée	Objectif à long-terme	Objectifs de résultat	Indicateurs de résultat	Objectifs de réalisation	Indicateurs de réalisation
														Réaliser un document de communication et un porter à connaissance à destination des élus et acteurs du territoire	
D6-4	3	TVB	ETU	Etude	Définir une stratégie de protection de la biodiversité patrimoniale	EPAGE	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire	Engager une stratégie de protection des espèces patrimoniales	Définition d'action de protection des espèces patrimoniales	Restitution du travail réalisé : avec la liste des espèces et leurs habitats	Nombre d'espèces locales identifiées
D6-5	3	TB	ETU	Etude	Etude hydrogéologique à Vénérieu Captage de Grand Marais	Syndicat des eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC)	Syndicat Mixte	Action transversale territoire	Autre	D : Facteurs de réussite	D6 : Améliorer la connaissance sur certains volets des trames verte, bleue, aérienne et noire	Augmenter le potentiel du captage du Grand Marais à Vénérieu pour parvenir à 1 200 m3/h	Capacité du captage	Réaliser l'étude hydrogéologique	Rapport d'étude pour connaître la capacité du champ captant
D7-1	3	TB	ETU	Etude	Suivis ponctuels piscicoles et thermiques	FFDPMA	Association	Action transversale territoire	Tout le territoire	D : Facteurs de réussite	D7 : Suivre les effets des aménagements de ce contrat et du précédent sur la fonctionnalité écologique du territoire	Connaître l'état des peuplements piscicoles sur les cours d'eau du contrat	Rapport avec les résultats de comparaison entre 2023 et 2027	Réaliser le suivi de l'état des peuplements piscicoles du bassin de la Bourbre	Rapport de suivi

Informations générales					Caractéristiques Actions							Coût de l'action				
N°action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Espèces concernées	Milieu/Sites prioritaires concernés	Masse d'eau concernée	Lien SDAGE / SRADDET / SCoT	Mesure PDM	Localisation de l'action	Calendrier	Coût Action	TTC ou HT	I	F	Total éligible
D1-1	TVB	ANI	Piloter et coordonner le contrat environnemental de la Bourbre	EPAGE	-	-	-	-	-	-	2023-2028	460 000 €	TTC	- €	460 000 €	460 000 €
D1-2	TVB	ANI	Mettre en œuvre les actions du contrat sur la trame bleue et la ressource en eau	EPAGE	-	Milieux aquatiques	-	-	-	-	2023-2027	1 350 000 €	TTC	- €	1 350 000 €	1 350 000 €
D1-3	TVB	ANI	Apporter un appui d'expertise-conseil sur les trames écologiques	EPAGE	-	-	-	-	-	-	2023-2027	75 000 €	TTC	- €	75 000 €	75 000 €
D2-1	TVB	ETU	Évaluer en fin de parcours et renouveler le contrat environnemental	EPAGE	-	-	-	-	-	-	2027-2028	90 000 €	TTC	90 000 €	- €	75 000 €
D3-1	TV	ANI	Accompagner le changement de regard sur les plantes sauvages en ville en lien avec 0 phyto, Programme "Sauvages de ma rue"	Gentiana	flore	milieux urbains	-	-	-	-	2023-2027	26 880 €	TTC	- €	26 880 €	
D3-2	TVB	ANI	Sensibilisation d'un public scolaire à la notion de la TVB	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	-	-	-	-	-	Territoire des CCVD	2023-2027	74 250 €	TTC	74 250 €	- €	61 875 €
D3-3	TVB	TRA	Aménagements favorables à la biodiversité et pédagogiques aux abords de l'Hien	Commune de Biol	amphibiens, insectes, oiseaux	Marais	-	-	-	-	2023-2027	10 500 €	TTC	10 500 €	400 €	9 150 €
D3-4	TVB	ANI	Sensibilisation du grand public à la TVB	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	-	-	-	-	-	Territoire des CCVD	2023-2027	40 000 €	TTC	40 000 €	- €	33 333 €
D3-5	TVB	TRA	Réaliser un sentier pédagogique sur les actions en faveur de la trame verte et bleue / Mise en	Communes de Satolas et Bonce et	-	-	FRDR506b	SDAGE : OF6 -A-04	pressions	Rive gauche de la Bourbre sur les communes de	2023-2027	273 577 €	TTC	273 577 €	- €	227 981 €



Informations générales					Caractéristiques Actions							Coût de l'action				
N°action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Espèces concernées	Milieux/Sites prioritaires concernés	Masse d'eau concernée	Lien SDAGE / SRADDET / SCoT	Mesure PDM	Localisation de l'action	Calendrier	Coût Action	TTC ou HT	I	F	Total éligible
			valeur et restauration des rives de la Bourbre	Colombier Saugnieu						Colombier Saugnieu et Satolas-et-Bonce.						
D3-6	TB	ANI	Sensibiliser le grand public à la trame bleue	FFDPMA	-	milieux aquatiques	-	-	-	-	2023-2027	5 310 €	TTC	- €	5 310 €	
D3-8	TVB	ANI	Création d'un aménagement favorable à la biodiversité et pédagogique	Commune de Culin	toute faune	mares	-	-	-	Commune de Culin, lieu-dit le Lucle	2023	6 007 €	TTC	6 007 €	- €	5 006 €
D4-1	TV	ANI	Sensibilisation à la prise en compte de la biodiversité dans aménagements et espaces verts	Gentiana	-	-	-	-	-	-	2023-2027	32 200 €	TTC	- €	32 200 €	
D4-2	TV	ANI	Former les agents techniques à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Gentiana	espèces exotiques envahissantes	-	-	-	-	-	2023-2027	15 400 €	TTC	- €	15 400 €	
D4-3	TV	ANI	Former les agents techniques à la gestion des espèces exotiques envahissantes	CEN 38	espèces exotiques envahissantes	espaces verts	-	-	-	-		40 250 €	TTC	- €	40 250 €	
D5-1	TVB	ANI	Communiquer sur les actions et expliquer au grand public et aux usagers les projets réalisés	EPAGE	-	-	-	-	-	-	2023-2028	116 250 €	TTC	- €	116 250 €	116 250 €
D6-1	TV	ANI	Suivi des aménagements de perméabilité du nœud ferroviaire	SNCF Réseau	faune	-	-	-	-	Commune de Grenay	Suivi 2023-2025	800 € ¹	TTC	- €	1 800 €	
D6-2	TV	ETU	Compléter l'inventaire des pelouses sèches sur les zones non prospectées du bassin versant de la Bourbre	APIE	faune et flore	pelouses sèches	-	-	-	Zones non prospectées du BV (zones 1, 3 et 4)	2023-2027	948 € ³⁹	TTC	39 948 €	- €	33 290 €
D6-3	TV	ETU	Compléter l'inventaire des pelouses sèches sur les zones non prospectées du bassin versant de la Bourbre	CEN 38	faune et flore	pelouses sèches	-	-	-	zones d'études 1 et 4	2023-2027	000 € ⁶⁴	TTC	64 000 €	- €	
D6-4	TVB	ETU	Définir une stratégie de protection de la biodiversité patrimoniale	EPAGE	-	tout milieux	-	-	-	-	2024	8 000 €	TTC	8 000 €	- €	6 667 €
D6-5	TB	ETU	Etude hydrogéologique à Vénérieu Captage de Grand Marais	Syndicat des eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC)	-	milieux aquatiques	FRDG340	SDAGE : OF7-B-06	-	Territoire du SEPECC	2023-2024	65 620 €	TTC	60 060 €	5 200 €	55 250 €
D7-1	TB	ETU	Suivis ponctuels piscicoles et thermiques	FFDPMA	faune piscicole	cours d'eau	Tout le BV	-	NC (bilan contrat)	-	2023-2024 et 2026-2027	86 100 €	TTC	- €	86 100 €	86 100 €



Informations générales					Montage financier																						
					Financement AERMC					Financement Département					Financement MOA												
N° action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Montant éligible AERMC 2023-2024	Taux A	Taux majoré 2023-2024	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible Dép.	Taux sans maj AERMC	Taux avec maj AERMC	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible MOA	Taux	2023	2024	2025	2026	2027
D1-1	TVB	ANI	Piloter et coordonner le contrat environnemental de la Bourbre	EPAGE	70 200 €	50%		17 550 €	17 550 €	A définir	A définir	A définir	-		0%												
D1-2	TVB	ANI	Mettre en œuvre les actions du contrat sur la trame bleue et la ressource en eau	EPAGE	702 000 €	50%		175 500 €	175 500 €	A définir	A définir	A définir	-		0%												
D1-3	TVB	ANI	Apporter un appui d'expertise-conseil sur les trames écologiques	EPAGE	15 000 €	50%		3 750 €	3 750 €	A définir	A définir	A définir															
D2-1	TVB	ETU	Évaluer en fin de parcours et renouveler le contrat environnemental	EPAGE	- €	50%						A définir	-		0%												
D3-1	TV	ANI	Accompagner le changement de regard sur les plantes sauvages en ville en lien avec 0 phyto, Programme "Sauvages de ma rue"	Gentiana		0%																					
D3-2	TVB	ANI	Sensibilisation d'un public scolaire à la notion de la TVB	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	14 850 €	70%		10 395 €		A définir																	
D3-3	TVB	TRA	Aménagements favorables à la biodiversité et pédagogiques aux abords de l'Hien	Commune de Biol	3 334 €	70%		2 333 €																			
D3-4	TVB	ANI	Sensibilisation du grand public à la TVB	CC Les Vals du Dauphiné (CCVD)	8 000 €	70%		5 600 €		A définir																	
D3-5	TVB	TRA	Réaliser un sentier pédagogique sur les actions en faveur de la trame verte et bleue / Mise en valeur et restauration des rives de la Bourbre	Communes de Satolas et Bonce et Colombier Saugnieu	31 250 €	70%			21 875 €																		
D3-6	TB	ANI	Sensibiliser le grand public à la trame bleue	FFDPMA	- €	70%				A définir																	
D3-8	TVB	ANI	Création d'un aménagement favorable à la biodiversité et pédagogique	Commune de Culin	2 695 €	70%			1 887 €																		
D4-1	TV	ANI	Sensibilisation à la prise en compte de la biodiversité dans aménagements et espaces verts	Gentiana		0%																					
D4-2	TV	ANI	Former les agents techniques à la gestion des espèces exotiques envahissantes	Gentiana		0%																					
D4-3	TV	ANI	Former les agents techniques à la gestion des espèces exotiques envahissantes	CEN 38		0%																					
D5-1	TVB	ANI	Communiquer sur les actions et expliquer au grand public et aux usagers les projets réalisés	EPAGE	26 842 €	70%		9 395 €	9 395 €	A définir	A définir	A définir	-		0%												
D6-1	TV	ANI	Suivi des aménagements de perméabilité du nœud ferroviaire	SNCF Réseau	-	0%																					
D6-2	TV	ETU	Compléter l'inventaire des pelouses sèches sur les	APIE		0%																					



Informations générales					Montage financier																					
N° action	TVB	Type action	Intitulé action	Maitre d'ouvrage	Financement AERMC					Financement Département					Financement MOA											
					Montant éligible AERMC 2023-2024	Taux A	Taux majoré 2023-2024	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible Dép.	Taux sans maj AERMC	Taux avec maj AERMC	2023	2024	2025	2026	2027	Montant éligible MOA	Taux	2023	2024	2025	2026
			zones non prospectées du bassin versant de la Bourbre																							
D6-3	TV	ETU	Compléter l'inventaire des pelouses sèches sur les zones non prospectées du bassin versant de la Bourbre	CEN38		0%																				
D6-4	TVB	ETU	Définir une stratégie de protection de la biodiversité patrimoniale	EPAGE	- €	70%		4 667 € *																		
D6-5	TB	ETU	Etude hydrogéologique à Vénérieu Captage de Grand Marais	Syndicat des eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC)		0%							55 250 €		20%	11 050 €										
D7-1	TB	ETU	Suivis ponctuels piscicoles et thermiques	FFDPMA	43 050 €	50%		21 525 €			A définir															

* = Montant prévisionnel (ou à définir) sans engagement contractuel, sous condition d'éligibilité à l'appel à projet biodiversité de l'agence de l'eau.



Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr